

# Assemblée Générale



PAU

11/06/2022

FDAAPPMA 64

[www.federation-peche64.fr](http://www.federation-peche64.fr)





<b>ANALYSE FINANCIÈRE .....</b>	<b>1</b>
Comptabilité 2021 .....	2
<i>Bilan 2021</i> .....	2
<i>Compte de résultat 2021</i> .....	4
<i>Commentaires sur les comptes</i> .....	6
Rapport de la commission de contrôle .....	9
Rapport du commissaire aux comptes .....	10
Budget prévisionnel 2022 et comparatif.....	11
Programme d'actions prévisionnel 2022 .....	12
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION .....</b>	<b>13</b>
Rappels organisations politique et technique .....	14
<i>Organigramme</i> .....	14
<i>Composition des commissions fédérales</i> .....	15
Compte rendu des actes (Président, Bureau, C.A) .....	16
<i>Rapport moral du Président</i> .....	16
<i>Représentations « externes »</i> .....	18
<i>Commissions « internes » : synthèse des activités</i> .....	21
<i>Bureau : synthèse des réunions</i> .....	23
<i>Synthèse des décisions du Conseil d'Administration</i> .....	31
Cartes de pêche .....	36
<i>Ventes de cartes de pêche 2021</i> .....	36
<i>Comparatif des ventes</i> .....	37
<i>Observations 2022</i> .....	37
Affaires juridiques – suivi des contraventions et délits .....	39
<i>Nombre Total de PV enregistrés</i> .....	39
<i>Transaction civile perçue</i> .....	41
Redevances piscicoles.....	42
<i>Rappels</i> .....	42
Milieux aquatiques.....	44
<i>Inventaires et sauvetages piscicoles</i> .....	45
<i>Programme SOURCE</i> .....	50
<i>Brochet aquitain</i> .....	60
<i>Suivi Assecs</i> .....	65
<i>Mulette perlière</i> .....	66
<i>Ecrevisse à pattes blanches</i> .....	69
<i>Restauration de la continuité écologique</i> .....	71
Garderie .....	76
<i>Synthèse des activités 2021</i> .....	76
<i>Régulation du cormoran</i> .....	77
<i>Journée sensibilisation/coordination réseau Garde-pêche particulier : « mise à jour des compétences »</i> .....	79
<i>Habillement</i> .....	79
Education à l'environnement-Animations .....	80
Bilan des activités 2021 .....	80
Manifestations grand public .....	85
Promotion communication .....	87
<b>SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA .....</b>	<b>93</b>
Noms des Membres des Bureaux dees AAPPMA – Mandat 2022-2026.....	94
Alevinage - Gestion piscicole.....	96
<i>Montant des achats de poissons en piscicultures</i> .....	96
<i>Nature des déversements</i> .....	96
Synthèse des actions entreprises.....	97
<b>EXAMEN DES VOEUX.....</b>	<b>100</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>.....</b>
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....</b>	<b>.....</b>

# ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2022 :

## PLAN DE SEANCE

### 9h15 - Début de l'AG

- Mot d'accueil *F CHENEL - Président*

### 9h30

- **Compte rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'Administration pendant l'année écoulée**
  - Lecture rapport moral *F CHENEL*
  - Actes du bureau et du C.A

### 10h

- **Situation financière au 31/12/2021 :**
  - Rapport du Trésorier et examen des comptes
  - Commentaires de l'Expert-comptable *N POUJGE*
  - Rapport de la Commission de Contrôle
  - Examen du rapport général du Commissaire aux Comptes *M JOURET*
  - Examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes *M JOURET*
  - Affectation du résultat

*Vote de l'Assemblée Générale :*  
*1) Approbation des comptes 2021*  
*2) Approbation des rapports du commissaire aux comptes*  
*3) Propositions d'affectation du résultat*

### 10h45

- **Examen du document de synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes et synthèse du rapport d'activités de la FDAAPPMA 64 :**
  - Synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes
  - Activités de la commission des affaires juridiques
  - Animations - *E ERRAMUZPE*
  - RCFD 64 - Suivi des assecs - *F MASSEBOEUF*
  - Programme SOURCE - Ecrevisse - Brochet aquitain - *S MAUDOU*
  - Restauration de la continuité écologique - Mulette perlière - *C PICHON*

### 11h45

- **Prévisionnel 2022 arrêté par le Conseil d'Administration :**
  - Programme des activités *D BERGEAL*
  - Budget prévisionnel

*Vote de l'Assemblée Générale :*  
*1) Programme prévisionnel des activités*  
*2) Budget prévisionnel*

### 12h20

- **Renouvellement du ou des membres de la Commission de Contrôle *F CHENEL***
  - Propositions :

*Vote de l'Assemblée Générale*

### 13h - Clôture de l'Assemblée Générale

### Repas



# ANALYSE FINANCIÈRE



Assemblée Générale 2022



## Bilan 2021

FEDEP64 - FEDERATION DE PECHE DES P.A

## BILAN ACTIF

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	6 318.69	6 316.64	2.05	2.05
Autres	19 278.49	19 278.49		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	8 232.25		8 232.25	8 232.25
Constructions	676 327.51	515 377.26	160 950.25	104 260.65
Installations techn., matériel et outil. ind.	195 414.08	179 358.00	16 056.08	20 407.82
Autres	205 202.14	167 561.83	37 640.31	41 930.71
Immobilisations corporelles en cours				8 424.50
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	939.05		939.05	939.05
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 111 712.21</b>	<b>887 892.22</b>	<b>223 819.99</b>	<b>184 197.03</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés	37 866.97		37 866.97	27 744.16
Créances reçues par legs ou donations				28 281.76
Autres	721 284.95		721 284.95	522 140.16
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	1 112 219.61		1 112 219.61	1 082 487.45
<b>Charges constatées d'avance</b>	6 285.62		6 285.62	12 146.53
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 877 657.15</b>		<b>1 877 657.15</b>	<b>1 672 800.06</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 989 369.36</b>	<b>887 892.22</b>	<b>2 101 477.14</b>	<b>1 856 997.09</b>

**BILAN PASSIF**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	176 917.90	176 917.90
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 014 875.40	1 000 594.89
Autres		
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	41 428.90	14 280.51
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>1 233 222.20</i>	<i>1 191 793.30</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	15 136.87	21 107.96
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 248 359.07</b>	<b>1 212 901.26</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	379 730.00	161 965.34
<b>TOTAL (II)</b>	<b>379 730.00</b>	<b>161 965.34</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	50 461.43	42 642.43
<b>TOTAL (III)</b>	<b>50 461.43</b>	<b>42 642.43</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 264.73	69 362.09
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	71 321.58	64 015.41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	327 120.33	303 810.56
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 220.00	2 300.00
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>422 926.64</b>	<b>439 488.06</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)</b>	<b>2 101 477.14</b>	<b>1 856 997.09</b>

## Compte de résultat 2021

FEDEP64 - FEDERATION DE PÊCHE DES P.A

### COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	393 062.13	349 276.10
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	55 958.27	50 880.47
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	872 081.43	470 116.35
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 149.11	5 357.85
Utilisations des fonds dédiés	56 263.98	96 087.55
Autres produits	104 559.97	107 974.58
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 493 074.89</b>	<b>1 079 692.90</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises et autres achats	41.08	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	317 637.32	373 314.27
Aides financières	187 472.32	182 430.56
Impôts, taxes et versements assimilés	19 301.15	18 656.95
Salaires et traitements	323 873.80	307 047.57
Charges sociales	134 740.20	132 013.53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 192.86	50 181.95
Dotations aux provisions	8 359.00	3 383.00
Reports en fonds dédiés	379 730.00	
Autres charges	4 659.88	8 280.61
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 434 007.61</b>	<b>1 075 308.44</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>59 067.28</b>	<b>4 384.46</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	992.05	1 272.70
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>992.05</b>	<b>1 272.70</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0.54	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>0.54</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>991.51</b>	<b>1 272.70</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)</b>	<b>60 058.79</b>	<b>5 657.16</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	105 701.36	8 283.55
Sur opérations en capital	8 515.69	5 204.68
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		2 100.00
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>114 217.05</b>	<b>15 588.23</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	118 331.62	6 779.29
Sur opérations en capital	14 393.32	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>132 724.94</b>	<b>6 779.29</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-18 507.89</b>	<b>8 808.94</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	122.00	185.59
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>1 608 283.99</b>	<b>1 096 553.83</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>1 566 855.09</b>	<b>1 082 273.32</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>41 428.90</b>	<b>14 280.51</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	23 019.32	
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>23 019.32</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	23 019.32	
<b>TOTAL</b>	<b>23 019.32</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>41 428.90</b>	<b>14 280.51</b>

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2021

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018, spécifique aux associations, entré en application depuis le 01/01/2020 et réformant le règlement CRC 99-01.

### I) Gestion 2021 sur le compte de résultat comprenant l'ensemble des activités de la Fédération

L'activité 2021 de la **Fédération** présente en matière de produits d'exploitation les évolutions suivantes avec un certain équilibre d'ensemble par rapport au précédent exercice si l'on isole le projet d'effacement d'ouvrages :

- Augmentation des prestations réalisées (55 958 € au 31/12/2021 contre 50 880 € au 31/12/2020) en lien notamment avec l'augmentation des prestations de pêches électriques et la diminution de prestations spécifiques.
- Augmentation des produits des actions subventionnées pour des projets d'intérêt général par rapport au précédent exercice ; soit 872 081 € de subventions en date du 31/12/2021 (+ 401 965 € par rapport au précédent exercice : 470 116€ en date du 31/12/2020). Cette augmentation est notamment en lien avec l'engagement de la Fédération dans une nouvelle démarche de restauration de continuité écologique. La Fédération porte à ce jour trois projets d'effacement d'ouvrage qui ont été retenus (seuil de Bernet, seuil d'Oudoul, seuil d'Ubartia) et financés le 29/11/2021 par l'Agence de l'eau pour un montant de 379 730€. A noter par ailleurs, l'augmentation des subventions reçues de la FNPF (+16 133€), l'augmentation de la subvention du Club Halieutique (124 032 € en 2021 contre 116 141 € en 2020) et la diminution de la subvention du Conseil Régional (50 599€ en 2021 contre 59 857€ en 2020).

Rappelons ici que la subvention est acquise en comptabilité dès la signature de l'accord. Lorsque la subvention finance des dépenses s'étalant sur plusieurs années, comme c'est le cas pour les projets d'effacement d'ouvrages, alors l'association doit constater une partie de la subvention en fonds dédiés et retranscrire en comptabilité l'avancement du projet au fur et à mesure.

- Parmi les autres produits :
  - Augmentation nette du produit des cartes, toutes cartes confondues (393 062 € au 31/12/2021 contre 349 276 € au 31/12/2020) ;
  - Maintien des redevances piscicoles (84 770 € au 31/12/2021 contre 85 470 € au 31/12/2020) ;
  - Diminution du produit brut des affaires juridiques (9 146€ au 31/12/2021 contre 11 725 € au 31/12/2020), dont 3 730 € donnant lieu à reversement aux AAPPMA à hauteur de 50% pour la partie contraventions.
- Diminution des reports de ressources non utilisées en lien notamment avec la fin du projet de restauration de la continuité écologique dans laquelle la Fédération s'était engagée en 2017 (neuf projets d'effacement d'ouvrage qui avaient été retenus lors de l'appel à projet de l'Agence de l'eau).



- Augmentation de l'ordre de 7 k€ des transferts de charges par rapport au précédent exercice.

L'ensemble des produits d'exploitation aboutit à un total de **1 493 075 €**.

Les charges d'exploitation courantes s'établissent à **1 434 008 €**. Les points significatifs sont les suivants :

- Diminution des charges de fonctionnement ou frais généraux à hauteur de - 55 636 € (317 678 € au 31/12/2021 contre 373 314 € au 31/12/2020) en lien notamment avec :
  - le programme source à hauteur de 84 518 € au cours de l'exercice 2021 contre 99 729€ au cours de l'exercice 2020 (-15 211€) ;
  - l'ensemble des charges de sous-traitance et d'études réalisées pour les projets d'effacement d'ouvrage pour un total de 23 039 € au cours de l'exercice 2021 contre 36 051 au cours de l'exercice 2020 (-13 012€) ;
  - la diminution des charges locatives et d'entretien à hauteur de -26 k€ en lien notamment avec la diminution des charges de copropriété (changement de la PAC du bâtiment et remises sur les frais de locations temporaires facturés en N-1) ;
- Augmentation des salaires, traitements et charges sociales et fiscales (477 915 € au 31/12/2021 contre 457 718 € au 31/12/2020).
- Relative stabilité des participations au profit des AAPPMA au titre des redevances piscicoles et des autres aides après plusieurs années de hausses significatives (185 334€ au 31/12/2021 contre 182 165 € au 31/12/2020 / 269 852€ au 31/12/2021 contre 281 894 € au 31/12/2020 en incluant le programme Source qui dépend notamment des dépenses engagées par chaque APPMA soit + 3 k€ hors programme SOURCE).

Le résultat d'exploitation courant s'établit à +59 067 € et se trouve complété du résultat financier à hauteur de + 992€, et du résultat exceptionnel à hauteur de - 18 508€.

Le résultat exceptionnel s'établit à -18 508€ et se décompose principalement ainsi :

- +8 515€ en lien notamment avec les reprises de subvention d'investissement ;
- -11 865€ en lien notamment avec le jugement intervenu en 02/2022 ;
- -14 393€ en lien avec la mise au rebut d'immobilisations non encore totalement amorties dont l'ancienne pompe à chaleur ;

Le résultat net comptable est un excédent. Il s'élève à +41 428.90€.



## II) Evolution de la situation financière au bilan du 31 décembre 2021

Les fonds propres de l'association complétés des réserves pour projet associatif s'élèvent à **1 248 359 €** au 31/12/2021, en augmentation de 35 458 € par rapport à la situation au 31/12/2020.

Cette évolution résulte :

- du résultat excédentaire de l'exercice clos au 31/12/2021 pour un total de + 41 428 € ;
- de la reprise sur subvention de l'exercice pour un total de - 5 970 € ;

Les fonds dédiés s'élèvent à 379 730€ en lien notamment avec le projet de démarche de la restauration de la continuité écologique dans laquelle s'est engagée la Fédération en 2021 (3 nouveaux projets d'effacement : seuil de Bernet, seuil d'Oudoul, seuil d'Ubartia).

Les investissements après amortissements s'élèvent à 223 820€ en date du 31/12/2021. Aucun emprunt n'est en cours au 31/12/2021.

Au plan du financement du cycle d'exploitation, la Fédération dispose, tous secteurs confondus et hors fonds dédiés et provisions, d'un fonds de roulement permanent de 1 024 539 €, montant suffisant pour faire face au règlement des dépenses d'exploitation.

## III) Evolution de la situation financière : 2016 – 2021

- Le budget fin 2015 de la Fédération s'élevait à 982 k€. Le budget fin 2021 s'élève à 1 567 k€.
- Les fonds propres fin 2015 de la Fédération s'élevaient à 874 k€. Les fonds propres fin 2021 s'élèvent à 1 248 k€.
- L'actif circulant fin 2015 de la Fédération (y compris la trésorerie) s'élevait à 1 311 k€. L'actif circulant fin 2021 s'élève à 1 878 k€.
- Le fonds de roulement permanent fin 2015 de la Fédération s'élevait à 555 k€. Le fonds de roulement fin 2021 s'élève à 1 025 k€.

L'expert-comptable

**Nicolas POUUDGE**

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

En application de l'article 27 des statuts de la Fédération de Pêche, la Commission de Contrôle, composée de Messieurs Michel LAPEYRE et Xavier PAGOAGA, élus vérificateurs aux comptes lors de l'Assemblée Générale de la Fédération du 29 Mai 2021, a procédé à l'examen des comptes. Afin de faciliter la démarche, les états comptables ont été envoyés par mail le 5 Avril par Madame Josette DUPOUY, comptable.

Après examen des documents comptables de l'exercice 2021, la Commission de Contrôle déclare ne pas avoir d'observation à formuler sur la sincérité et la cohérence des comptes, entre la situation financière 2021 et les informations communiquées aux délégués de la Fédération dans le dossier de la présente Assemblée Générale.

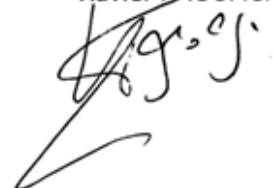
La Commission de Contrôle donne quitus à Monsieur Jean-Claude BOURDELAS, Trésorier de la Fédération, sur l'exercice 2021.

Fait pour servir et valoir ce que de droit  
A Pau, le 27 Avril 2022

Michel LAPEYRE



Xavier PAGOAGA



***CF. ANNEXE***

## BUDGET PREVISIONNEL 2022 ET COMPARATIF

CHARGES				PRODUITS			
	PREVIS 2021	REEL 2021	PREVIS 2022		PREVIS 2021	REEL 2021	PREVIS 2022
<b>Frais de personnel</b>	<b>489 580</b>	<b>466 442</b>	<b>501 080</b>	<b>Cotisations fédérales</b>	<b>333 774</b>	<b>393 062</b>	<b>348 017</b>
<i>Salaires bruts</i>	334 800	320 946	343 800	<i>Personnes majeures</i>	259 665	307 691	273 333
<i>Cotisations</i>	146 780	136 471	147 280	<i>Pers Majeures Offre Automne</i>	1 206	1 233	-
<i>Compléments</i>	8 000	9 024	10 000	<i>Hebdomadaires</i>	9 101	10 286	9 587
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>117 061</b>	<b>85 075</b>	<b>115 681</b>	<i>Personnes mineures</i>	25 728	28 664	25 740
<i>Frais de structure</i>	86 761	64 701	88 181	<i>Parrainage Mineurs</i>	-	540	-
<i>Téléphonie internet</i>	8 800	9 628	10 000	<i>Découverte enfants</i>	16 516	17 893	16 525
<i>Entretien (capot, siège, véhicule...)</i>	30 000	10 995	25 338	<i>Journalières</i>	12 154	13 632	12 928
<i>Fournitures</i>	1 000	1 069	1 000	<i>Découverte femmes</i>	9 405	12 953	9 904
<i>Frais postaux</i>	2 000	1 404	2 500	<i>Parrainage Femme</i>	-	170	-
<i>Electricité eau</i>	6 000	7 116	7 654	<b>Subventions</b>	<b>628 000</b>	<b>939 120</b>	<b>608 530</b>
<i>Assurances</i>	9 650	9 563	10 500	<i>Kit emploi FNPF</i>	132 000	132 000	132 000
<i>Matériel maintenance/location</i>	9 000	6 499	9 000	<b>Programme d'actions</b>	<b>380 000</b>	<b>674 549</b>	<b>362 530</b>
<i>Location véhicule</i>	9 011	6 388	8 889	<i>Garderie suivi milieux</i>	-	-	-
<i>Carburants</i>	10 800	10 594	11 800	<i>Milieux</i>	359 500	656 286	321 963
<i>Documentation, frais de colloques</i>	500	1 446	1 500	<i>Développement</i>	1 500	-	1 500
<b>Frais de déplacements</b>	<b>20 800</b>	<b>15 082</b>	<b>20 000</b>	<i>Animation</i>	14 000	16 243	35 527
<i>Frais de déplacements administrateurs</i>	10 000	7 094	10 000	<i>Promotion</i>	5 000	2 020	3 540
<i>Frais de déplacements personnel salarié</i>	10 800	7 988	10 000	<b>Club halieutique</b>	<b>114 000</b>	<b>124 033</b>	<b>112 000</b>
<b>Frais de réunions</b>	<b>6 000</b>	<b>2 998</b>	<b>4 000</b>	<b>Autres participations</b>	<b>2 000</b>	<b>8 539</b>	<b>2 000</b>
<b>Frais Equipement pôle technique</b>	<b>1 500</b>	<b>71</b>	<b>1 500</b>	<b>Prestations</b>	<b>38 000</b>	<b>51 412</b>	<b>43 000</b>
<b>Frais annexes (services bancaires, divers...)</b>	<b>2 000</b>	<b>2 223</b>	<b>2 000</b>	<i>Pêches électriques</i>	35 000	50 602	40 000
<b>Participations</b>	<b>235 737</b>	<b>248 313</b>	<b>337 844</b>	<i>Autres prestations (animations, interventions pédagogiques...)</i>	3 000	810	3 000
<i>Redevances piscicoles</i>	68 681	68 381	68 544	<b>Autres produits</b>	<b>192 258</b>	<b>243 991</b>	<b>279 522</b>
<i>Aides/autres participations</i>	118 300	127 811	215 200	<i>Affaires juridiques</i>	8 000	9 146	8 000
<i>Transfert réciprocité</i>	89 000	99 226	90 000	<i>Redevances piscicoles</i>	84 070	84 770	84 070
<i>Transfert réciprocité : droit domaine privé</i>	1 600	1 310	1 500	<i>Produits financiers</i>	1 200	992	1 200
<i>Transfert réciprocité : droit domaine public</i>	2 500	2 352	2 500	<i>Reprise projet associatif</i>	8 000	4 768	9 000
<i>Gestion DPF</i>	1 200	1 123	1 200	<i>Reprise Dévelop Loisir Pêche</i>	39 000	-	39 000
<i>Projets AAPPMA</i>	8 000	7 900	9 000	<i>Reprise Fonds associatifs</i>	24 502	-	110 692
<i>Expérimentation captures saumon défil dépositaires</i>	500	138	500	<i>Reprise subventions</i>	7 784	8 516	9 550
<i>Aides associations (autres qu'AAPPMA)</i>	-	2 000	-	<i>Reprise sur amortissements</i>	14 702	14 534	13 010
<i>Alevinage SAT</i>	3 000	3 000	3 000	<i>Produits de gestion courante</i>	5 000	15 025	5 000
<i>Lots</i>	7 000	1 705	2 000	<i>Produits exceptionnels</i>	-	105 701	-
<i>Publications, publicités, cartes</i>	500	50	500	<i>Reprise sur provision pour risques</i>	-	540	-
<i>Autres participations (dont reversement aff.juridiques)</i>	5 000	9 107	105 000	<i>Cession immobilisations</i>	-	-	-
<b>Honoraires</b>	<b>30 500</b>	<b>31 289</b>	<b>32 100</b>	<i>Autres produits de gestion</i>	-	-	-
<i>Comptabilité (Expert Comptable)</i>	11 000	10 446	11 000	<i>Reprise transaction civile Riumayou</i>	-	-	-
<i>Commissaire aux comptes</i>	5 100	5 000	5 100	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 192 033</b>	<b>1 627 585</b>	<b>1 279 068</b>
<i>Droit (avocat, notaire...)</i>	14 400	15 843	16 000	<b>RESULTAT</b>	<b>-</b>	<b>60 730</b>	<b>-</b>
<b>Sous-traitance pêches</b>	<b>8 000</b>	<b>10 174</b>	<b>10 000</b>				
<b>Cotisations instances</b>	<b>10 256</b>	<b>10 658</b>	<b>12 000</b>				
<b>Programme d'actions</b>	<b>270 900</b>	<b>170 326</b>	<b>238 458</b>				
<i>Actions garderie/veille milieux</i>	-	-	-				
<i>Actions milieux</i>	247 350	155 393	207 830				
<i>Actions développement</i>	5 000	-	5 000				
<i>Actions animation</i>	10 550	8 808	18 740				
<i>Actions promotion</i>	8 000	6 125	6 888				
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>54 755</b>	<b>58 193</b>	<b>60 615</b>				
<b>Impôts/taxes</b>	<b>19 100</b>	<b>17 692</b>	<b>19 700</b>				
<i>Taxes sur les salaires</i>	13 800	12 346	14 000				
<i>Habitation</i>	5 000	5 224	5 500				
<i>Autres (IS, carte grise)</i>	300	122	200				
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 500</b>	<b>512 455</b>	<b>1 500</b>				
<i>Valeur comptable nette immo</i>	-	14 393	-				
<i>Provision risques</i>	-	-	-				
<i>Charges exceptionnelles</i>	1 500	498 062	1 500				
<b>Dotations Indemnité Départ Retraite</b>	<b>3 400</b>	<b>8 359</b>	<b>4 191</b>				
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 192 033</b>	<b>1 566 855</b>	<b>1 279 068</b>				

## PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2022

2022		BUDGET			PLAN DE FINANCEMENT				
ACTIONS		Montant Frais salariaux (€)	Autres dépenses (€)	TOTAL dépenses (€)	Subvention AE AG	Subvention Conseil Départemental 64	Subvention Conseil Regional NA	Autre(s)	AUTOFIN.
<b>Axe A : Biodiversité aquatique : préservation et connaissance</b>									
<b>Elaboration d'outil de gestion</b>									
A.1.1	Elaboration du programme prévisionnel d'actions de la FDAAPPMA	3 303,00 €	0,00 €	3 303,00 €	1 651,50 €	297,27 €	297,27 €	0,00 €	1 056,96 €
A.1.2	Elaboration, mise à jour, animation des PDPG	30 318,00 €	80 000,00 €	110 318,00 €	55 159,00 €	14 341,34 €	27 579,50 €	0,00 €	13 238,16 €
A.1.3	Participation à l'élaboration d'outil de planification ou de programmation	3 668,00 €	0,00 €	3 668,00 €	1 834,00 €	330,12 €	330,12 €	0,00 €	1 173,76 €
<b>Connaissance et suivi des milieux aquatiques</b>									
A.2.1.2	Mise en place et animation de réseaux de connaissance Suivis pérennes sans bancarisation des données	16 272,00 €	10 000,00 €	26 272,00 €	13 136,00 €	2 364,48 €	2 889,92 €	0,00 €	7 881,60 €
A.2.2	Amélioration des connaissances sur les milieux et les espèces	30 804,00 €	19 300,00 €	50 104,00 €	25 052,00 €	10 020,80 €	5 010,40 €	0,00 €	10 020,80 €
	Amélioration des connaissances sur le Brochet aquitain	3 012,00 €	2 000,00 €	5 012,00 €	2 506,00 €	1 002,40 €	501,20 €	0,00 €	1 002,40 €
	Suivi Assecs	2 880,00 €	11 000,00 €	13 880,00 €	6 940,00 €	2 776,00 €	1 388,00 €	0,00 €	2 776,00 €
	Ecrevisses à pattes Blanches	5 130 €	6 000,00 €	11 130,00 €	5 565,00 €	2 226,00 €	1 113,00 €	0,00 €	2 226,00 €
	Préfiguration d'une étude globale de la fonctionnalité des Nives amont pour les salmonidés	7 938 €	0 €	7 938,00 €	3 969,00 €	1 587,60 €	793,80 €	0,00 €	1 587,60 €
	Synthèse des données piscicoles historiques de la Fédération	11 844 €	300 €	12 144,00 €	6 072,00 €	2 428,80 €	1 214,40 €	0,00 €	2 428,80 €
A.2.3	Acquisition de connaissances sur l'évolution des pressions et de l'état des milieux	2 828,00 €	0,00 €	2 828,00 €	1 414,00 €	254,52 €	254,52 €	0,00 €	904,96 €
<b>Accompagnement de maîtrise d'ouvrage</b>									
A.3.1	Information et sensibilisation des maîtres d'ouvrages potentiels des opérations de restauration physique des milieux aquatiques	7 452,00 €	0,00 €	7 452,00 €	3 726,00 €	745,20 €	670,68 €	0,00 €	2 310,12 €
A.3.2	Accompagnement des maîtres d'ouvrage sur les méthodes à mettre en œuvre pour le suivi des travaux de restauration physique des milieux aquatiques	3 232,00 €	0,00 €	3 232,00 €	1 616,00 €	323,20 €	290,88 €	0,00 €	1 001,92 €
<b>Sous-total Axe A</b>		<b>97 877,00 €</b>	<b>109 300,00 €</b>	<b>207 177,00 €</b>	<b>103 588,50 €</b>	<b>28 676,93 €</b>	<b>37 323,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 588,28 €</b>
<b>Contrat N2K CAPB</b>									
Prestation	Mulette perlière (Contrat N2K)	3 958,00 €	4 250,00 €	8 208,00 €				8 208,00 €	
<b>Sous-total Contrat N2K CAPB</b>		<b>3 958,00 €</b>	<b>4 250,00 €</b>	<b>8 208,00 €</b>				<b>8 208,00 €</b>	
<b>Marché Public d'études CAPB</b>									
Prestation	Inventaires Ecrevisses N2K Nive Nivelle	3 150,00 €	6 000,00 €	9 150,00 €				9 150,00 €	
<b>Sous-total Marché Public d'études CAPB</b>		<b>3 150,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>9 150,00 €</b>				<b>9 150,00 €</b>	
<b>Appel à Projets RCE Région NA - AE AG</b>									
	Restauration Continuité Ecologique Aquatique (Oudoul ; Bernet & Ubartia)	28 052,00 €	88 280,00 €	116 332,00 €			116 332,00 €		
<b>Sous-total Appel à Projets RCE Région NA</b>		<b>28 052,00 €</b>	<b>88 280,00 €</b>	<b>116 332,00 €</b>			<b>116 332,00 €</b>		
<b>Axe B : Développement Loisir Pêche - Tourisme Halieutique</b>									
B.1	Acquisition d'une embarcation FDAAPPMA 64		9 000,00 €	9 000,00 €			2 700,00 €		6 300,00 €
	SDDL 2022 - ARP NA		5 000,00 €	5 000,00 €					1 500,00 €
<b>Sous-total Axe B</b>			<b>14 000,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>			<b>4 200,00 €</b>		<b>9 800,00 €</b>
<b>Axe C : Education à l'Environnement Nature pour un Développement Soutenable (ENEDS)</b>									
C.4.1.1	Actions d'éducation à l'environnement à destination des scolaires Programme d'interventions en milieu scolaire	4 120,00 €	3 500,00 €	7 620,00 €	3 810,00 €	381 €	3 048,00 €	0,00 €	381,00 €
C.4.1.2	Actions d'éducation à l'environnement à destination des scolaires Journées découverte des milieux aquatiques et initiation pêche	2 678,00 €	3 300,00 €	5 978,00 €	2 989,00 €	299 €	2 391,20 €	0,00 €	298,90 €
C.4.2.1	Information du public et des pêcheurs à la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et à la gestion des milieux aquatiques Mise en œuvre de l'Atelier Pêche Nature Fédéral	4 120,00 €	6 900,00 €	11 020,00 €	5 510,00 €	551 €	4 408,00 €	0,00 €	551,00 €
C.4.2.2	Information du public et des pêcheurs à la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et à la gestion des milieux aquatiques Sessions initiation pêche et découverte des milieux aquatiques à destination du grand public	3 296,00 €	1 460,00 €	4 756,00 €	2 378,00 €	238 €	1 902,40 €	0,00 €	237,80 €
C.5.1	Atelier découverte du Milieu Aquatique & de la Pêche à destination du grand public (adultes)	1 648,00 €	2 080,00 €	3 728,00 €	1 864,00 €	186 €	1 491,20 €	0,00 €	186,40 €
<b>Sous-total Axe C</b>		<b>15 862,00 €</b>	<b>17 240,00 €</b>	<b>33 102,00 €</b>	<b>16 551,00 €</b>	<b>1 655,10 €</b>	<b>13 240,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 655,10 €</b>
<b>CPIE</b>									
Prestation	Actions d'éducation à l'environnement à destination des scolaires	2 400,00 €	1 500,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €
Prestation	Journée Découverte	180,00 €		180,00 €	0,00 €	0,00 €		180,00 €	
<b>Sous-total CPIE</b>		<b>2 580,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>4 080,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 080,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

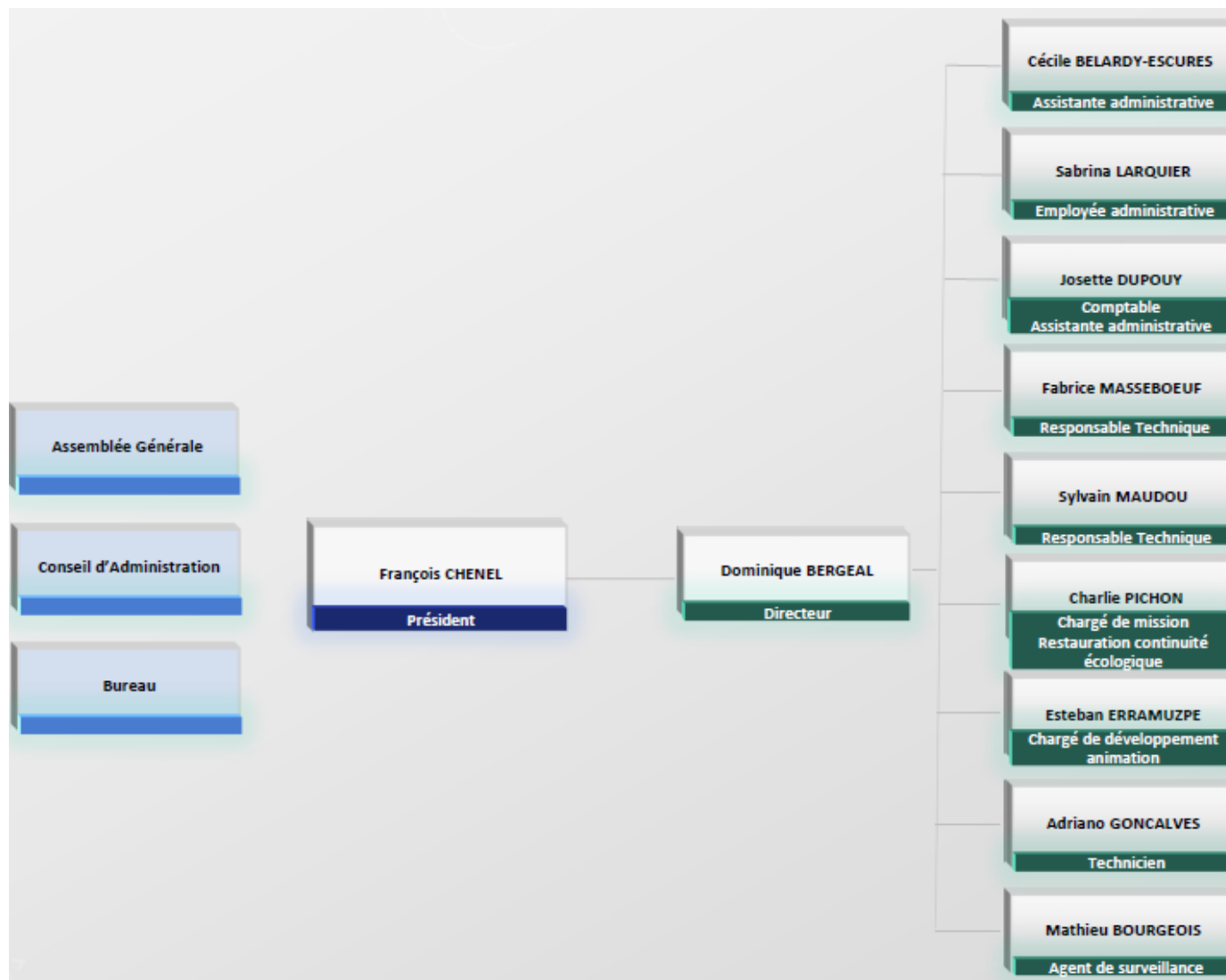


# RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION



Assemblée Générale 2022

Organigramme





## Composition des commissions fédérales 2022 (suite AG électorale du 19/03/2022, CA du 24/03/2022 & du 05/04/2022)

	COMMISSION FINANCES	COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES	COMMISSION PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	COMMISSION 1 <sup>ERE</sup> CATEGORIE	COMMISSION 2 <sup>EME</sup> CATEGORIE	COMMISSION GARDERIE	COMMISSION POISSONS MIGRATEURS	COMMISSION PARTAGE HALIEUTIQUE DU DOMAINE PRIVE	COMMISSION SPECIALISEE ADAPAEF
OBJECTIFS	<i>Préparation du budget prévisionnel et clôture des comptes</i>	<i>Suivi contraventions et délits, actualisation des transactions</i>	<i>Mise en œuvre PDPG, validations des aides allouées aux AAPPMA sur projets, élaboration des projets FD et suivi, validation des versements redevances AAPPMA</i>	<i>Mise en œuvre SDDL, validations des aides allouées aux AAPPMA sur projets, élaboration des versements FD et suivi</i>				<i>Stratégie migrateurs, élaboration projets FD et suivi, suivi PLAGEPOMI</i>	<i>Réciprocité</i>	<i>Avis sur décisions relatives à la pêche amateurs et aux engins (art.17 des statuts)</i>
COMPOSITION	JC BOURDELAS	JC BOURDELAS	P LAURENT	JF REGNIER	P HOEGELI	A BORDENAVE	F CHENEL	F DERUMAUX	N CURUTCHAGUE	P GIL
	F CHENEL	P LAURENT	JC BOURDELAS	F CHENEL	P LAURENT		A BORDENAVE	JC BOURDELAS	JC BOURDELAS	
	JF REGNIER	F DERUMAUX	F CHENEL	P FONTAN				R BERNAL		
			P HOEGELI	P DUFOURCQ				P LAURENT		
								P HOEGELI		
				PRESIDENTS ET ADMINISTRATEURS AAPPMA	PRESIDENTS ET ADMINISTRATEURS AAPPMA	PRESIDENTS ET ADMINISTRATEURS AAPPMA		PRESIDENTS ET ADMINISTRATEURS AAPPMA	PRESIDENTS ET ADMINISTRATEURS AAPPMA	
	Salariés FD 64 J DUPOUY D BERGAL	Salariés FD 64 C BÉLARDY D BERGAL	Salariés FD 64 C BÉLARDY F MASSEBOEUF S MAUDOU C PICHON D BERGAL	Salariés FD 64 E ERRAMUZPE						

### Rapport moral du Président

Les années électorales sont toujours très particulières, raison pour laquelle je ne me permettrai pas dans ce rapport, de vous parler de l'année écoulée.

Je me tournerai uniquement vers l'**avenir** et nos projets, que je qualifierais de **collectifs**.

Les élections du mois de mars ont rendu leur verdict, avec un CA représentatif de 11 AAPPMA, toutes les catégories (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et migrants) y sont représentées.

Nouvelle équipe, donc nouveaux projets et nouvelles méthodes.

Vous avez déjà reçu plusieurs demandes de ma part sur la participation des AAPPMA aux commissions fédérales aux travaux, à la communication et à vos souhaits.

C'est une volonté franche de ma part de mettre vos associations **au centre** des prérogatives fédérales.

Nos AAPPMA sont proches du terrain, connaissent les pêcheurs et leurs cours d'eau, leurs besoins et difficultés, j'attends donc une collaboration franche, sans tabous, afin de déployer les moyens fédéraux dans le respect d'un cahier des charges qui sera élaboré en fonction de **vos avis**.

N'hésitez donc pas à m'interroger, nous interroger, pour participer à la vie de **votre** fédération.

Nous avons d'ores et déjà lancé un audit sur la sécurité et l'organisation au travail, et ce, dans un but bien précis : l'optimisation des conditions de travail et la sécurité de tous.

La Fédération est une petite entreprise et les règles de sécurité, d'organisation du travail, doivent être sans faille et au centre de nos prérogatives.

Alors rassurez-vous de suite, il n'y a rien de problématique en cela, aucune chasse aux sorcières projetée, il s'agit juste d'une mise en conformité pour le bien de tous, au sein de notre fédération, mais aussi des AAPPMA.

En sus du personnel fédéral, sur la base du volontariat, les techniciens et responsables des AAPPMA seront aussi conviés à cet audit et une feuille de route sera alors proposée à tous.

Ce cadre légal, ainsi proposé, vous laissera libre de choix dans vos structures, il en incombera donc à votre **responsabilité** d'y adhérer ou pas.

Nouveauté, une commission « partage halieutique du domaine privé » a été créée.

Elle aura la lourde tâche de diagnostiquer financièrement, réglementairement et sociologiquement ce qui est communément appelé « la réciprocité » dans notre département.

Un travail sur l'aspect financier a d'ores et déjà été mené, travail qui à l'évidence, met en exergue de grosses disparités de traitement sur notre département.

Ce premier constat n'est pas la conception que nous nous faisons du **partage** des territoires et des budgets.

D'ici la fin de l'année, une enquête vous sera donc proposée afin récolter vos avis sur la question, et dès le début de l'année 2023, les premières réunions de collaborations inter-AAPPMA seront menées.

Vous pouvez cependant dès à présent, comme il vous l'a été proposé, intégrer cette commission car tous les avis compteront.

A l'heure où l'on parle de plus en plus d'écologie, d'énergie « verte » et de protection des milieux, la faune piscicole et ses habitats n'ont jamais autant été menacés.

La préservation et la gestion de la ressource eau, notre trésor, ce **bien commun** porteur de vie, est l'enjeu majeur de ce 21<sup>ème</sup> siècle.

Ce n'est pas par hasard que de nombreux groupes de pression, des hydroélectriciens aux irrigants, des grands groupes du CAC40 aux petits usagers sans scrupules, veulent en confisquer la gestion.

Jamais autant de projets de microcentrales sur nos cours d'eau, de panneaux photovoltaïques sur nos lacs, de demandes de créations de nouvelles retenues collinaires n'ont été pensés sur notre département.

Nous devons rester solides, solidaires et déterminés face à cet enjeu ; notre fédération, nos AAPPMA, doivent garder, coûte que coûte, leur détermination.

Nous pouvons nous appuyer sur des services techniques de la fédération compétents, ils sont là pour étudier, trouver des solutions et nous accompagner au quotidien dans la compréhension de ces atteintes aux milieux et leurs conséquences sur la faune et la flore.

Il est à nous, fédération et à vous, gestionnaires d'AAPPMA, de définir politiquement les actions à mener sur le terrain.

A ce titre, un espace dédié aux AAPPMA, sur le site de notre fédération sera créé, afin de mettre à votre disposition toutes les études et résultats...il vous aidera dans vos démarches.

Pour veiller sur ces joyaux que sont nos milieux aquatiques, nous allons **renforcer les liens** entre la garderie fédérale et les bénévoles de nos associations afin de coordonner des actions et aussi communiquer sur celle-ci.

Cela a déjà commencé pour l'ouverture du carnassier, nous allons continuer sur tout le territoire.

Une réflexion sur la simplification de la réglementation va aussi être menée rapidement car je reste persuadé que le chevauchement de règles à outrance n'est pas un bras de levier opérant pour maintenir les peuplements piscicoles de bonne qualité.

Enfin de gros efforts seront déployés pour les animations et la formation, nous allons structurer cette collaboration avec les AAPPMA, les offices de tourisme, les écoles, etc.

N'hésitez pas à contacter Estéban Erramuzpe en charge de ce volet fédéral.

Pour finir je voudrais remercier ici les élus qui nous ont précédés, réélus ou non, pour leur travail bénévole effectué durant le mandat précédent,

bien sûr, l'ensemble du personnel de la fédération pour son accueil, sa disponibilité et son accompagnement durant le début de cette mandature,

enfin, vous tous, délégués élus, pour votre **confiance** accordée, je saurai en être digne et vous tiendrai informés régulièrement du travail effectué.

Merci pour votre écoute et bonne assemblée générale.

**Le Président**  
**François CHENEL**

## Représentations « externes » 2021-2022

### FNPF (A. DARTAU/JF REGNIER / 2021 à Mars 2022) (F CHENEL/JF REGNIER / 2022)

La Fédération Nationale de la pêche en France a succédé à l'Union Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique, qui avait été créée en 1947. C'est la loi sur l'eau (LEMA), du 30 décembre 2006, qui reconnaît à la FNPF le caractère d'établissement d'utilité publique. Sa constitution officielle a eu lieu le 5 février 2007 au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, aujourd'hui Ministère de la Transition écologique et solidaire. La FNPF est dirigée par un conseil d'administration de 35 membres dont l'un représente les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et par un bureau de 13 membres. Les membres du C.A travaillent aux missions qui incombent à la FNPF au travers de sept commissions permanentes et huit groupes de travail. Une quinzaine de salariés permanents œuvre également au service de la pêche au siège parisien.

La Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques participe chaque année à l'Assemblée Générale de la FNPF et au Congrès annuel des FDAAPPMA soit les 26 et 27 septembre en 2021.

Par ailleurs, A. DARTAU a participé à différentes réunions : C.A (3 mai 2021 ; 5 & 6 avril 2022) ; commissions techniques (18 mai et 12 octobre 2021) ou migrateurs.

### UFBAG (A. DARTAU/JF REGNIER/Y.LOUROUSE/2021 à Mars 2022) (F CHENEL/A BARRABES/ 2022)

L'UFBAG (Union des fédérations, pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne) regroupe dix-huit fédérations départementales issues des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Cinq autres départements en font partie : la Charente, la Charente-Maritime, la Corrèze, le Cantal et la Lozère. Outre une mission d'harmonisation et de mutualisation, l'UFBAG est chargée d'assurer l'interface entre les fédérations départementales et la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle du bassin. L'UFBAG concourt à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques ainsi qu'à la promotion du loisir pêche en structurant le réseau des fédérations.

CA du 14 avril 2021 et 2 décembre 2021 et AG 17 septembre 2021,

### ARP NA (A. DARTAU/JF REGNIER/Y. LOUROUSE/2021 à Mars 2022) (F CHENEL/ A BARRABES/Y LOUROUSE / 2022)

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Nouvelle Aquitaine (ARP NA) est une association loi 1901, formée des Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne. Elle a été créée en 2016 dans le but de caler les organisations régionales de pêche de loisir sur celles des nouvelles régions.

3 CA en visioconférence le 10 février 2021, le 14 avril 2021 et le 3 mars 2022

AG en présentiel le 22 septembre 2021 dans à Pau

### COMMISSION DE SUIVI DU SITE (CSS) (P. DUFOURCQ/2021 à Mars 2022) (A BARRABES/ 2022)

Cette commission est le résultat de la fusion du CLIC (Comité local d'information et de concertation) et du SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles), les deux structures de concertation dédiées aux installations industrielles du bassin de LACQ.

Objectifs : assurer la cohérence des dispositifs de concertation sur un même territoire et sur des enjeux liés aux impacts et aux risques que présentent les principaux sites industriels ; disposer sur un bassin aussi important que celui de Lacq, d'un cadre mieux adapté aux enjeux pour favoriser les échanges entre parties prenantes.

P DUFOURCQ a participé aux réunions de la Commission le 19 mai 2021 et 14 septembre 2021.

**CODERST (Y. LOUROUSE/2021 à Mars 2022) (N CURUTCHAGUE/ A BARRABES/ 2022)**

Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) est une assemblée départementale consultée par le Préfet dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Ce Conseil est présidé par le Préfet ou son représentant. Il est composé de vingt-cinq membres titulaires et de dix-huit membres suppléants désignés par arrêté préfectoral. Il se réunit mensuellement, sauf au mois d'août.

La consultation du CODERST est prévue réglementairement dans le cadre de procédures administratives particulières (autorisation, dérogation). Quelques dossiers sont présentés pour information des membres, en général des synthèses et rapports d'activités. L'avis émis porte notamment sur les projets en matière : d'installations classées industrielles, agricoles, agro-alimentaires, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de la police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives liées à l'eau, aux eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux minérales naturelles, des risques sanitaires liés à l'habitat.

D'Avril 2021 à Mars 2022 Y LOUROUSE a représenté la Fédération au CODERST.

**COGEPOMI (A. DARTAU FDAAPPMA 64 +FDAAPPMA 40 / 2021 à Mars 2022) (FDAAPPMA 65 & 40 / 2022)**

Créé dans huit grands bassins, dont celui de l'Adour, le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs est chargé d'établir le plan de gestion des poissons migrateurs, en eau douce et en mer. Ses membres sont nommés pour 5 ans par le préfet coordonnateur de bassin, président, et représentent les collectivités territoriales, l'administration gestionnaire et les différentes catégories de pêcheurs, usagers, concessionnaires et propriétaires concernés ainsi que des scientifiques.

A DARTAU JF REGNIER et O BRIARD ont participé aux sessions plénières du COGEPOMI Adour-côtier du 3 mars 2021, 7 octobre 2021, 16 novembre 2021.

**SYNDIC DE COPROPRIETE (Y. LOUROUSE/ 2021 à Mars 2022) (F CHENEL / 2022)**

Le Syndic de Copropriété (CAP IMMO) de la Maison de la Nature

Y LOUROUSE a représenté la Fédération lors de nombreuses réunions de chantier dans le cadre de l'installation de la nouvelle pompe à chaleur (PAC), ainsi que pour l'ensemble des échanges avec CapImmo sur l'ensemble des dossiers liés à la Copropriété.

**CDNPS « NATURE » (MM. DUPEBE/PEDEFLOUS), « CARRIERES » (MM. FONTAN/MARY), « PAYSAGES » (MM. FONTAN/BERGEROO) / 2021 à Mars 2022  
CDNPS « NATURE » (M A BARRABES), « CARRIERES » (MM. F DERUMAUX/ A BARRABES), « PAYSAGES » (MM. A BARRABES/ F DERUMAUX) / 2022**

La Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS) est une commission créée par l'article 20 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives (articles R. 341-16 à R. 341-25 du code de l'environnement). Outre la compétence nouvelle en matière d'unités touristiques nouvelles issues de la loi n° 200517 relative au développement des territoires ruraux (article L. 145-5 du code de l'urbanisme), elle regroupe les anciennes commissions suivantes :

- la commission départementale des sites, perspectives et paysages, instituée par l'article 1er de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque ;
- la commission départementale des carrières (décret n°94-486 du 9 juin 1994) ;
- et le comité départemental de concertation et de suivi « Natura 2000 » (circulaire du 26 juillet 2002 relative à la relance de la concertation Natura 2000).

<b>DIVERS (RENCONTRES PONCTUELLES)</b>
--

- *Rencontre des usagers du réservoir du Gabas, le 14 septembre 2021*
- *Réunion Technique de travail organisée par la DDTM avec l'AFB, le 22 octobre 2021 concernant l'arrêté fixant les périodes d'ouverture de la pêche en eau douce pour l'année 2022*
- *Comité Sécheresse des Pyrénées-Atlantiques organisé par la DDTM, le 24 août 2021 (A. DARTAU)*

## Commissions « internes » : synthèse des activités

### COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES (G. BERGEROO, Responsable 04/2021-03/2022)

M. BERGEROO a procédé à une commission dématérialisée à laquelle ont participé les deux autres membres, MM. LOUROUSE et PHILIPPE. Il a été dressé le bilan des procédures établies en 2021 et leurs suivis transactionnels ; les propositions de la commission ont été présentées et validées par le Bureau du 17/3 puis par le CA du 26/3/2022. Une synthèse figure dans ce document au Chapitre « traitement des procès-verbaux d'infraction à la police de la pêche »

### COMMISSION PROTECTION GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La Commission « Protection et gestion des milieux aquatiques » a pour objet :

- la mise en œuvre du PDPG
- d'analyser les projets, présentés par les AAPPMA, relatifs au versement des redevances piscicoles
- d'analyser les demandes d'aides des AAPPMA pour les projets de restauration de milieux suite à l'appel à projets
- l'élaboration des projets FD et suivi.

#### ➤ Chapitre « Redevances piscicoles »

Elle s'est réunie 2 fois le 23 juillet 2021 et le 14 octobre 2021 afin d'analyser les projets s'inscrivant dans le programme pluriannuel acté par le Conseil d'Administration. Les affectations des redevances piscicoles ont été validées par le Conseil d'Administration de décembre 2021. (Voir chapitre correspondant)

#### ➤ Projets biodiversité FD 64

La Commission Protection et Gestion des Milieux Aquatiques, s'est réunie :

- > le 8 mars 2021 (Présentation des projets et budgets associés, dans le cadre du dépôt de dossier avant le 31/03/2021, concernant l'Appel à projets "Continuités écologiques aquatiques" porté par la Région Nouvelle-Aquitaine et cofinancé par l'Agence de l'Eau - Adour Garonne),
- > le 1<sup>er</sup> juin 2021 (Présentation des nouveaux projets pour le second dépôt de dossier dans le cadre de l'Appel à projets Régional Continuité écologique aquatique, projet proposition de programme Mulette pour 2022),
- > 10 novembre 2021 (Point Anticipé sur Programme d'Actions 2021 sur Axe A Biodiversité et Volet 2 (Continuité écologique) ; Programme d'Actions Prévisionnel 2022 (Axe A Biodiversité et Appel à Projets Région NA (Continuité écologique aquatique))

### COMMISSION FINANCES

Cette commission était présidée en 2021 par Pierre FONTAN - Trésorier, assisté de Jean-François REGNIER et Yves LOUROUSE et les principales activités ont consisté :

- le 9 mars 2021, à la préparation du Bureau du 11 mars 2021 et du Conseil d'Administration du 3 avril 2021 (Arrêt des comptes 2020 ; Affectation du résultat)
- le 9 décembre 2021, à la préparation du Conseil d'Administration du 11 décembre 2021 (Validation du Budget prévisionnel 2022)
- le 14 Mars 2022, à la préparation du Conseil d'Administration du 26 Mars 2022 (Arrêt des comptes 2021 ; Affectation du Résultat)



## COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

La Commission Développement de la Fédération de Pêche s'est réunie à 4 reprises :  
26 juin 2021, 3 juillet 2021, 9 septembre 2021, 17 novembre 2021

## MIGRATEURS

Cette commission était présidée en 2021 par Olivier Briard et ses principales activités consistent en :

- Stratégie migrateurs,
- Elaboration et suivi de projets FD,
- Elaboration du nouveau du PLAGEPOMI.

Elle s'est réunie le 10 mars 2021 et le 8 juin 2021.

## Bureau : synthèse des réunions

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
<p>11/03/2021 Bureau Visioconférence Contexte Covid19</p>	<p><b>-&gt; Finances</b> Présentation aux administrateurs présents du Budget Réel 2020 ainsi que la nouvelle mouture du Budget Prévisionnel 2021 présentés en Commission Finances du 09/03/2021. Comme évoqué lors du CA du 18 Décembre 2020 et conformément aux demandes des administrateurs, des modifications ont été apportées au budget prévisionnel 2021.</p> <p><b>-&gt; Actions biodiversité aquatique : préservation et connaissance</b> Suite Commission Protection &amp; Gestion des Milieux Aquatiques du 08/03/2021 1 - Bilan 2020 du programme d'actions Biodiversité aquatiques 2 - Continuité écologique - Travaux 2021 / Effacement du seuil Haystoya sur la Joyeuse <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> _ les nouvelles modalités de cette opération. 3 - Appel à Projets "Continuités écologiques aquatiques" 2021 Région AE AG &gt;&gt; 1. Contexte &gt;&gt; 2. Projets proposés ** Bassin versant du Neez : Seuil de l'ancienne usine Oudoul <b>Les administrateurs présents souhaitent qu'une réunion FD 64 (administrateurs, salariés) et Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (directeur et président) soit organisée rapidement pour définir qui fait quoi, compte tenu que le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) souhaite s'associer pour la restauration de la continuité écologique aquatique sur le Neez.</b> ** Bassin versant Nivelle : Seuil Ubartia sur le Galardiko Erreka ** Bassin versant du Saison : Seuil du Moulin d'Alos sur l'Aphura. <b>L'ensemble de ces opérations sera présenté lors du prochain CA vendredi 19 mars 2021.</b></p> <p><b>-&gt; Affaires Juridiques</b> Les membres présents au Bureau du 11 mars 2021, après avoir pris connaissance des différents documents transmis par le responsable de la commission des affaires juridiques -traitement des PV- ont, à l'unanimité : - donné quitus aux décisions prises par la commission en cours d'année 2020 dans le traitement des PV et adopté le rapport moral présenté par M. BERGEROO - examiné les 26 procédures n'ayant pas trouvé un arrangement amiable et ont pris les décisions d'abandon ou poursuites les concernant - accepté de présenter au prochain CA ce rapport moral de la commission et d'informer ledit CA des décisions prises par le Bureau relativement aux poursuites, avant communication aux AAPPMA (procédure habituelle de la CAJ)</p> <p><b>-&gt; Sujets divers</b> ** Consultation des FDAAPPMA sur les mesures du PLAGEPOMI Adour 2022-27 ** Barbeaux de Graells ** Préparation AG 2021 FDAAPPMA</p>
<p>27/05/2021 Bureau Visioconférence Contexte Covid19</p>	<p><b>-&gt; Ressources Humaines :</b> Temps Partiel thérapeutique Mathieu Bourgeois</p> <p><b>-&gt; Programme d'actions</b> &gt;&gt; Restauration de la continuité écologique aquatique <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> _ la signature de cette convention par le Président. &gt;&gt; Dates des prochaines réunions de Commission Protection et Gestion des Milieux Aquatiques, de Bureau et CA</p> <p><b>-&gt; Préparation AG et Vœux AAPPMA</b></p> <p><b>-&gt; Affaires Juridiques</b> ** Contribution FDAAPPMA 64 à l'enquête publique de la centrale d'Aydius En amont de la réunion de Bureau initialement programmée le 19/05/2021, les administrateurs ont reçu par mails le projet de contribution élaboré par Fabrice Masseboeuf et Charlie Pichon. Compte tenu de la "dead line" (jeudi 27 Mai 2021 à 12H) concernant le dépôt de la contribution FD 64 à l'enquête publique de la centrale d'Aydius, les échanges, demandes de modifications et validation ont été effectués par mails. Les administrateurs présents sont informés que la contribution de la FD64 a été signée et déposée le 25/05/2021. ** Audience au Tribunal correctionnel de Pau - Accident du travail mortel de Pierre Lagarde Dans le cadre de l'audience au Tribunal correctionnel de Fabrice Masseboeuf et André Dartau, qui seront assistés de leurs avocats, les administrateurs présents ont entériné les souhaits de présence des salariés et les modalités d'application proposées par le directeur.</p>

*Suite page suivante*

	<p>** Synthèse des affaires juridiques Gilles Bergeroo a présenté au Bureau certains points de la synthèse des affaires juridiques. Le document élaboré par Cécile Bélarly a été transmis en amont de cette réunion de Bureau. <b>-&gt; Sujets divers</b> ** Demande par la Préfecture de renouvellement des membres de la CDNPS <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> <b>_ la désignation de Pierre Fontan comme représentant titulaire CDNPS et Erick Mary comme son suppléant.</b> ** Projet collaboratif SHEM</p>
<p>10/06/2021 Bureau Présentiel</p>	<p><b>-&gt; Suite AG FDAAPPMA 64 - PV Assemblée Générale Extraordinaire &amp; Ordinaire</b> <b>La transmission des projets de PV des AG E &amp; O du 29/5/2021, est actée par les administrateurs présents, après avoir pris en compte les modifications souhaitées.</b> <b>-&gt; Programme d'actions</b> ** Suite Commission Protection et Gestion des Milieux Aquatiques du 01/06/2021 a -&gt; Proposition de nouveaux projets pour le second dépôt de dossier de juin 2021 dans le cadre de l'Appel à projets Régional continuité écologique aquatique (AaP Région NA) &gt;&gt; Bassin versant de la Nivelle : Seuil Urrutenia (ancienne Pisciculture Darguy) <b>Après discussions les administrateurs présents du Bureau actent la présentation de ce projet lors du prochain CA du 18/06/2021, en fonction des éléments actuellement disponibles.</b> &gt;&gt; Bassin versant du Neéz : Seuil Bernet <b>Après discussions les administrateurs présents du Bureau actent la présentation de ce projet lors du prochain CA du 18/06/2021.</b> b -&gt; Programme Mulette (Margaritifera margaritifera) sur le bassin de la Nivelle <b>Après discussions les administrateurs présents du Bureau actent la présentation de ce projet lors du prochain CA du 18/06/2021.</b> <b>-&gt; Migrateurs</b> Suite à la Commission Migrateurs du 08/06/2021, les administrateurs présents demandent au directeur de rédiger un courrier qui sera adressé, après validation, à Madame la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine pour l'alerter sur la situation et demander de sa part une rapide intervention en faveur de la préservation des espèces piscicoles migratrices amphihalines, compte tenu des chiffres extrêmement bas et préoccupants des remontées de ces espèces (Grande alose, Lamproie marine et Saumon atlantique). Les administrateurs souhaitent, que la FD64 soit un relais pour que les pêcheurs puissent participer à la consultation publique du Ministère de la Transition Ecologique. Un texte contenant des propositions concrètes, concernant dans notre cas la protection et la gestion des milieux aquatiques, rédigé par les salariés, validé par les administrateurs, sera envoyé aux Présidents des AAPPMA pour qu'ils sensibilisent leurs pêcheurs et leurs demandent de participer à cette consultation en s'appuyant sur les propositions concrètes élaborées par la FDAAPPMA 64. <b>-&gt; Ressources Humaines :</b> a _ Organisation de l'équipe des salariés FD64 suite à l'information étatique du 9 Juin 2021 concernant le Covid19 b _ Formation écho-sondeur/reefmaster <b>-&gt; Finances</b> <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> <b>_ la création d'une aide financière de la FDAAPPMA 64, sous la forme d'une dotation de 50% du budget d'acquisition du matériel de communication de type Beach Flag sur une période de 3 ans, à partir de 2021, avec montant plafonné à 500 € par AAPPMA, qui en ferait la demande pour l'acquisition de ce type de matériel de communication.</b> <b>_ cette subvention de la FDAAPPMA 64 est conditionnée à l'apposition sur ce matériel de communication du logo officiel de la FDAAPPMA 64 au minimum de même taille que celui de l'AAPPMA concernée.</b> &gt;&gt; Les prochaines demandes, par d'autres AAPPMA des Pyrénées-Atlantiques concernant cette aide financière, devront être effectuées durant l'année N (à partir de 2021), avec une facture d'acquisition du matériel de communication Beach Flag datée de l'année N, pour un versement d'une aide financière de la FDAAPPMA 64 durant l'année N. <b>-&gt; Sujets divers</b> ** Coupe du monde Canoë Kayak à Pau <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> <b>- la présence d'un stand de la FDAAPPMA 64 lors de cet événement. L'équipe qui l'animer sera composée de salariés et d'administrateurs FDAAPPMA 64 et de bénévoles d'AAPPMA.</b> ** Evènement « Odyssey » <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> <b>- la présence d'un stand de la FDAAPPMA 64 lors de cet événement. L'équipe qui l'animer sera composée de salariés et d'administrateurs FDAAPPMA 64 et de bénévoles d'AAPPMA.</b></p>

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
<p>16/07/2021 Bureau Présentiel</p>	<p><b>-&gt; Ressources Humaines :</b> Information des administrateurs par le directeur concernant l'organisation de l'équipe des salariés.</p> <p><b>-&gt; Affaires Juridiques</b> a -&gt; Affaire Luzienne de travaux &gt;&gt; Les administrateurs sont informés de l'état d'avancement de cette affaire. b -&gt; Affaire pêcheur - photo journal - Délibération &gt;&gt; Les administrateurs sont informés des éléments de cette affaire. <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :</b> _ de ne pas donner suite. c -&gt; Affaire KASKOIN KARRIKA &amp; SDOHE &gt;&gt; Les administrateurs sont informés de l'état d'avancement de cette affaire. <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> _ d'autoriser le Président de la FDAAPPMA 64 à ester en justice et désignant le Cabinet SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL pour représenter ses intérêts devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dans les deux instances n° 21BX02552 et 21BX02553 d -&gt; Recours du collectif d'associations, à l'encontre des arrêtés de la Préfecture des Landes et des Pyrénées Atlantiques &gt;&gt; En amont de cette réunion de Bureau, les administrateurs ont reçu par mail les ordonnances du 09/07/2021 afférentes à cette affaire pour les Pyrénées-Atlantiques et les Landes.</p> <p><b>-&gt; Programme d'actions</b> L'objectif, du travail collégial réalisé par les administrateurs en réunion de Bureau, était d'établir un choix dans les différentes options de projets réalisables en fonction des objectifs de la FDAAPPMA 64 et des contraintes imposées par nos partenaires financiers. &gt;&gt; Le prérequis d'un nouvel AMI CD64 est la base de ce travail. Les différents programmes (SOURCE, Mulette, Ecrevisses à pattes blanches, Brochet aquitain...) en cours en 2021, leurs états d'avancement et leurs projections en 2022 sont exposés succinctement par le directeur en fonction des données fournies par l'équipe technique. <b>Après discussions les administrateurs présents du Bureau actent, dans le cadre de la présentation potentielle de 2 AMI (Appels à Manifestation d'Intérêt) 2022, comme en 2021, que les salariés pourront travailler sur l'élaboration de la poursuite du programme Ecrevisse à pattes blanches et la recherche d'un projet Saumon en collaboration étroite avec Migradour, pour éviter la mise en concurrence sur ce sujet.</b></p> <p><b>-&gt; Sujets divers</b> ** Différents sujets sont évoqués par les administrateurs : -&gt; Information FNPF concernant les prochaines AG AAPPMA et FDAAPPMA -&gt; Campagne de communication FNPF "Sauvons nos rivières" : Transmission d'information de communication de la FNPF par la FDAAPPMA 64 auprès des AAPPMA -&gt; Lancement de l'organisation par le FDAAPPMA 64 d'une formation Garde Pêche Particulier en Novembre 2021. ** Continuité écologique Dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique sur le Neez, un courrier pour informer et solliciter le Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a été rédigé par Charlie Pichon. Il a été envoyé en amont de cette réunion aux administrateurs Bureau pour relecture. <b>Les administrateurs présents valident l'envoi du courrier.</b> ** Une étude comparative concernant le passage au tout numérique est initiée.</p>
<p>09/09/2021 Bureau Présentiel</p>	<p><b>-&gt; Préparation du prochain Conseil d'Administration</b></p> <p><b>-&gt; Ressources Humaines :</b> &gt;&gt; Etude d'embauche en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de M Bathélémy Davancaze présentée par Dominique Bergeal - Directeur <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> - l'embauche de M Barthélémy Davancaze en Contrat à Durée Déterminée, pour une durée de 2 mois en 2021, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, en fonction des données (missions, position sur la grille salariale interne...) présentées ce jour.</p> <p><b>-&gt; Affaires Juridiques</b> &gt;&gt; Affaire pollution de l'ARRIU MAGE à BIELLE <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de confirmer, à l'unanimité des membres présents :</b> - la décision d'urgence prise par le Président le 13 août 2021 de déposer plainte avec constitution de partie civile contre le(s) auteur(s) des faits constatés le 2 juillet 2021 sur l'ARRIU MAGE à BIELLE ayant entraîné une importante mortalité piscicole et d'avoir mandaté à cet effet M. Gilles Bergeroo administrateur en charge des affaires juridiques au sein de la Fédération, le 27 août 2021.</p> <p><b>-&gt; Redevance Piscicoles</b> <b>Le Bureau, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :</b> - de valider le PV de la Commission GPMA Partie Redevances Piscicole du 23/07/2021</p>

	<p>-&gt; <u>Programme d'actions</u> Les administrateurs présents prennent connaissance des informations disponibles, à ce jour, concernant l'avancement de la procédure de sélection des projets déposés en mars et juin dans le cadre de l'Appel à Projets « Continuité écologique aquatique » de la Région Nouvelle-Aquitaine et des informations disponibles concernant les modalités d'aides financières départementales.</p> <p>-&gt; <u>Sujets divers</u> a _ Problème APRN &amp; Pêche électrique Fédération b _ Réponse AAPPMA Nive - Problème Budget <b>Les administrateurs présents valident l'organisation d'une réunion comme le propose le Président de la Nive dans son courrier.</b> c _ Matériel &gt;&gt; Matériel informatique <b>Les administrateurs présents valident l'acquisition d'un Simulateur de pêche ainsi qu'un écran pour le compléter.</b> d _ Formation Garde Pêche Particulier (GPP) <b>Les administrateurs présents valident la logistique proposée.</b> e _ ENEDIS &amp; R T E - Renouvellement Convention f _ Education à l'Environnement Nature pour un Développement Soutenable (ENEDS)</p>
14/10/2021 Bureau Présentiel	<p>-&gt; <u>Migrateurs</u> a _ COGEPOMI Plénier - Réunion en présentiel à Bayonne jeudi 07 10 2021 - André Dartau b _ Réunion organisée par M Jean Labour - Président du Béarn des Gaves ; le mercredi 13 10 2021 FDAAPPMA 64 représentée par Jean François Régnier &amp; Olivier Briard c _ Migradour : Demande augmentation de la participation financière des Fédérations <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> - la demande de MIGRADOUR. d_ Présentation et proposition d'une participation financière (mécénat) au projet SALMO <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> - la proposition de soutien de ce projet. Une aide financière de 2 000 € sera apportée par la FDAAPPMA64. e _ AP Pêche 2022 et implications sur la parution du Mémento (Guide de pêche 2022)</p> <p>-&gt; <u>Divers</u> <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de confirmer, à l'unanimité des membres présents :</b> - que dans le cadre de l'utilisation de cette application VigiPêche 2, pour les Gardes fédéraux le fait de poursuivre uniquement la procédure habituelle de rédaction (version papier), - de même, la FDAAPPMA 64 informera les Président d'AAPPMA que pour le moment, en attente de réponse de la FNPF aux questions posées concernant l'utilisation de l'application VigiPêche 2, il est préférable de ne pas utiliser la partie rédactionnelle de cette application b _ Education à l'Environnement Nature pour un Développement Soutenable (ENEDS) <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> - la création d'un groupe de travail Animations au sein de la FDAAPPMA 64, - l'invitation aux Présidents des AAPPMA des Pyrénées-Atlantiques (ou son représentant) pour participer aux réunions de ce groupe de travail c _ Redevances Piscicoles <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b> &gt;&gt; AAPPMA GAULE PUYOLAISE : L'option 1 concernant la redevance de l'AAPPMA Gaule Puyolaise : 1 040,50 € en empoissonnements et 563,43 € pour participation aux travaux de la réalisation d'une rampe pour une mise à l'eau sur le Gave de Pau à Puyoo, comme en 2020. &gt;&gt; AAPPMA GAVE D'OLORON : Fiche 6 Restauration d'un ancien bras (l'aquarium) à AUTERRIVE sur Gave d'Oloron pour restauration frayères à brochets -&gt; VALIDÉE Fiche 7 Repeuplement en truites fario adultes ou pré-adultes dans zones choisies en fonction des zones favorables au frai -&gt; REFUSÉE Fiche 8 Restauration de la continuité écologique par effacement d'un ouvrage sur l'Arrayous (Gave d'Aspe, Asasp-Arros) -&gt; VALIDÉE Fiche 9 Entretien pré-barrage sur le Gave d'Oloron (Barraban)-&gt; VALIDÉE &gt;&gt; La reconduction de ce schéma pour le premier semestre 2022. L'équipe en place à compter du 1er avril prochain modifiera ou pas, le fonctionnement actuel pour le 2ème semestre. Dans la mesure où le schéma de reversement des redevances piscicoles avait été approuvé jusqu'au 31/12/2021 par un Conseil d'Administration, cette proposition devra être entérinée également lors d'un prochain CA.</p>

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
<p>18/11/2021 Bureau Présentiel</p>	<p><b>-&gt; Programme Prévisionnel d'Actions 2022</b>          &gt;&gt; Suite Commission PGMA du 10 11 2021 et Commission DLP Animations du 17 11 2021          ** Programme d'actions 2021          ** Marché public CAPB  <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'autoriser, à l'unanimité des membres présents :</b>          - les salariés de la FD64 à répondre à ce Marché public « Ecrevisse » de la CAPB.          ** Suite Commission Développement du Loisir Pêche Thématique Animations du 17 11 2021  <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide valider, à l'unanimité des membres présents :</b>          - l'intégration de ces éléments « animation » dans l'axe Education à l'Environnement Nature pour un Développement Soutenable au programme prévisionnel d'actions 2022 qui sera présenté lors du prochain CA sur ce sujet.          ** Présentation du programme prévisionnel d'actions 2022          Ces éléments seront présentés lors du prochain CA traitant de ce sujet.</p> <p><b>-&gt; Affaires Juridiques</b>          ** Pollution chronique d'un affluent du LATXA, commune de SOURAÏDE  <b>Le Bureau, à l'unanimité des membres présents, a décidé de porter plainte contre X, avec constitution de partie civile suite à la pollution d'un affluent du LATXA, commune de SOURAÏDE, au lieu-dit ALDAPA et mandate à cet effet le Président de la Fédération pour adresser un courrier au Parquet de Bayonne.</b></p> <p><b>-&gt; Matériel</b>  <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b>          - la vente de l'ancien matériel, qui sera suivie de l'acquisition du nouveau matériel. Une réservation de ce matériel sera rapidement effectuée compte tenu de la hausse des prix, lié à la hausse des prix des matières premières.</p> <p><b>-&gt; Divers</b>          a _ Club Mouche Béarn  <b>Dans un premier temps, le Bureau souhaite qu'une réunion soit rapidement organisée entre le CMB et la FDAAPPMA 64, pour envisager un projet de partenariat entre le CMB et la Fédération qui serait à développer.</b>          b _ Salon Carrefour National Pêche de Loisir 2022  <b>La participation de la FD64 aux salons est actée si la tenue du salon est confirmée.</b>          c _ Dates des prochaines réunions de la FD64</p>
<p>13/01/2022 Bureau Présentiel</p>	<p><b>-&gt; Affaires Juridiques</b>          ** Affaire pollution du LUY DE France par la Mairie de MORLAAS et Société SUEZ          -&gt; Affaire pollution chronique d'un affluent du LATXA, commune de SOURAÏDE, lieu-dit « ALDAPA » : la plainte a été déposée en LRAR le 06/01/2022 avec copie à l'Adjudant de Gendarmerie qui s'occupe du dossier.  <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :</b>          - de porter plainte contre X, avec constitution de partie civile, par courrier, suite à la pollution du LUY DE FRANCE, commune de MAUCOR et mandate à cet effet le Président de la Fédération.          ** Affaire pêcheurs professionnels - FDAAPPMA 40,64 &amp; 65  <b>Les administrateurs présents sont informés de la réception par les 3 Fédération (40,64 &amp; 65) de Citations à comparaître, le 10/02/2022, devant la Chambre des Appels Correctionnels de la Cour d'Appel de Pau. Ces éléments ont été transmis à Me Tugas en charge de cette affaire.</b>          -&gt; AG électorale FDAAPPMA 64          ** Information suite AG électorale AAPPMA Nive          ** Préparation AG électorale FDAAPPMA 64  <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b>          - compte tenu de la crise sanitaire, pour le respect des règles sanitaires en vigueur, la tenue de la prochaine AG électorale FDAAPPMA 64, dans la salle Mississipi de l'Hippodrome à Pau.</p> <p><b>-&gt; Matériel</b>          ** Acquisition de nouveaux PC portables  <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b>          - le devis présenté pour l'acquisition de 2 nouveaux PC portables, écran et petits matériels informatiques complémentaires.          ** Logiciel Logeproj  <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b>          - le désengagement de la FDAAPPMA 64 concernant le logiciel Logeproj auprès de la société Myriadev SAS.</p> <p><b>-&gt; Divers</b>          a _ Salon Carrefour National Pêche de Loisir 2022          b _ Salon Muret - Pêche Mouche Occitanie les 12 &amp; 13 Février 2022  <b>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</b>          - la participation de la FD64 au salon Muret, si la tenue du salon est confirmée et si une place se libère.          c _ Migrateur Plagepomi</p>

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
<p>10/02/2022 Bureau Présentiel</p>	<p><u>-&gt; Note de Service Pêche électrique</u> Le texte qui résulte de ce travail a été envoyé en amont du Bureau, avec la Note de Service « Modalités mise en œuvre des pêches électriques » signée du Président en juin 2020. Il a fait l'objet d'une présentation aux membres du Bureau présents, ceux-ci décident de retravailler le texte en dehors de la réunion de Bureau.</p> <p><u>-&gt; Mise à l'eau du Gabas - Travaux complémentaires</u> Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : - le devis MJ CONSTRUCTION de 3 900 € -&gt; Pour que le travail du prestataire MJ CONSTRUCTION soit conforme aux attentes, Esteban Erramuzpe - Chargé de développement - animations effectuera un suivi de la réalisation des travaux.</p> <p><u>-&gt; Matériel</u> ** Collecte et affranchissement de courrier mutualisée FDAAPPMA 64 &amp; AaDT Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : - cette opération et de la tester durant un an. ** Maintenance Informatique Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : - ce contrat de maintenance complémentaire Infomaniak, avec Pascal Valéro, pour un coût annuel de 600 €.</p> <p>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : - ce contrat global de maintenance informatique, avec Infodirect, pour un coût annuel de 2 400 €.</p> <p><u>-&gt; AG FDAAPPMA 64 - Élective &amp; Ordinaire</u></p> <p><u>-&gt; Procédure FD -UFBAG - PLAGEPOMI</u> Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : - la démarche de procédure réglementaire de contestation via l'UFBAG, constituée de 18 FDAAPPMA, contre le nouveau PLAGEPOMI.</p> <p><u>-&gt; Arrêté Préfectoral annuel Pêche Migrateurs 2022</u></p> <p><u>-&gt; Sollicitation d'un bureau d'études concernant un projet photovoltaïque</u> Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : - la transmission de données suite à la sollicitation de ce bureau études selon le protocole en place, - que toutes les AAPPMA concernées, en fonction de leur territoire, par de la transmission de données (en général) en soient informées.</p> <p><u>-&gt; Divers</u> a _ Mise en œuvre du SDDL b _ Vente du Peugeot Partner c _ Affaire accident mortel de Pierre Lagarde en pêche électrique Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : - ne pas faire appel du jugement de cette affaire.</p>
<p>17/03/2022 Bureau Présentiel</p>	<p><u>-&gt; Finances</u> a_ Suite Commission Finances du 14/03/2022 et préparation CA du 26/03/2022 &gt;&gt; Point sur les ventes de cartes de pêche 2021 et 2022 à la mi-mars &gt;&gt; Arrêt des comptes 2021 : Présentation aux administrateurs présents du Budget Réel 2021 &gt;&gt; &gt;&gt; Présentation du Commentaires sur les comptes 2021 rédigé par Nicolas POUJGE - Expert-comptable et de l'affectation du résultat proposée par les membres de la Commission finances qui se sont réunis le 14/03/2022.</p> <p>b_ Vente Peugeot Partner AM-920-NV Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : - la vente du Peugeot Partner AM-920-NV, pour la somme de 1 631 € - la diffusion de l'offre de vente à l'ensemble des AAPPMA du 64 du 18 au 25 03 2022.</p> <p>c_ Demande d'aide financière de MIGRADOUR auprès de la FDAAPPMA 64 Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : _ l'aide financière de la FDAAPPMA 64 auprès de MIGRADOUR pour un montant de 3 500 €.</p> <p><u>-&gt; Affaires Juridiques</u> Le Bureau de la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques, à savoir MM. Jean-François Régnier (Président), André Dartau (1er Vice-Président), Olivier Briard (2ème Vice-Président), Pierre Fontan (Trésorier), Yves Lourouse (Secrétaire), Administrateurs invités : Gilles Bergeroo, Pierre Dufourcq réuni le 17 mars 2022 à 18H00, à PAU 64000, a examiné le rapport moral des affaires juridiques - traitement des PV pour 2021, transmis par Gilles BERGEROO, et, à l'unanimité des membres présents, a :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Acté que la commission des affaires juridiques - traitement des PV a fait l'objet d'une consultation dématérialisée pendant le mois de mars</li> <li>2. Donné quitus aux décisions prises par la commission en cours d'année 2021 dans le traitement des PV</li> <li>3. Adopté le rapport moral 2021 de ladite commission -traitement des PV, présenté par M. BERGEROO</li> <li>4. validé les propositions de la commission concernant : <ol style="list-style-type: none"> <li>4.1. la poursuite des PV pour « pêche sans carte » et à cet effet ont mandaté le Président qui désigne</li> </ol> </li> </ol>



	<p>Me TUGAS (Parquet Bayonne) ou Me BERNAL (Parquet PAU)) pour représenter la Fédération dans ces affaires</p> <p>4.2. L'abandon des autres procédures (P6 du rapport moral) sauf si des éléments nouveaux étaient communiqués par le Parquet</p> <p>4.3. Les propositions de la commission dans le cadre des délits</p> <p>5. donné quitus à M. BERGEROO -ou à son représentant- pour présenter ce bilan au prochain Conseil d'Administration du 26/3/2022 et sans observation particulière, à l'AG ordinaire annuelle de la Fédération</p> <p>Ce rapport sera présenté au prochain CA du 26/3/2022</p> <p>A acté que la Sté Luzienne de Travaux avait fait appel du jugement rendu le 17/2/2022 et que pour représenter la Fédération devant la Cour d'Appel, le Bureau mandate le Président qui désigne Me TUGAS pour représenter la Fédération à cette audience</p> <p>Une compilation des informations 2019-22 concernant l'Affaire APRN a été transmise par le directeur à l'ensemble des administrateurs en amont du Bureau.</p> <p>Dernière information concernant cette affaire juridique : Par bulletin du 10 février 2022, le Juge de la Mise en Etat du Tribunal Judiciaire de Bayonne a informé Me TUGAS en charge de cette affaire que ce dossier n'a pas encore été fixé en audience de plaidoirie et le sera à la suite de la prochaine et dernière mise en état du 05 mai 2022.</p> <p>&gt;&gt; Les administrateurs du Bureau tiennent à remercier Cécile BELARDY pour sa participation active à la coordination et la rédaction pour la Commission Affaires juridiques.</p> <p><u>-&gt; Programme Actions 2022</u></p> <p>a_ Ponton sur Bidouze à Saint Palais - AAPPMA Pays de Mixe Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : _ la demande concernant le projet de Ponton du Président de l'AAPPMA du Pays de Mixe : Demander l'aide financière de la Région NA (30% sur ce projet) et apporter l'aide financière de la FDAAPPMA 64 pour un montant de 4 544,20 €.</p> <p>b_ Restauration de la continuité écologique et Open Rivers Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : _ le dépôt auprès d'Open Rivers des dossiers présentés.</p> <p><u>-&gt; DLP - Communication</u></p> <p>a_ Tournage film migrants FNPF b_ Film ARP NA _ Protection des milieux aquatiques Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents : _ comme propositions d'opérations qui pourraient faire l'objet de cette séquence FD64 du film : -&gt; Suppression d'un embâcle (bouchon sur les ruisseaux pépinières), le plus gros des chantiers SOURCE. Ce qui permet de lier les suivis, les travaux et les bénévoles impliqués dans la restauration des milieux ou -&gt; Restauration de la continuité écologique : Possibilité de faire le tournage sur le seuil du pont de Bascoute, le site est assez "visuel</p> <p>c_ Campagne d'affichage Nationale - FNPF</p> <p><u>-&gt; Divers</u></p> <p>a _ MIGRATEUR - PLAGEPOMI UFBAG</p>
<p>15/04/2022 Bureau Présentiel</p>	<p><u>-&gt; Désignations des référents et participants aux réunions et commissions fédérales</u></p> <p>Les administrateurs présents entérinent la présentation de ce tableau pour le prochain CA.</p> <p>- De plus les administrateurs souhaitent que soit proposé aux Présidents des AAPPMA ou à l'un de leurs administrateurs de participer au fonctionnement de 5 Commissions internes de la FDAAPPMA 64 (Migrateurs, SDDL, 1ere Catégorie, 2eme Catégorie et Partage halieutique du domaine privé).</p> <p><u>-&gt; Ressources Humaines</u></p> <p>a_ Suite courrier AAPPMA &amp; DIRECCTE b_ Note de Service Pêche électrique retravaillée Les administrateurs présents informent les salariés de la Fédération qu'une réponse sera apportée dans le cadre de l'audit Prévention &amp; Sécurité présenté au point suivant par Alain Barrabes - Vice-président « organisation et prévention ».</p> <p>c_ Présentation projet d'audit Prévention et Sécurité par Alain Barrabes Le Bureau après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents : - la présentation du projet d'audit en CA - la présentation de plusieurs devis lors du prochain CA (après confirmation de la nécessité d'une mise en concurrence de sociétés, qui sera demandée par le Directeur auprès de l'Expert-comptable).</p> <p><u>-&gt; Programme d'actions 2022</u></p> <p>** Acquisition du site de Darguy Le Bureau après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents : - la présentation du projet lors du prochain CA fixé au mercredi 4 Mai 2022 qui se déroulera à St Prée sur Nivelle - De plus, cette date permettra une visite du site de Darguy aux administrateurs présents, une nouvelle présentation du projet et du site par Charlie Pichon, la présence du Directeur de la Fondation des pêcheurs qui présentera cet organisme et le partenariat possible.</p>

**-> Assemblée Générale Ordinaire de la FDAAPPMA 64**

Le Bureau après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- que la prochaine AG O fédérale se déroulera le 11 juin 2022 à l'Hippodrome de Pau
- un repas sera proposé aux participants à la fin de l'AG.

**-> Affaires juridiques**

**a\_ Avocats de la Fédération**

Dans le cadre de la préparation de cette réunion de Bureau, à la demande de Jean-Claude Bourdelas, le directeur a pris attache auprès de Me Ledain pour connaître ses honoraires. Ses conditions financières d'intervention sont systématiquement récapitulées dans une convention d'honoraires. Les modalités, qui ont été transmises par Me Ledain, ont été envoyées aux administrateurs pour la préparation du Bureau. Ces documents sont présentés aux administrateurs présents.

L'historique 2018-21 des frais et honoraires des avocats (Me Tugas et Me Bernal) a été envoyé et présenté aux administrateurs.

Un mail de relance Me Tugas, du 25 février 2022, sans réponse à ce jour, sur la situation des recours de la Fédération concernant les affaires en cours a également été envoyé et présenté aux administrateurs.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :

- la sollicitation de Maître Denis Ledain comme nouveau conseil sur certaines affaires juridiques,
- de conserver également comme conseil Maître Frédéric Bernal suivant les affaires juridiques à traiter,
- de laisser Maître Tugas finaliser les affaires en cours (sauf exception cf point suivant).

**b\_ Affaire de pollution du Gave d'Aspe par la société de transports AINSA**

Dans le prolongement du précédent point, il sera demandé à Maître Ledain de reprendre d'affaire concernant la pollution du Gave d'Aspe par la société de transports AINSA.

**c\_ Affaire de pollution du lieu-dit ALDAPA sur un affluent du LATXA**

Une plainte de la Fédération, concernant cette pollution, a été déposée en LRAR le 06/01/2022 avec copie à l'Adjudant de Gendarmerie qui s'occupe du dossier. La Fédération a été destinataire d'un avis à victime et a été invitée à se présenter le 19/05/2022 à l'audience du Tribunal judiciaire.

Le précédent Bureau avait préféré ne pas choisir d'Avocat pour cette affaire en raison du renouvellement potentiel du Bureau.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :

- la sollicitation de Maître Denis Ledain pour représenter les intérêts de la Fédération pour cette affaire.

**-> Informations diverses**

**a\_ Salon de l'Agriculture Nouvelle Aquitaine**

Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :

- la participation de la FDAAPPMA 64 le samedi 21/05/2022, voire potentiellement le vendredi pour l'installation du matériel,
- Esteban Erramzpe - Chargé de développement animations assurera cette opération. Esteban devra également faire parvenir aux administrateurs du CA les informations sur le salon et les informer de la possibilité d'y participer en se déplaçant ou non avec lui.

**b\_ Stanley Security**

## Synthèse des décisions du Conseil d'Administration

DATES	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p>18/06/2021 CA Visioconférence Contexte Covid19</p>	<p>-&gt; <u>Information PV du CA du 03/04/2021</u> -&gt; <u>PV AG E &amp; O de la FDAAPPMA 64</u> Aucune observation n'ayant été formulée, les PV de l'AG Extraordinaire 2021 et de l'AG Ordinaire 2021, du 29/05/2021, de la FDAAPPMA 64 sont approuvés à l'unanimité.</p> <p>-&gt; <u>Programme d'actions</u> ** Suite de la Commission PGMA du 01/06/2021 et du Bureau du 10/06/2021 &gt;&gt; Bassin versant de la Nivelles : Seuil Urrutenia (ancienne Pisciculture Darguy) &gt;&gt; <u>Projet Bassin versant Nivelles : Seuil Urrutenia (ancienne Pisciculture Darguy)</u> 1 -&gt; Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, le dépôt de ce projet dans le cadre du dossier Appel à Projets régional pour la session de juin 2021, 2 -&gt; Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, l'acquisition du site auprès du propriétaire par la FDAAPPMA 64. La FD 64 apportera sa propre contribution financière dans le cadre de cette acquisition, grâce aux fonds dédiés à la continuité écologique, en complément de la part obtenue dans le cadre de l'AaP Région NA et de la part apportée par l'AAPPMA Nivelles Côte Basque. &gt;&gt; Bassin versant du Neéz : Seuil Bernet &gt;&gt; <u>Projet Bassin versant du Neéz : Seuil Bernet</u> -&gt; Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, le dépôt de ce projet dans le cadre du dossier Appel à Projets Régional continuité écologique aquatique pour la session de juin 2021. &gt;&gt; <u>Programme Mulette (<i>Margaritifera margaritifera</i>)</u> sur le bassin de la Nivelles 1 -&gt; Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, la mise en œuvre de ce programme Mulette, avec recherche de financements ad hoc et de partenariats. 2 -&gt; De plus, le Conseil d'Administration entérine également, à l'unanimité, le portage du projet par la FDAAPPMA 64 dans l'éventualité où la CAPB ne ferait pas le portage.</p> <p>-&gt; <u>Affaires Juridiques</u> Pour la préparation du CA, le fichier « 2021 06 18 INFO CA SYNTHÈSE DES RECOURS FD 64 C TA EN 2021.pdf » a été envoyé aux administrateurs. Gilles Bergeroo informe les administrateurs présents, en donnant une lecture partielle du document rédigé par Cécile Bélarly.</p> <p>-&gt; <u>Informations diverses</u> a-Migrateurs b-Offre FNPF Emmenez un ami à la pêche Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, la mise en œuvre de cette opération sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques. c-Information dates prochaines réunion de Bureau et CA "Réglementation"</p>
<p>26/06/2021 CA Présentiel</p>	<p>-&gt; <u>Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 Juin 2021</u> Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 juin 2021 est approuvé à l'unanimité, après avoir pris en compte les modifications souhaitées.</p> <p>-&gt; <u>Réorganisation du fonctionnement du CA et du Bureau</u> -&gt; Le Conseil d'Administration vote, majoritairement moins une abstention, en faveur de Jean-François Régnier pour occuper la fonction de Président de la FDAAPPMA. -&gt; Le Conseil d'Administration vote, majoritairement moins une abstention, en faveur de la candidature d'André Dartau pour occuper la fonction de Vice-président de la FDAAPPMA 64. -&gt; Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, le maintien des autres administrateurs dans leurs fonctions au sein du Bureau de la FDAAPPMA 64.</p> <p>-&gt; <u>Informations diverses</u> ** AAPPMA de la Nive Les administrateurs de la Fédération ont été alertés de la situation financière préoccupante de l'AAPPMA de la Nive suite à la lecture du rapport sur la vérification des comptes de l'exercice 2020. La FDAAPPMA 64 de par ses statuts ne peut intervenir dans l'administration d'une association adhérente. Suite à discussion des administrateurs présents, compte tenu des opérations-projets menées conjointement entre la Fédération et l'AAPPMA, les administrateurs souhaitent que le directeur rédige un courrier adressé au Président de l'AAPPMA de la Nive pour s'enquérir des raisons de ces résultats financiers préoccupants et des modalités prévues pour redresser la situation financière en 2021.</p>

DATES	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p>24/09/2021 CA Présentiel</p>	<p><b>-&gt; Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26 Juin 2021</b> Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 juin 2021 est approuvé à l'unanimité, après avoir pris en compte les modifications souhaitées.</p> <p><b>-&gt; Présentation des demandes de modifications réglementaires des AAPPMA</b> <b>-&gt; Affaires juridiques</b> ** Affaire Pollution ARRIU MAGE à BIELLE Il est porté à la connaissance des Administrateurs qu'en application des statuts des fédérations départementales des AAPPMA et notamment son article 30 -"actions en justice" : Monsieur Jean-François RÉGNIER, Président, a pris une délibération d'urgence le 13 août 2021 de déposer plainte avec constitution de partie civile contre le(s) auteur(s) des faits constatés le 2 juillet 2021 sur l'ARRIU MAGE à BIELLE ayant entraîné une importante mortalité piscicole et de mandater à cet effet M. BERGEROO, Administrateur en charge des affaires juridiques au sein de la Fédération, le 27 août 2021 Le Bureau réuni le 9 septembre 2021 a confirmé cette décision à la majorité des membres présents. ** Affaire KASKOIN KARRIKA &amp; SDOHE Il est porté à la connaissance des Administrateurs que le Bureau du 16/07/2021 après en avoir délibéré, a décidé de valider, à l'unanimité des membres présents : - d'autoriser le Président de la FDAAPPMA 64 à ester en justice et désignant le Cabinet SCPA COUDEVILLE-LABAT-BERNAL pour représenter ses intérêts devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dans les deux instances n° 21BX02552 et 21BX02553.</p> <p><b>-&gt; Informations diverses</b> ** Achat matériel informatique <b>Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité l'acquisition de 3 PC portables.</b></p>
<p>26/11/2021 CA Présentiel</p>	<p><b>-&gt; Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 24 Septembre 2021</b> Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.</p> <p><b>-&gt; Tarifs des cartes de pêches 2022</b> Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, le maintien des tarifs de cartes de pêche actuels pour la saison 2022. Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, la reconduction de l'opération « carte Personne Majeure Offre d'Automne à 50% » pour la saison 2022 dans les Pyrénées-Atlantiques.</p> <p><b>-&gt; Redevances Piscicoles</b> 1.Approche fonctionnelle des milieux 2.Actions présentées par les AAPPMA 3.Fonctionnement de la CGPMA chapitre « redevances piscicoles » pour 2022 Les Administrateurs présents approuvent la proposition de la commission, validée par le bureau du 14/10/2021, consistant à reconduire le schéma de reversement des redevances piscicoles, approuvé en CA des 22/02/2013 et 13/09/2014 pour le premier semestre 2022. Les Administrateurs élus à compter du 1er avril prochain modifieront ou pas, le fonctionnement actuel pour le 2ème semestre 2022.</p> <p><b>-&gt; Informations diverses</b> ** Club Mouche Béarn ** Comité des usagers du lac du Gabas</p>
<p>26/11/2021 CA Présentiel</p>	<p><b>-&gt; Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26 Novembre 2021</b> Après prise en compte de deux modifications, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 Novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.</p> <p><b>-&gt; Présentation Budget Anticipé 2021 ; Programme Prévisionnel d'Actions 2022 et du Budget Prévisionnel 2022</b> ** Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, un avis favorable concernant le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA), dans les conditions permettant de bénéficier de l'exonération sociale et fiscale, de manière égalitaire à l'ensemble des salariés de la FDAAPPMA 64, pour un montant brut de 1 000 euros par salarié. ** Projet d'aide financier pour l'arrêt de la pêche du saumon aux filets par les pêcheurs professionnels dans le port de Bayonne et l'estuaire de l'Adour Le Conseil d'Administration acte à l'unanimité : Le provisionnement sur le budget prévisionnel 2022 d'une participation exceptionnelle de la FDAAPPMA 64 de 100 000 € dans le cadre du projet d'aide à l'arrêt de la pêche du saumon aux filets par les pêcheurs professionnels dans le port de Bayonne et l'estuaire de l'Adour.</p> <p style="text-align: right;"><i>Suite page suivante</i></p> <p>** Le budget prévisionnel 2022 ainsi présenté est à l'équilibre (charges = produits).</p>

La présentation du budget prévisionnel étant faite, le Conseil d'Administration procède au vote : Le Budget Prévisionnel 2022 est approuvé à l'unanimité

**-> Affaires juridiques**

Traitement des PV

Il est porté à la connaissance des Administrateurs qu'en application des statuts des Fédérations départementales des AAPPMA et notamment son article 30 -"actions en justice", le Bureau réuni le 18 novembre 2021 a décidé de porter plainte et a mandaté le Président à cet effet contre l'auteur de pollutions chroniques sur un affluent du LATXA, commune de SOURAÏDE.

**-> Informations diverses**

\*\* Opération « Chèque cadeaux de fin d'année »

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité le montant de la gratification en chèques cadeaux pour l'année 2021, prévu à l'Article 3.6.3 de l'Accord d'entreprise, à hauteur du plafond d'exonération normalement fixé à 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale.

\*\* Organisation prochaine AG électorale FDAAPPMA 64

Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, la date du 19 Mars 2021 pour la tenue de son Assemblée Générale électorale 2022.

Elle se déroulera à l'Hippodrome pour un accueil optimum et le respect des consignes sanitaires.

\*\* Migrateurs

\*\* Demandes d'aides financières de la FDAAPPMA 64

>> Demande d'aide financière auprès de la FDAAPPMA 64 par SAMU Magazine

Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :

\_ de ne pas répondre favorablement à la demande d'aide financière de SAMU Magazine.

>> Demande d'aide financière auprès de la FDAAPPMA 64 par l'AAPPMA La Gaule Orthézienne  
Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :

\_ la possibilité d'une aide financière de la FDAAPPMA 64, sous la forme d'une dotation de 50% du budget « support de communication » sur une période de 3 ans, à partir de 2021, avec un montant plafonné à 500 € par AAPPMA, qui en ferait la demande (pour tous les supports de communication).

\_ cette subvention de la FDAAPPMA 64 est conditionnée à l'apposition sur ce matériel de communication du logo officiel de la FDAAPPMA 64 au minimum de même taille que celui de l'AAPPMA concernée.

>> Demande d'aide financière auprès de la FDAAPPMA 64 par l'AAPPMA La Pesquit

Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :

\_ la possibilité d'une aide financière de la FDAAPPMA 64, sous la forme d'une dotation de 50% du budget « acquisition de matériel informatique » sur une période de 3 ans, à partir du 1er janvier 2022, avec montant plafonné à 1 000 € par AAPPMA, qui en ferait la demande.

>>Compilation des autres aides financières fédérales actuellement accessibles aux AAPPMA :

•Extrait du CR Bureau 12/12/2019 :

Aide financière de la FDAAPPMA 64 auprès des AAPPMA des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule (neuf ou occasion)

Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :

\_ la création d'une aide financière de la FDAAPPMA 64, sous la forme d'une dotation de 4 000€ par an sur une période de 3 ans, à partir de 2020, correspondant à un montant forfaitaire de 2 000 € par AAPPMA, qui en fera la demande (une seule demande par AAPPMA sera accordée sur cette période de 3 ans) pour l'acquisition d'un véhicule (neuf ou occasion).

Extrait du CR Bureau 09/01/2020 :

Aide financière de la FDAAPPMA 64 auprès des AAPPMA des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de la formation BPJEPS d'un salarié AAPPMA

Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :

\_ une aide financière de la FDAAPPMA 64 pour l'ensemble des AAPPMA des Pyrénées-Atlantiques, qui en feront la demande, à hauteur de 20% du coût globale de la formation BPJEPS. Cette aide financière fédérale ne peut être sollicitée par une AAPPMA que tous les 5 ans.

DATES	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p>24/03/2022 CA Présentiel</p>	<p>-&gt; <u>Election des membres du bureau</u>  M. CHENEL est élu Président de la Fédération  M. CURUTCHAGUE est élu Secrétaire de la Fédération  M. BOURDELAS est élu Trésorier de la Fédération  Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration approuve le principe d'élire quatre Vice-présidents : - 1er Vice-président : M. BARRABES chargé de l'organisation et de la prévention - 2ème Vice-président : M. DERUMAUX chargé des poissons migrateurs - 3ème Vice-président : M. HOEGELI chargé de la 1ère catégorie - 4ème Vice-président : M. REGNIER chargé du SDDL  -&gt; <u>Elections à d'autres instances</u>  <b>** FNPF</b>  VÔTE : M. REGNIER est élu candidat au Conseil d'Administration de la FNPF  <b>** MIGRADOUR</b>  VOTE : MM. CHENEL et DERUMAUX sont élus candidats au CA de MIGRADOUR  <b>** Commission technique départementale</b>  VOTE : MM. BERNAL et THIOU sont élus à la commission technique départementale  <b>** CODERST</b>  VOTE : MM. CURUTCHAGUE et BARRABES sont élus, respectivement, Titulaire et Suppléant pour siéger au CODERST  <b>** Commissions préfectorales des « CARRIERES » « SITES » « PAYSAGES »</b>  M. CHENEL propose de désigner les titulaires et suppléants de ces commissions ultérieurement.  <b>** Fonctions représentatives dans d'autres instances - commissions internes à la Fédération</b>  Après un tour table, il est proposé de réunir ce BUREAU le vendredi 15 AVRIL 2022 à 14H00 au siège de la Fédération, salle de conférences.  Par ailleurs dans l'indisponibilité d'assister à l'Assemblée Générale qui a été fixée, dans un premier temps, au 21 mai 2022, M. CHENEL propose de la repousser au 4 juin au matin. Le lieu sera à définir. Le CA valide ce report.</p>
<p>26/03/2022 CA Présentiel</p>	<p>-&gt; <u>Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 11 Décembre 2021</u>  Après prise en compte de deux modifications, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 Décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.  -&gt; <u>Evolution des ventes de cartes de pêche &amp; comparatif 2020 - 2021</u>  Point sur l'évolution des ventes de cartes en 2021 et prise en compte précautionneuse pour le budget prévisionnel 2022 des ventes de cartes équivalentes à celles des ventes réelles effectuées en 2020.  <b>** Comparatif 2020 - 2021 des ventes de cartes fin mars</b>  -&gt; <u>Arrêt des comptes 2021</u>  Le Conseil d'Administration procède au vote : Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.  <b>** La Commission des Finances s'est réunie en présentiel le 14 Mars 2022</b>  Le Conseil d'Administration procède au vote :  Affectation de l'excédent (60 730,22 €) à l'unanimité :  - 20 000 € pour la mise en œuvre du SDDL, P,  - 40 730,22 € pour Projets AAPPMA &amp; Fonctionnement FDAAPPMA 64.  -&gt; <u>Affaires juridiques</u>  -&gt; Le Conseil d'Administration procède au vote et entérine, à l'unanimité :  - le rapport moral et les propositions de ladite commission qui avaient été également validées par le Bureau du 17/03/2022.  -&gt; Le Conseil d'Administration a également acté que la Sté Luzienne de Travaux avait fait appel du jugement rendu le 17/02/2022 et que pour représenter la FDAAPPMA 64 devant la Cour d'Appel, le Bureau avait mandaté le Président qui désigne Me TUGAS pour représenter la Fédération à cette audience.  -&gt; <u>Informations diverses</u>  <b>** Restauration de la continuité écologique</b>  &gt;&gt; <u>Projet Bassin versant Nivelle : Seuil Urrutenia (ancienne Pisciculture Darguy)</u>  1 -&gt; Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, le dépôt de ce projet dans le cadre du dossier Appel à Projets régional pour la session de juin 2021,  2 -&gt; Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, l'acquisition du site auprès du propriétaire par la FDAAPPMA 64. La FD 64 apportera sa propre contribution financière dans le cadre de cette acquisition, grâce aux fonds dédiés à la continuité écologique, en complément de la part obtenue dans le cadre de l'AaP Région NA et de la part apportée par l'AAPPMA Nivelle Côte Basque.  Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité :  _ le fait que la Fondation des pêcheurs « Fondation 3P » puisse se substituer à la</p>

	<p>FDAAPPMA 64 dans le cadre de l'acquisition du bien nommé « site de Darguy » à Ainhoa, propriété de Madame Françoise Pantxika DARGUY épouse CARRICART,  _ le fait qu'Olivier Briard - Vice-président ait délégué de pouvoir pour la signature de l'acte notarial de promesse de vente.</p>
<p>04/05/2022  CA  Présentiel  St Pée sur  Nivelle</p>	<p>&gt;&gt; Visite du site de Darguy par Charlie Pichon avec les administrateurs présents  -&gt; <u>Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26 Mars 2022</u>  Après prise en compte de deux modifications, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité.  -&gt; <u>Programme d'actions : Acquisition du site de Darguy</u>  Le Conseil d'Administration procède au vote et entérine, à l'unanimité :  - l'acquisition du site de Darguy selon la délibération présentée par le Directeur de la Fondation de pêcheur et le Directeur de la FDAAPPMA 64,  - le budget présenté et réparti sur La Fondation des pêcheurs, la FDAAPPMA 64 et l'AAPPMA Nivelle Côte Basque (tout en se gardant la possibilité de solliciter d'autres financeurs et de répartir in fine différemment les apports de chaque structure.  -&gt; <u>Ressources Humains</u>  ** Audit « Prévention et Sécurité »  Le Conseil d'Administration procède au vote et entérine, à l'unanimité :  - la mise en œuvre d'un audit « Prévention et Sécurité »,  - La sollicitation du Groupe Technologia (devis retenu par 4 sollicités)  -&gt; <u>Affaires juridiques</u>  AFFAIRES JURIDIQUES - traitement des PV :  Il est porté à la connaissance du Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques que le Bureau, réuni le 15/04/2022 à 14H00, à PAU, a décidé, à l'unanimité des membres présents :  a_ Avocats de la Fédération  - de désigner Maître Denis Ledain comme nouveau conseil sur certaines affaires juridiques, - de conserver également comme conseil Maître Frédéric Bernal suivant les affaires juridiques à traiter, - de laisser Maître Tugas finaliser les affaires en cours (sauf exception cf. b ).  b_ Affaire pollution du Gave d'Aspe par la sté de transports AINSA  Dans le prolongement du précédent point, de demander à Maître Ledain de reprendre l'affaire concernant la pollution du Gave d'Aspe par la société de transports AINSA et à cet effet de mandater le Président qui désigne Me Ledain comme Avocat pour représenter la Fédération dans cette affaire.  c_ Affaire de pollution du lieu-dit ALDAPA sur un affluent du LATXA  - de mandater le Président qui désigne Me Ledain pour représenter la Fédération dans l'affaire de pollution du ruisseau Latxa et affluent, commune de SOURAÏDE et qui sera examinée à l'audience du Tribunal judiciaire, le 19/05/2022.  -&gt; <u>Informations diverses</u>  ** Cartes pêches - Offre d'Automne  Le CA a validé en date du 26 Novembre 2021 la reconduction de cette carte Personne Majeure Offre d'Automne.  Le Conseil d'Administration procède au vote et entérine, à la majorité (moins une voix) :  - la reconduction de la carte Personne Majeure Offre d'Automne au 1er Septembre 2022</p>



## CARTES DE PECHE

### Ventes de cartes de pêche 2021

	Personne Majeure		Pers Maj	TOTAL	Femme	Personne Mineure	Moins de 12 ans	Hebdomadaire	Journalière	Parrainage Femme	Parrainage personne mineure	Parrainage moins de 12 ans	Parrainage carte journalière	CPMA MIGRATEURS	TOTAL PRODUITS
	Départem.	Interfédérale	Offre Automne												
ARUDY	129	83		212	26	47	95	7	50		1	4			442
BASABURUA	160	232		392	10	38	77	42	85	3	2	2	3	12	666
BATBIELHE	137	365		502	51	113	198	33	107	5	5	18		4	1036
BIELLE	58	46	1	105	13	11	52	7	28		1	2	1		220
G.ASPOISE	95	126	4	225	27	43	48	33	84	2	1			11	474
G.BARETOUNAISE	57	20		77	10	25	50	6	18			1		2	189
G.ORTHEZIENNE	395	463	12	870	86	174	217	38	242	4	14	33		104	1782
G.PALOISE	461	724	5	1190	79	208	435	37	462	1	3	20	2	31	2468
G.PUYOLAISE	34	119		153	14	45	49	6	33	2	1	5		4	312
G.OLORON	765	467	5	1237	120	241	427	103	297	9	13	25	1	580	3053
I.C.BAÏSES	267	163	1	431	53	99	186	12	87	1	11	24	4	15	923
LARUNS	86	109		195	12	37	88	91	173			8		2	606
APRN	763		6	769	26	69	122	199	328			3		1	1517
NIVE	714	710	35	1459	96	269	357	94	409	3	8	48		33	2776
NIVELLE	297	435	5	737	46	169	341	53	268	5	2	18		30	1669
P.MIXE	216	118	1	335	27	101	91	14	30			5		10	613
P.SOULE	149	61		210	17	65	86	16	48		2	24		9	477
PESQUIT	816	1633	17	2466	196	530	848	77	617	4	22	81	1	70	4912
ADAPAEF	8			8											8
				11573	909	2284	3767	868	3366	39	86	321	12	918	24143

## Comparatif des ventes

La pandémie COVID-19 qui s'est poursuivie en 2021 a été favorable à la vente de cartes de pêche en comparaison avec l'année 2020. Cela se traduit par une progression de près de 13 % sur les effectifs totaux.

CARTES	2020	2021	Perte ou gain	Pourcentage
Interfédérale	5033	5874	841	16,71%
Personne Majeure	5166	5607	441	8,54%
Pers Majeure Offre Automne	94	92	-2	-2,13%
Découverte Femme	695	909	214	30,79%
Carte Parrainage Femme	0	39		
Personne Mineure	2051	2284	233	11,36%
Carte Parrainage personne mineure	0	86		
Découverte - 12 ans	3479	3767	288	8,28%
Carte Parrainage moins de 12 ans	0	321		
Hebdomadaire	809	868	59	7%
Journalière	3192	3366	174	5,45%
Carte Parrainage carte journalière	0	12		
CPMA Migrateurs	823	918	95	11,54%
Vignette Club Halieutique	158	135	-23	-14,56%

## Observations 2022

La tendance des ventes de cartes au 15 avril 2022 montre une très forte baisse toutes cartes confondues en comparaison avec l'année 2021 (-14% au global) sachant que 2021 était une année exceptionnelle (+13% d'augmentation globalement). Il convient de souligner que le budget prévisionnel 2022 a été chiffré en se basant sur une baisse globale de 10% sur les ventes de cartes.

Tableau de bord à la date du 15/04/2021

Produit	Saison 2021	Saison 2022	Evolution au 15/04/2021 / 15/04/2022	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	4553	3855	-698	-15.33%
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2022	4930	4809	-121	-2.45%
<b>Sous-Total des cartes Personne Majeure</b>	<b>9483</b>	<b>8664</b>	<b>-819</b>	<b>-8.64%</b>
Carte Découverte Femme	598	473	-125	-20.9%
Carte Découverte Femme (parrainage)	26		-26	---
Carte Personne mineure	1582	1356	-226	-14.29%
Carte Personne mineure (parrainage)	61		-61	---
Carte Découverte -12 ans	2293	1832	-461	-20.1%
Carte Découverte -12 ans (parrainage)	242		-242	---
Carte Hebdomadaire	98	114	+16	+16.33%
Carte Journalière	1089	779	-310	-28.47%
Carte Membre PAEF Majeure	8	8	0	0%
<b>Total Cartes de Pêche</b>	<b>15480</b>	<b>13226</b>	<b>-2254</b>	<b>-14.56%</b>
Option Club Halieutique Interdépartemental	38	21	-17	-44.74%
Autres options	678	594	-84	-12.39%
<b>Total cartes de pêche + options</b>	<b>16196</b>	<b>13841</b>	<b>-2355</b>	<b>-14.54%</b>

Si nous effectuons une comparaison avec l'année 2019 qui reste l'année de référence car antérieure au COVID-19, la baisse est plus mesurée et se situe à environ 2%.

Tableau de bord à la date du 15/04/2019

Produit	Saison 2019	Saison 2022	Evolution au 15/04/2019 / 15/04/2022	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2022	4387	4809	+422	+9.62%
Carte Personne majeure	4529	3855	-674	-14.88%
<b>Sous-Total des cartes Personne Majeure</b>	<b>8916</b>	<b>8664</b>	<b>-252</b>	<b>-2.83%</b>
Carte Découverte Femme	493	473	-20	-4.06%
Carte Personne mineure	1234	1356	+122	+9.89%
Carte Découverte -12 ans	1959	1832	-127	-6.48%
Carte Hebdomadaire	110	114	+4	+3.64%
Carte Journalière	746	779	+33	+4.42%
Carte Membre PAEF Majeure	9	8	-1	-11.11%
<b>Total Cartes de Pêche</b>	<b>13467</b>	<b>13226</b>	<b>-241</b>	<b>-1.79%</b>
Option Club Halieutique Interdépartemental	49	21	-28	-57.14%
Autres options	693	594	-99	-14.29%
<b>Total cartes de pêche + options</b>	<b>14209</b>	<b>13841</b>	<b>-368</b>	<b>-2.59%</b>

## AFFAIRES JURIDIQUES - SUIVI DES CONTRAVENTIONS ET DELITS

### Nombre Total de PV enregistrés :

Le nombre de procédures est de 52 infractions contre 57 en 2020 et 5 délits de pollution ; il est important de noter le nombre de rapports réalisés par les Gardes-pêche particuliers (8) pour relever des délits et qui servent souvent de base pour établir des procédures par l'OFB ou la Gendarmerie.

AAPPMA	Infract°	Délit
ARUDY	1	
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	5	
BASABURUA (HAUTE SOULE)	1	
BATBIELHE	1	
BIELLE&BILHERES		1
GAULE ORTHEZIENNE	2	
GAULE PALOISE	5	
GAULE PUYOLAISE	2	
GAVE D'OLORON	4	
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAÏSES	2	
LARUNS	1	
NIVE	9	2
NIVELLE COTE BASQUE	18	
PESQUIT (LE)	1	2

### AGENTS VERBALISATEURS

Gardes particuliers d'AAPPMA & de la Fédération	32	2
OFB	20	2

NATURES DES INFRACTIONS RELEVÉES(*)	S/TOTAL	TOTAL
Pêche sans carte		24
Pêche dans une réserve permanente		8
Pêches par modes prohibés dont :		18
. Asticot dans un cours d'eau où cet appât est interdit	2	
. Dans des parcours No-kill	4	
. Pêche par mode prohibé pdt la fermeture du brochet en 2 <sup>ème</sup> cat	9	
. Autres	3	
Pêche pendant les temps d'interdiction		1
Capture de poisson(s) de taille(s) non-réglémentaire(s)		1
Pêche d'une espèce dans un lieu interdit à sa pêche		1
Pêche sans l'autorisation du détenteur du droit de pêche		3

(\*) Certains pêcheurs peuvent avoir commis plusieurs infractions

L'année 2021 a été perturbée non seulement par le problème épidémiologique, mais aussi par des retards et des renvois d'audience, émanant des Juridictions de Jugement. Bien que les personnels de la fédération s'investissent, comme les administrateurs, il n'en demeure pas moins que les positions prises par les parquets sur le traitement des infractions pénales ont de quoi à surprendre. Concernant les délits de pollution des eaux, les mis en cause ne sont pas systématiquement poursuivis, sans doute en raison du manque de l'élément intentionnel. L'affaire est ainsi classée sans suite au pénal.

Les Magistrats appliquent aussi les modalités de la nouvelle procédure de médiation pénale, avec comme conséquence un " Rappel à la Loi" comme fin de la poursuite.

L'action civile demeure, mais sans condamnation au pénal, le travail de recouvrement du préjudice subi est bien plus difficile à mettre en œuvre.

Pour ce qui touche aux "impayés" suite à des procès -verbaux. Ce contexte est lié au fait que la garderie associative ne peut pas vérifier l'identité du contrevenant, ni son adresse, notamment en l'absence de la présentation du permis de pêche. Elle est obligée de tenir compte de la déclaration verbale du mis en cause. Les recherches faites pour identifier l'auteur de l'infraction, a posteriori, n'aboutissent que peu souvent.

Les éléments présentés supra vous donnent une idée des difficultés rencontrées par la Commission des Affaires Juridiques, simplement pour faire respecter la Loi.

Le Responsable de la Commission  
Gilles BERGEROO

## Transaction civile perçue :

Nom des AAPPMA	Contraventions		Délits		Protection Nature	Jugements			Part totale revenant aux AAPPMA
	FEDERAT°	AAPPMA	FEDERAT°	AAPPMA		dommages et intérêts		sommes reçues au titre des frais justice	
						FEDERAT°	AAPPMA		
ARUDY		- €							- €
BASABURUA	50,00 €	50,00 €							50,00 €
BATBIELHE	50,00 €	50,00 €							50,00 €
BIELLE		- €							- €
G. ASPOISE		- €							- €
G. BARETOUNAISE		- €							- €
G. ORTHEZIENNE	100,00 €	100,00 €							100,00 €
G. PALOISE	185,00 €	185,00 €							185,00 €
G. PUYOLAISE	100,00 €	100,00 €							100,00 €
GAVE D'OLORON	225,00 €	225,00 €	200,00 €	4 300,00 €	500,00 €				4 525,00 €
INTER CANT. BAISES	85,00 €	85,00 €							85,00 €
LARUNS		- €							- €
LES PROP. RIV. NVE		- €							- €
NIVE	435,00 €	435,00 €							435,00 €
NIVELLE	635,00 €	635,00 €							635,00 €
PAYS DE MIXE		- €							- €
PAYS DE SOULE		- €							- €
PESQUIT		- €							- €
FEDERATION		- €						416,00 €	
<b>Sous-total</b>	<b>1 865,00</b>	<b>1 865,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>6 165,00 €</b>
		<b>3 730,00 €</b>		<b>4 500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>416,00 €</b>	<b>67,41%</b>
			<b>Transaction civile 2021</b>				<b>9 146,00 €</b>		
			REVERSEMENT AUX AAPPMA				-	<b>6 165,00 €</b>	
			TOTAL BILAN Transaction civile					<b>2 981,00 €</b>	

## REDEVANCES PISCICOLES

### Rappels

Principe de répartition établi par le précédent mandat : reversement, à l'AAPPMA impactée, de 80% maximum du montant de la compensation, sur présentation d'actions éligibles concernant l'alevinage, l'empoissonnement, la restauration des milieux, le suivi des milieux... Après acceptation du dossier, un premier versement de 50% est réalisé et le solde est versé sur présentation des justificatifs (factures, PV d'alevinage, rapports...).

Les 20% restants sont maintenus à l'affectation du travail réalisé à la Fédération pour la mise en œuvre de cette opération (accompagnement technique, suivi administratif).

*Voir tableaux ci-après : affectation des redevances en 2021 et montant des redevances perçues*

AAPPMA	AFFECTATIONS
ARUDY, ASS. PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE, BASABURUA (HAUTE SOULE) BATBIELHE, BIELLE & BILHERES, GAULE ASPOISE, GAULE BARETOUNAISE, GAULE ORTHEZIENNE, GAULE PALOISE, GAULE PUYOLAISE, GAVE D'OLORON, LARUNS	Empoisonnements des zones impactées
GAULE PUYOLAISE, GAVE D'OLORON, NIVE, PAYS DE SOULE	RESTAURATIONS CONTINUITÉ ECOLOGIQUE, FRAYERES A BROCHETS, AMENAGEMENTS DIVERS (RAMPES D'ACCES, ...)
GAVE D'OLORON	SUIVI DES MILIEUX



COURS D'EAU	NOM centrale ou de la chute	Règlement d'eau			2 021
		TRF	SAT	BRO	TOTAL PERÇU
<b>Redevances versées par les usiniers privés</b>					
GAVE DE PAU	Moulin Gaye	2000			303 €
GAVE DE PAU	CALYPSO	16000			2 423 €
GAVE DE PAU	NAVARRÉ	18700			2 832 €
GAVE DE PAU	TOURNIER	18700			2 832 €
GAVE DE PAU	Moulin MARSAN	11000	9 000		2 836 €
GAVE DE PAU	Chute de BIZANOS	1000			151 €
GAVE DE PAU	PARDIES		25000	2000	empoissonnements pour 3768 €
GAVE DE PAU	GOWATT SAS		25000	2000	4 484 €
CANCEIGT	CANCEIGT	5000			757 €
VALENTIN	Pont du Goua	1200			182 €
GAVE D'OSSAU	CAÛ AVAL	2000	3000		693 €
GAVE D'OSSAU	CAÛ AMONT	4000	15000		2 556 €
GAVE D'OSSAU	ASPEIGT	2000			303 €
GAVE D'OSSAU	BOURDIOU LASSOURDE	2000			303 €
GAVE D'OSSAU	Moulin DABADIE	3000	10000		1 881 €
GAVE D'OSSAU	LAÏLHAÇAR	6800			1 030 €
GAVE D'ASPE	LOURDIOS	5000			757 €
GAVE D'ASPE	SAINTE CLAIRE	17400			2 635 €
BOURREN BERENGUI	AYDIUS	3000			454 €
ESCUARPE&SOUHET	CETTE EY GUN	2000			303 €
VERT	MOUMOUR	3000			454 €
G. D'OLORON	DOGNEN	3000	12500		2 080 €
G. D'OLORON	GUERLAIN	25000			3 786 €
G. D'OLORON	MASSEYS	3000			454 €
CHOUSSE	d'ARETTE	5000			757 €
SAISON	GOTEIN	6000			909 €
N. ALDUDES	LAKA	1000			220 €
N. ALDUDES	CHANTENIA	1500			227 €
N. ALDUDES	Moulin d'Etchaux	2350			356 €
LAURHIBAR	Moul. Erromateguy	2000			303 €
NIVE	Berhoko Errota	9200			1 393 €
					<b>39 821 €</b>
<b>Redevances versées par EDF et SHEM, via la FNPF</b>					
GAVE DE PAU		11000	9000		2 578,19 €
GAVE DE PAU		11000	9000		2 554,91 €
G. D'OLORON		25000			3 283,38 €
GAVE D'ASPE		20000	17000		4 723,80 €
GAVE D'ASPE		13000	11000		3 064,30 €
GAVE D'ASPE		2550			334,94 €
GAVE D'ASPE		2000			183,90 €
GAVE D'ASPE		30000			2 364,35 €
GAVE D'ASPE		30000			1 576,23 €
GAVE D'ASPE		19300			2 535,10 €
GAVE D'OSSAU		3000			394,08 €
NIVE		8000	5000		1 667,51 €
NIVE			11250		1 417,60 €
					<b>26 678,29 €</b>
OUZOM		1200 ancF de 1930			544,92 €
VALENTIN		2500			301,11 €
VALENTIN		2100			252,94 €
GAVE D'OSSAU		47100			5 672,90 €
GAVE D'OSSAU		6000			722,66 €
GAVE D'OSSAU		3500			421,59 €
SAISON		6000			722,66 €
SAISON		9000			1 084,00 €
SAISON		14000 + 3000 Trf			7 125,00 €
GAVE ST ENGRACE		6000			722,66 €
					<b>17 570,44 €</b>
					<b>84 069,73 €</b>

## MILIEUX AQUATIQUES

L'activité du service technique de la Fédération s'est partagée entre les domaines suivants :

- Inventaires et sauvetages piscicoles
- Programme SOURCE & restauration du milieu
- Brochet aquitain
- Suivi Assecs
- Mulette perlière
- Ecrevisses à pattes Blanches
- Continuité écologique

## Inventaires et sauvetages piscicoles

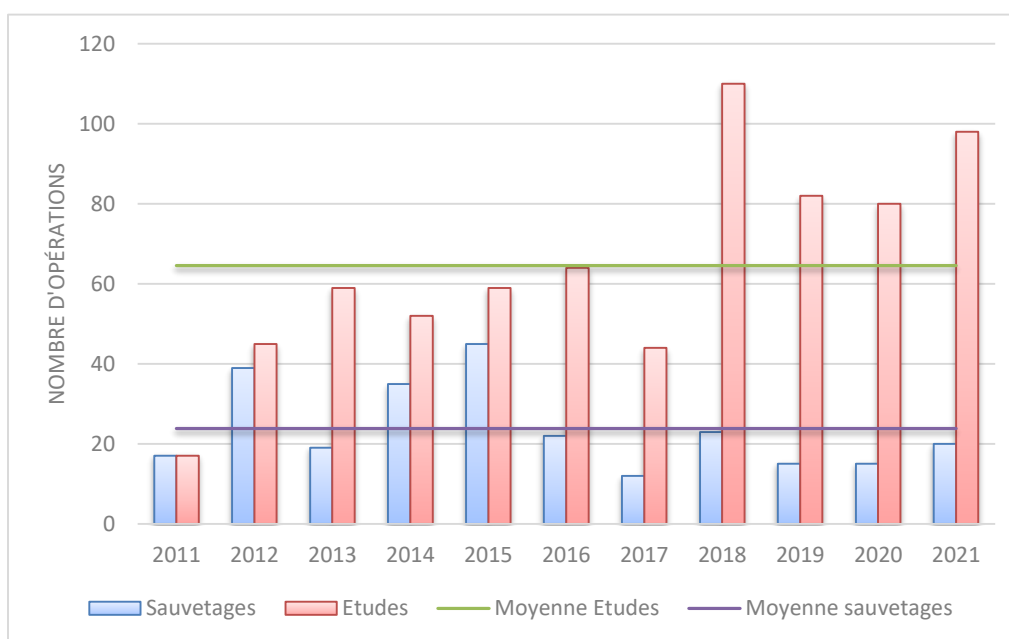
### Bilan global et évolution du nombre d'opérations

Le nombre d'inventaires piscicoles s'est élevé en 2021 à **98 opérations** (soit +23%/2020) dont :

- 65 pour le réseau SOURCE
- 13 (sur 16 prévues) pour le réseau de contrôle fédéral pérenne (RCFD64)
- 12 pour des prestations (SHEM)
- 8 pour la recherche du Brochet aquitain

Le nombre de sauvetages est aussi en augmentation par rapport à 2020 (+33%) avec une vingtaine d'opérations.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'ensemble de ces opérations depuis 2011.



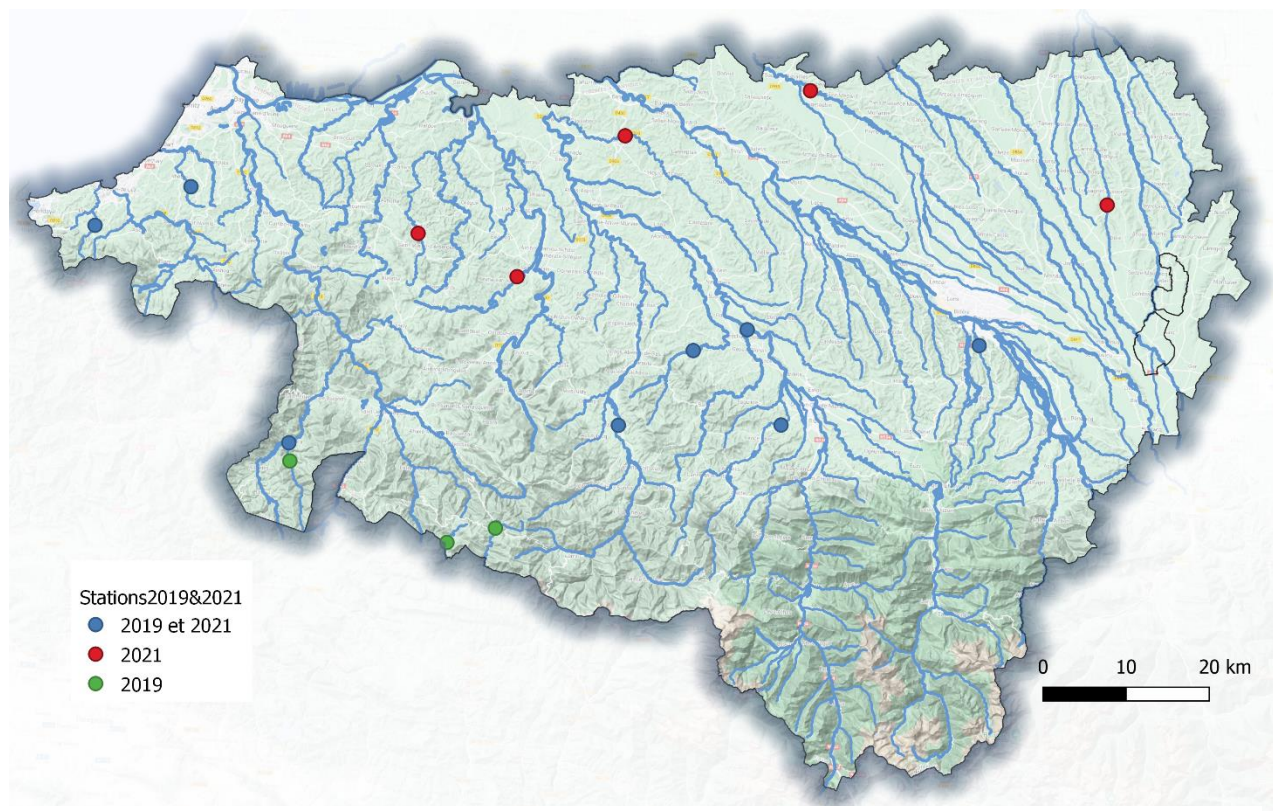
### 1 Réseau fédéral Pérenne (RCFD 64), rappel :

- Jusqu'à récemment, il n'y avait pas de logique de suivi temporel des populations de poissons par la FDAAPPMA64, mais seulement des stations pour la connaissance brute, soit parce qu'il n'y avait pas de données antérieures soit pour suivre l'évolution de stations anciennes en fonction des besoins...
- L'actualisation en cours du PDPG a mis en lumière cette lacune
- Les réseaux existants (RCS, RHP, RRP...) ne couvrent pas tous les contextes piscicoles du 64 (logique DCE à l'échelle d'Adour-Garonne)
- Il y a un besoin de compléter les diagnostics biologiques de certaines Masses d'eau (IPR) à l'échelle du bassin Adour-Garonne et de valoriser une partie de nos données piscicoles auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du SQE

En 2018, un réseau de 32 stations a été présélectionné soit 16 stations tous les 2 ans.

## Programme 2021

Cette quatrième année (année 2, sur la carte ci-dessous), 16 stations étaient également prévues (cf. carte 1) mais 3 n'ont pu être réalisées par défaut d'accord avec le détenteur du droit de pêche (Iraty, Egurguy et Hayra).



**Carte 1 : emplacements des stations 2021 (en bleu, les 7 stations communes à 2019 et 2021 ; en rouge, stations suivies en 2021 seulement ; en vert, les stations n'ayant pas pu être réalisées en 2021) Les secteurs non couverts ici le sont dans le cadre de prestations régulières pour des tiers (Gave d'Ossau, Saison amont) et dans les réseaux existants (RCS, RRP, RHP...)**

## Résultats, généralités

13 stations ont donc été inventoriées dont 4 avec le protocole « par points grand milieu » (Saison, Vert, Gave d'Oloron et Luy de Béarn) et 9 « par pêches complètes à 1 ou 2 passages ».

12 espèces différentes ont été contactées.

L'espèce la plus fréquemment rencontrée est le Vairon (13 fois sur 13) suivi du Goujon, de la Loche franche (12/13) et de la Truite commune (10/13) tandis qu'Ablette, Chabot et Gardon sont les moins fréquentes (1/13 chacune).

Concernant les espèces migratrices, le Saumon atlantique a été contacté sur 1 station et l'Anguille sur 9.

Sur les 7 stations communes à 2019, certaines d'entre-elles ayant été relocalisées pour diverses raisons (représentativité, rapprochement de stations d'analyses physico-chimiques, suppression de doublons avec d'autres opérateurs, efficacité et/ou sécurité de pêche), on peut regarder la tendance d'évolution quantitative de chaque espèce (abondances et biomasses moyennes ci-dessous), mais en séparant les pêches complètes et les pêches par points, non comparables entre elles.

## Pêches complètes

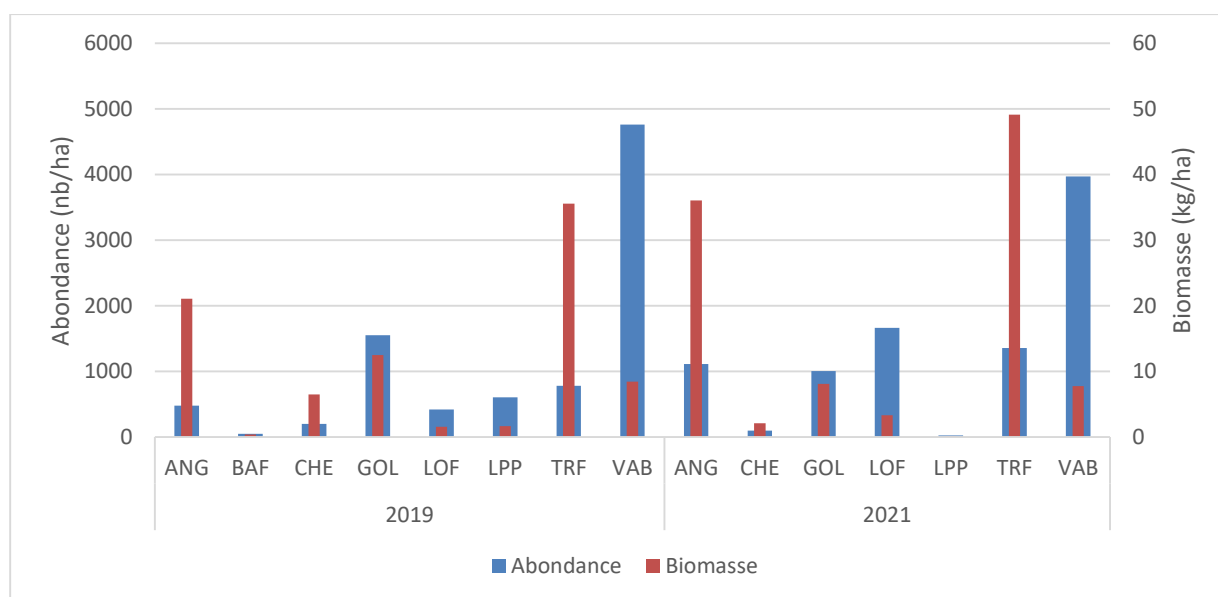


Figure 1 : Evolution des abondances et biomasses par espèces entre 2019 et 2021 sur 7 (pêches complètes)

L'abondance moyenne augmente pour l'Anguille, la Loche franche et la Truite. Elle diminue pour le Barbeau, le Chevesne, le Goujon, la Lamproie de planer et le Vairon

La biomasse moyenne augmente pour l'Anguille, le Goujon, la Loche franche, la Truite. Elle diminue pour les autres espèces.

## Pêches par points

Selon ce type de protocole, la comparaison interannuelle des abondances et biomasses par espèce est moins pertinente du fait d'une probabilité de captures de certaines d'entre elles (anguille, truite, ombre par exemple) très liées aux conditions de pêches (niveaux d'eau, répartitions des points de pêches variables d'une année à l'autre, effet opérateur, type de matériel...)

La figure 2 est donc présentée à titre indicatif et, pour plus de précision, il faut se reporter aux fiches détaillées par station et leurs commentaires plus loin dans le rapport complet (§ 3).

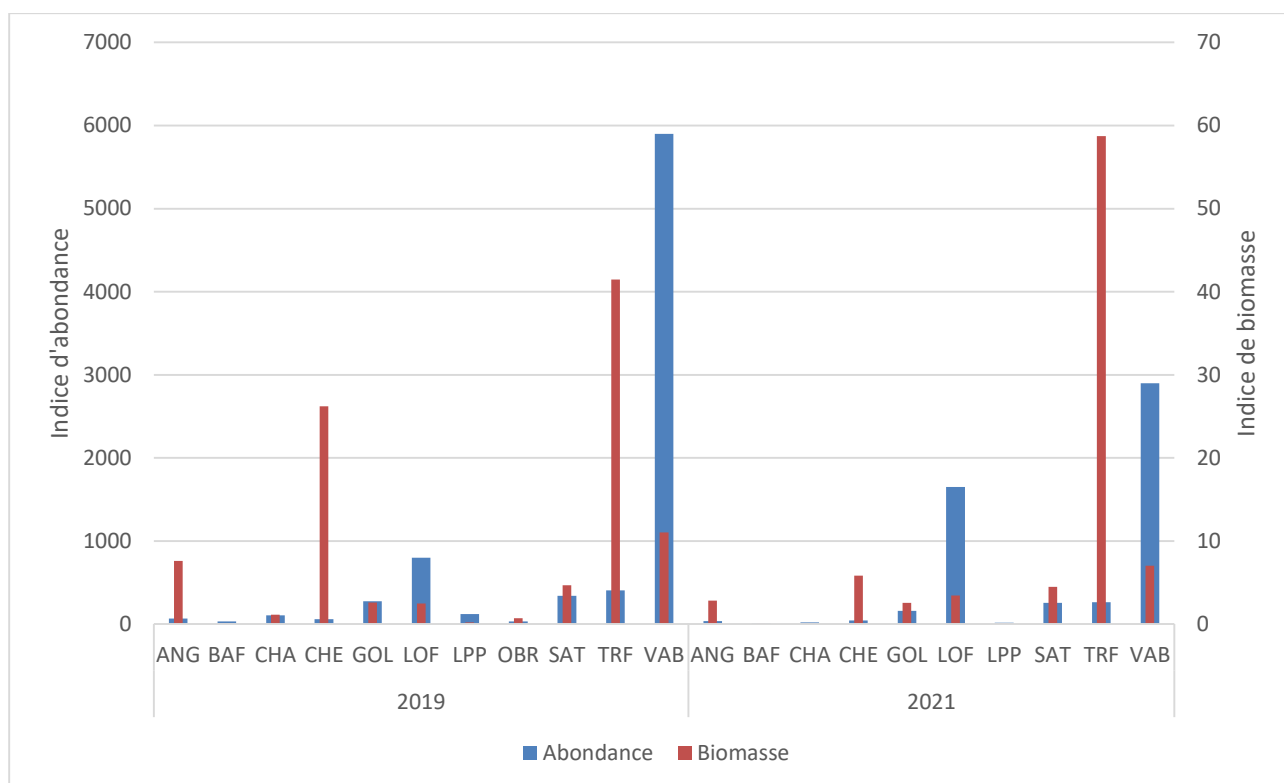


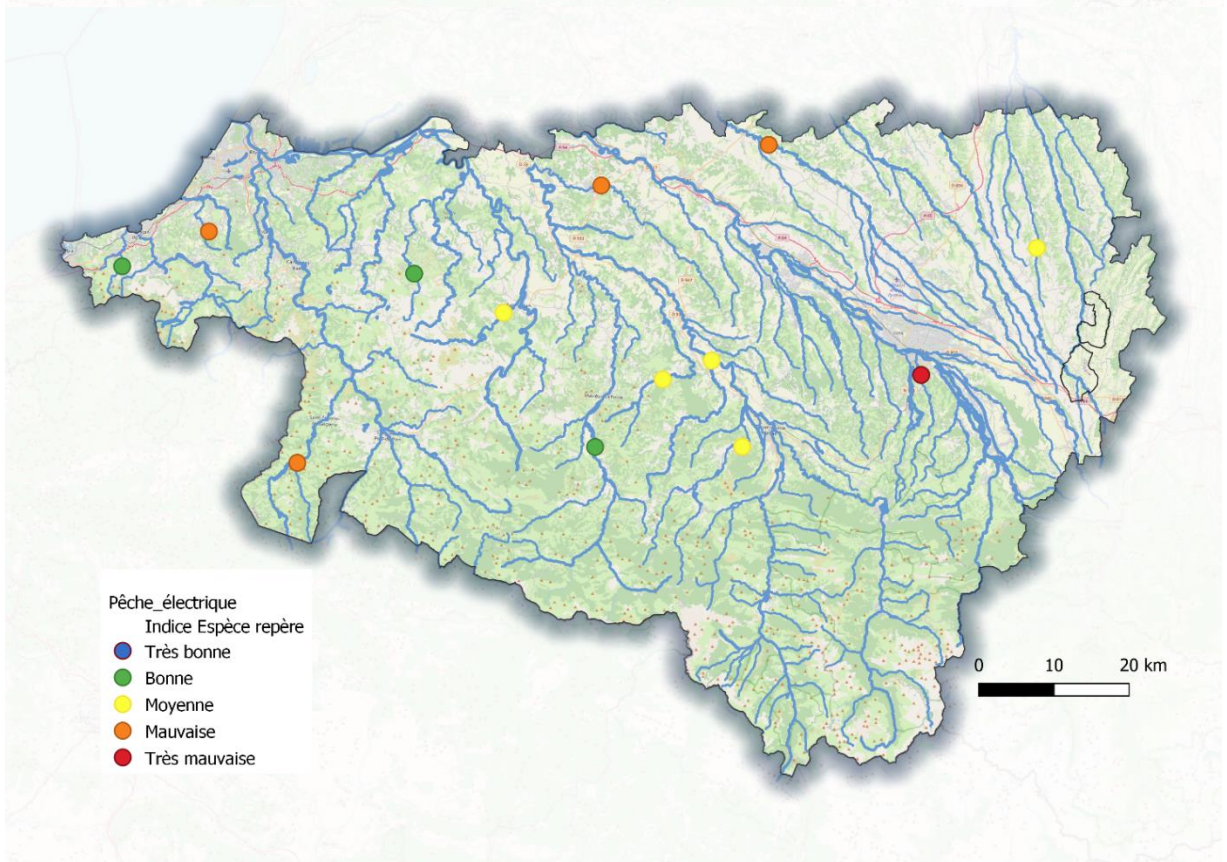
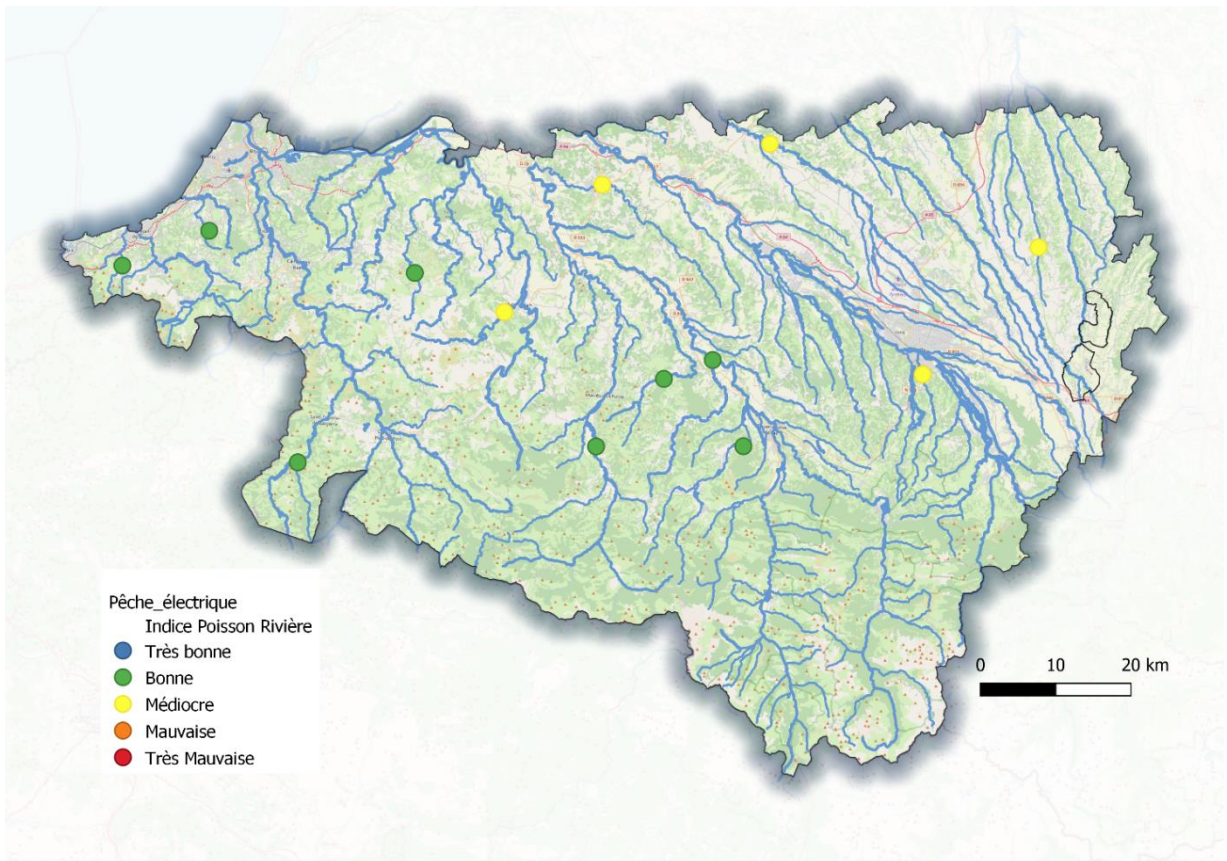
Figure 2 : Evolution des indices d'abondance et de biomasse par espèces entre 2019 et 2021 sur 3 stations (pêches par points)

### Aspects qualitatifs

D'une manière générale, les résultats montrent un bon succès reproducteur de la truite la saison dernière et une bonne proportion des cohortes plus âgées (adultes) qui reflète l'augmentation de biomasse de truites présentée au paragraphe précédent.

Les IPR ont été calculés puis comparés par expertise selon l'état de l'espèce repère du contexte considéré. Sans surprise, il y a généralement peu de concordances entre ces 2 indicateurs.





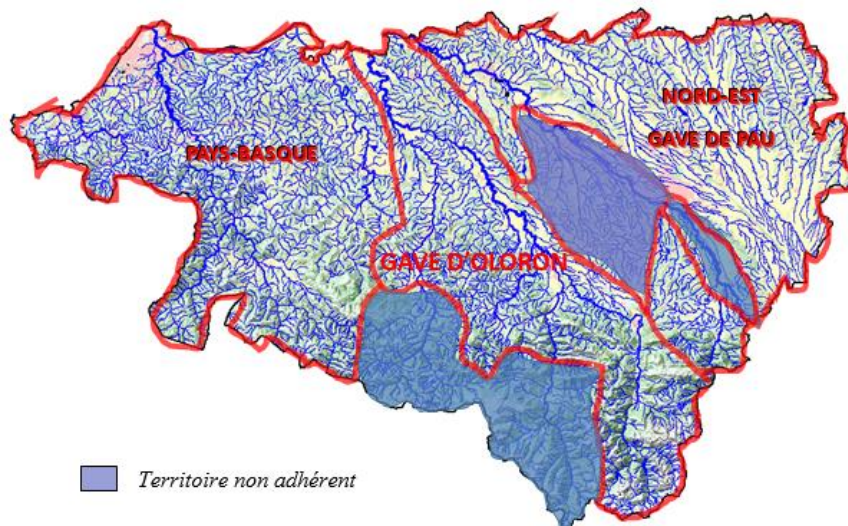


## Programme SOURCE & restauration du milieu



### RAPPEL :

Le programme source mis en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 est la suite du programme Brigade Verte initié en 2011. C'est un vaste plan de suivi et de restauration des milieux aquatiques orienté sur les petits ruisseaux. Il correspond à la mise en œuvre des recommandations du PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles). Il est porté par la fédération de pêche qui s'appuie sur les salariés des AAPPMA pour le réaliser.



Les suivis réalisés sont : recensement des perturbations, inventaires piscicoles et astacicoles, recensement des frayères et analyse qualité de l'eau et des habitats. Ils nous permettent de poser un diagnostic précis de la qualité des milieux ce qui nous permet derrière de pouvoir proposer aux AAPPMA gestionnaires des plans de gestion (milieux + gestion piscicole).

De plus, toutes les données recueillies sont mutualisées avec les structures *GEMAPIennes* et les différents acteurs de l'eau. En fonction des résultats des diagnostics, des projets de restauration et d'entretien sont mis en place (entretien des cours d'eau, effacement d'ouvrage, création de zones humides...).

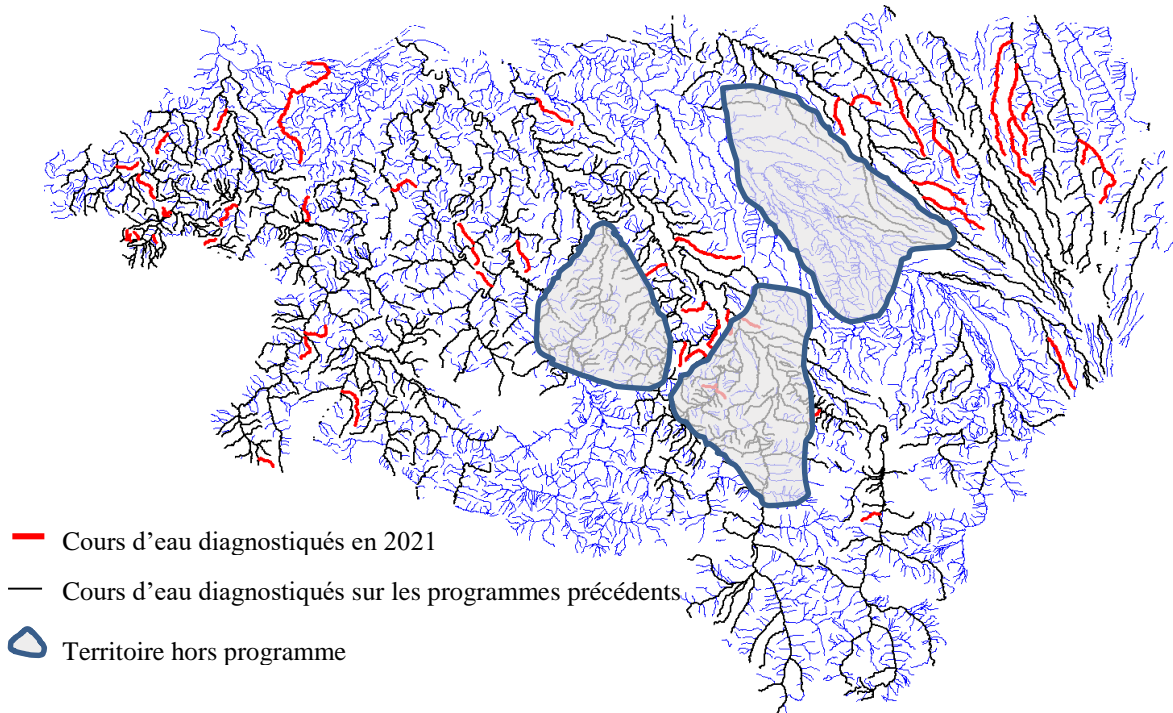
Le programme tel que défini initialement commence à toucher à sa fin, les diagnostics sont presque terminés et nous allons pouvoir passer à une phase plus opérationnelle : traitement des perturbations, impulsion des travaux pour les collectivités *GEMAPIennes* et à des suivis spécifiques qui vont nous permettre de mieux orienter nos actions.

# A. BILAN TECHNIQUE

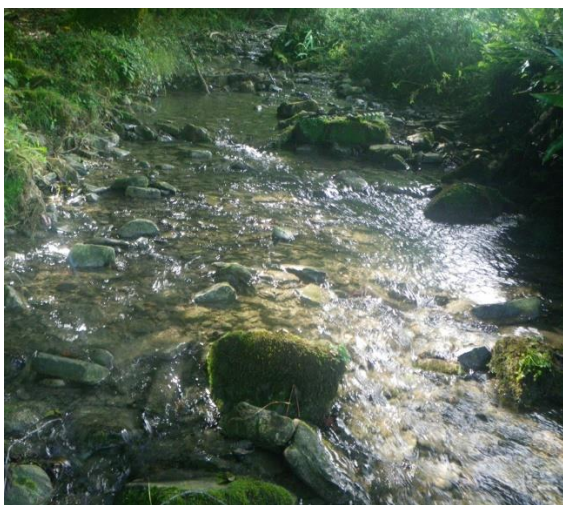
## 1. SUIVI DES MILIEUX

### 1.1 Diagnostic-recensement des perturbations

En 2021, 49 cours d'eau ont été diagnostiqués représentant un linéaire avoisinant les 256 km. Les ruisseaux suivis sont sélectionnés pour leur caractère remarquable et/ou le manque d'information que l'on a dessus. La plupart des cours d'eau ont maintenant été diagnostiqués, il ne reste plus que le tout petit chevelu, parfois temporaire et quelques bassins des parties avals en dehors des zones non couvertes.



Les cours d'eau sont remontés à pied en intégralité. On y recense les points forts (zone de frayère, qualité habitat...) mais aussi toutes les perturbations présentes. Les éléments recueillis sont photographiés et renseignés dans des bases de données avec sorties SIG. Ces suivis permettent de recenser les milieux à préserver en priorité mais mettent aussi en avant de nombreuses atteintes aux milieux.

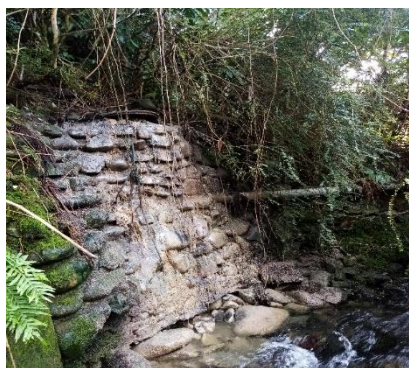


*Le Cambillou, affluent du Joos, (gave Oloron), véritable ruisseau pépinière*



*Arrec de Légnière, vallée d'Ossau, ruisseau temporaire*

Lors de ces suivis, les pollutions et atteintes graves aux milieux sont immédiatement traitées. En 2021, 19 cas ont fait l'objet de négociations à l'amiable ou de poursuites judiciaires le cas échéant. On peut citer des fumières stockées à l'année en bord de cours d'eau, des dépôts d'ordures, les assèchements, des rejets de petit lait...

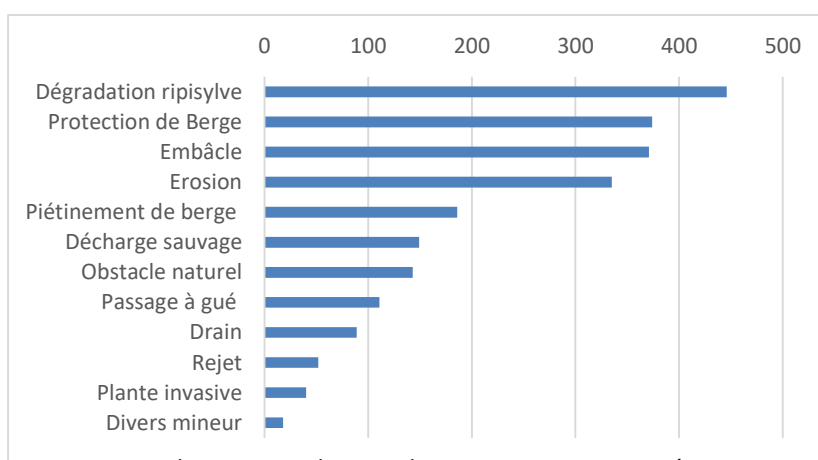


Rejet déversoir d'orage Bugalas (gave Aspe)

Fumière	6
Rejet	9
Décharge sauvage	3
Assèchement	1

*Nombre et type d'Infractions observées et traitées en 2021*

Les autres perturbations mineures mais nombreuses (**plus de 2300 recensées en 2021**) sont en attente de traitement. Une priorisation est faite en fonction de l'intérêt du cours d'eau et de la nature des atteintes. Un lien permanent s'est instauré entre les services de l'Etat (DDTM, OFB) et les collectivités territoriales compétentes (syndicat de rivière, d'assainissement, etc). Une part non négligeable de ces atteintes est traitée par la fédération de pêche et les AAPPMA lors des projets de restauration des milieux (Volet 2).



*Nombre et types de perturbations mineures recensées en 2021*

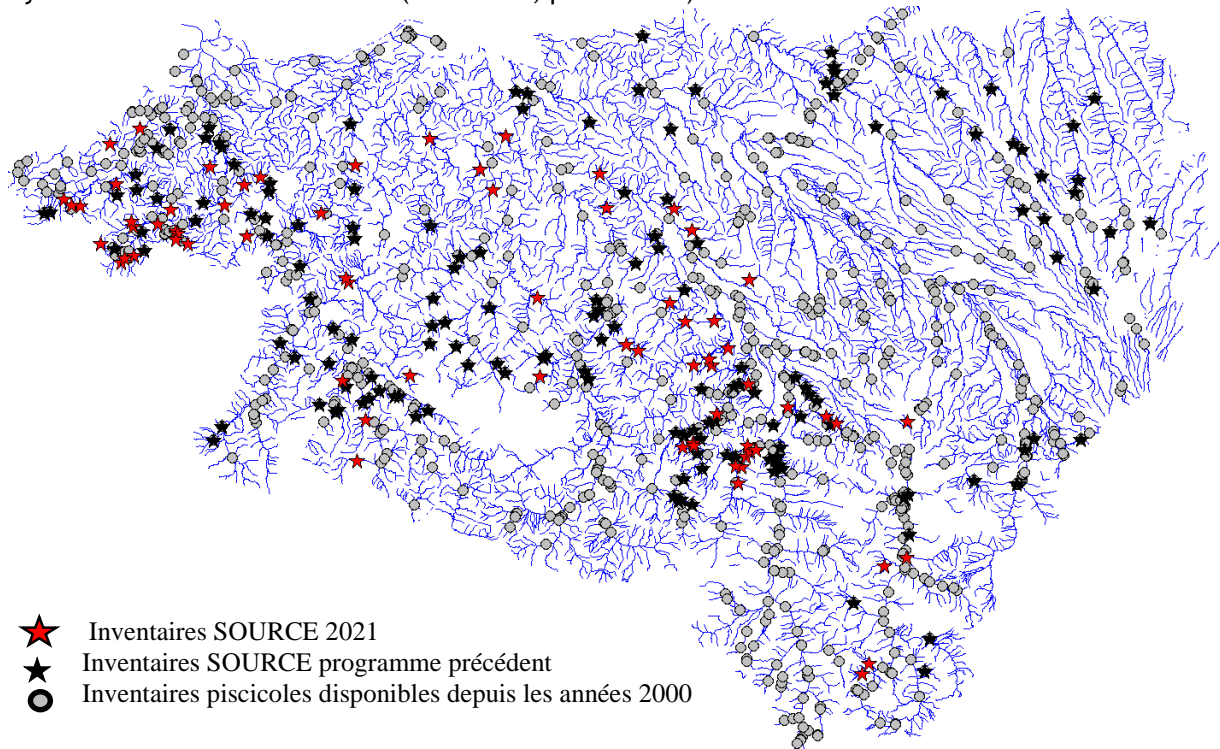
Les diagnostics sont très importants pour connaître l'état des ruisseaux et assurer un rôle de vigie. En effet les petits cours d'eau constituent la majorité du réseau hydrographique, or ils sont peu connus, souvent à l'abandon et victimes de nombreuses incivilités. L'amélioration de la qualité de l'eau sur les grands axes et la préservation de la biodiversité passent par la préservation de ces milieux-là. Si on a bientôt fini le diagnostic des zones suivies, il reste un travail conséquent de traitements et de suivis des perturbations recensées. Grâce à l'ensemble des suivis réalisés une priorisation sera faite et constituera la suite de ce programme pour les années à venir (phase opérationnelle de gestion).



## 1.2 Inventaires

### a) Les inventaires piscicoles

Réalisés par pêche électrique, ils permettent de mettre en évidence les ruisseaux pépinières (lieux privilégiés de reproduction pour les truites) et la nécessité de les préserver. Ils servent aussi aux suivis des travaux réalisés (continuité écologique, abreuvoir, restauration frayère à brochet...) et à l'identification du brochet aquitain dans les zones humides. Dans certains cas ils pointent les dysfonctionnements des milieux (continuité, pollution...).



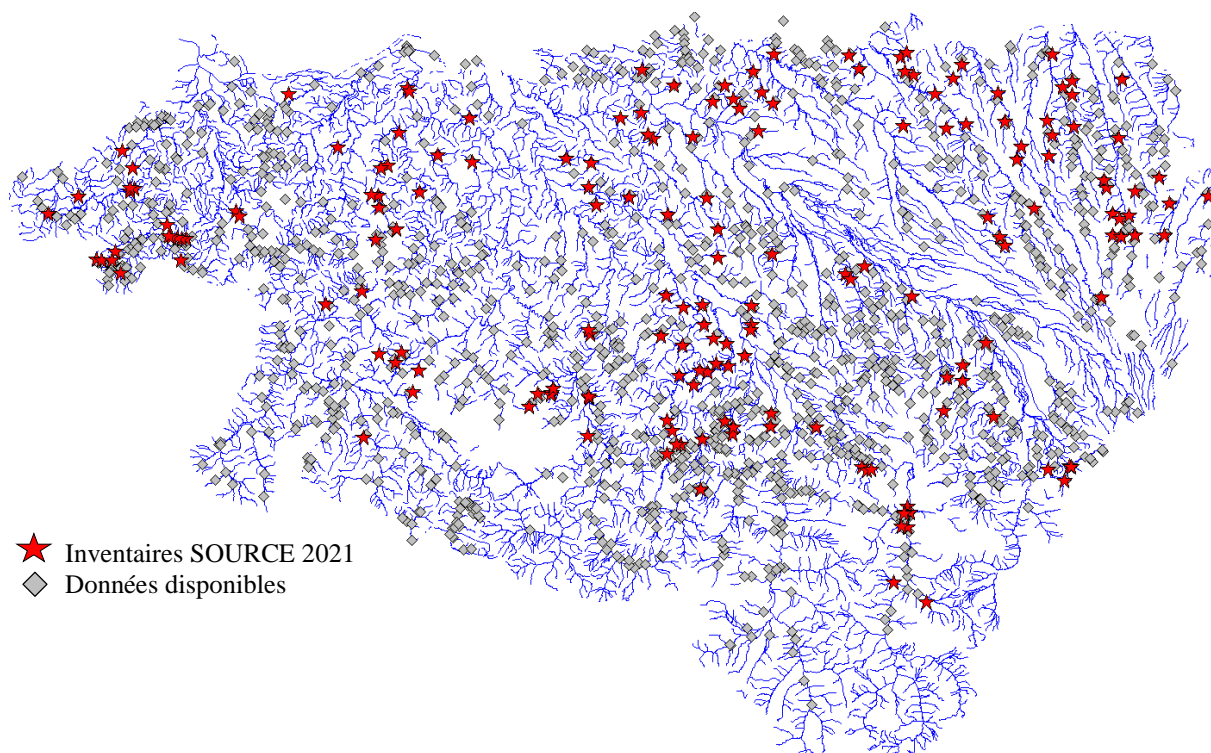
En 2021, **68** sites ont été inventoriés. La multiplication de ces inventaires sur le réseau hydrographique complète les réseaux existant sur les grands axes et nous permet de mieux comprendre le fonctionnement des populations et l'utilisation des milieux. Les données servent également à de nombreux projets, avec nos partenaires mais aussi et malheureusement à constituer l'estimation des dégâts en cas de pollution.



*Inventaire sur le ruisseau d'Aule, haute vallée d'Ossau*

## b) Les inventaires astacicoles

Réalisés de nuit à la lampe torche, ils permettent de suivre les populations d'écrevisses à pieds blancs et l'évolution des espèces invasives. Grâce à ces inventaires on sait que le département des Pyrénées-Atlantiques joue un rôle important dans la préservation de cette espèce au niveau national. Ces inventaires dans le cadre du programme SOURCE sont la suite du programme aquitain porté par l'ARFA de 2014 à 2019. Comme le programme SOURCE ne peut à lui seul suffire à couvrir tout le réseau, un programme complémentaire a été mis en place, comme en 2020, pour amplifier les prospections notamment à l'aide de l'ADNe.



- ★ Inventaires SOURCE 2021
- ◆ Données disponibles

Grâce à ces inventaires, les connaissances sur la répartition des écrevisses et les menaces qui pèsent dessus ont bien avancé. On a pu rédiger un atlas départemental très précis et établir un plan d'actions de sauvegarde.

On peut se réjouir que le département abrite encore plus de 200 populations distinctes, couvrant plus de 400 km, mais l'inquiétude est grande face aux menaces des écrevisses exotiques (progression des populations d'écrevisses du pacifique) et au développement des cas de peste (voir P69 chapitre consacré aux écrevisses).

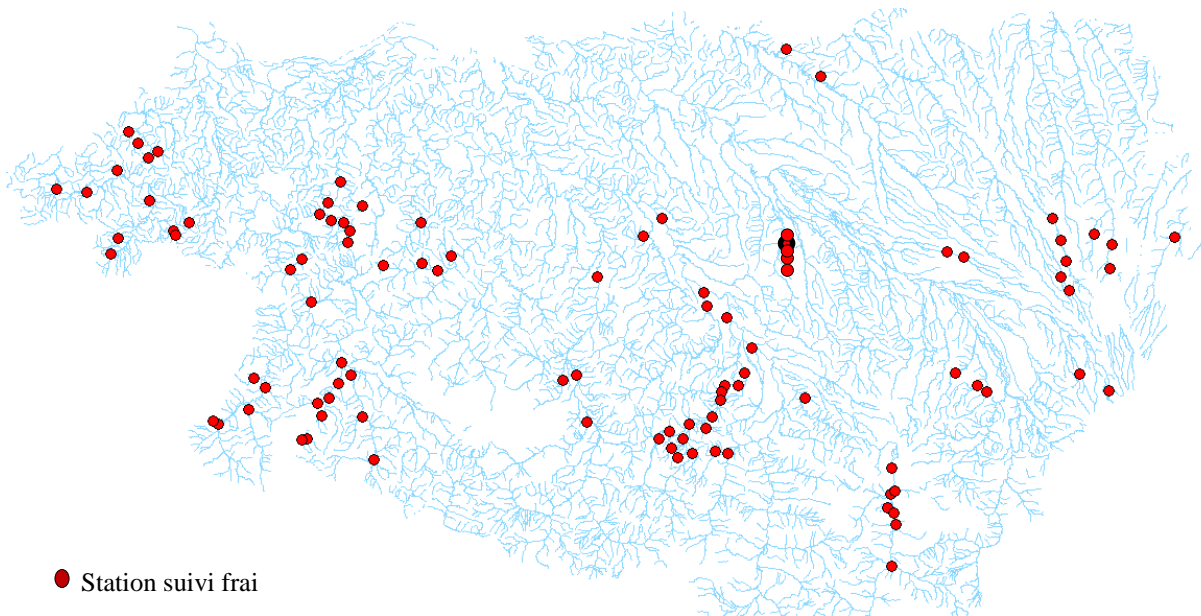


*Ecrevisse à Pattes Blanches dans son milieu de vie*



### 1.3 Les suivis frayères

Ils concernent surtout les salmonidés. Ils servent à contrôler que les poissons utilisent bien les milieux (accès des géniteurs) et mettent en évidence les zones à protéger en priorité. Ils pointent aussi les problèmes de continuité (accumulation des frayères au pied des barrages). Ils sont réalisés sur tous les ruisseaux qui ont révélé un intérêt et sur des sites témoins sur les gros axes.



Ces suivis sont réalisés à pied en remontant les cours d'eau le long des zones jugées potentielles lors des diagnostics. Sur les gros axes, des descentes bateau peuvent être réalisées afin d'être plus efficaces (meilleure observation).

Le suivi frai est à cheval sur deux années puisqu'il commence en Décembre et finit en Janvier. Si la reproduction 2020-2021 a été très bonne, celle de 2021-2022 n'augure rien de bons en raison des grosses crues de décembre et de janvier.

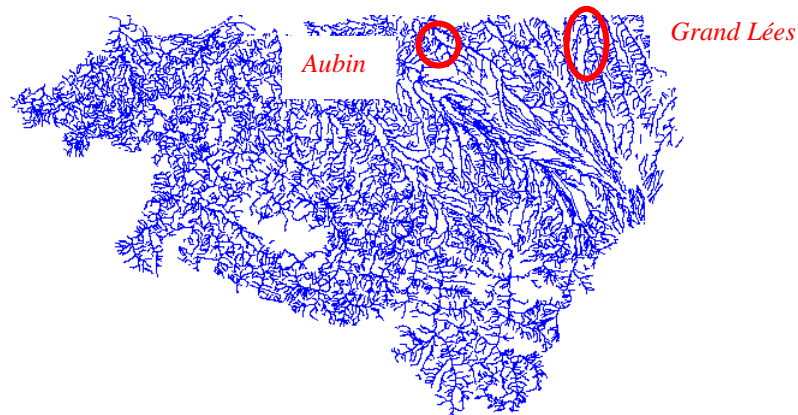


*Truites sur un affluent de la Nive des Aldudes*

## Recensement des zones potentielles pour le brochet sur le bassin du Lées

Depuis la découverte du brochet Aquitain en 2014, la fédération de pêche a multiplié les inventaires et les diagnostics afin de connaître la répartition de cette espèce dans le département et de mieux pouvoir la protéger. Après le bassin de la Nive et du gave de Pau, les efforts se portent sur les affluents de l'Adour. En 2020, le bassin versant du gros Lées a ainsi été diagnostiqué. En 2021, c'est autour du Grand Lées et de l'Aubin.

Pour ces deux cours d'eau, tout le linéaire potentiellement favorable à cette espèce a été parcouru afin de repérer les zones potentielles de frai et de diagnostiquer la qualité de l'habitat.



Sur le grand Lées aucune zone intéressante n'a été repérée. Le lit est trop incisé (hauteur de berge moyenne à 2.5m) en raison des lâchers d'eau (réalimentation) et du drainage du bassin versant (maïsculture). La présence de brochets sur cette rivière s'explique sûrement par des poissons échappés des retenues qui arrivent à se maintenir dans les fosses les plus profondes (1,5 m de profondeur).



Sur l'Aubin en revanche une zone intéressante mérite d'être étudiée : ligne d'eau, relevé topographique... Ces suivis seront réalisés en 2022 et permettront de donner suite ou pas. A noter qu'un projet est en cours sur le Luy de Béarn à Poms



## VOLET 2 : TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX

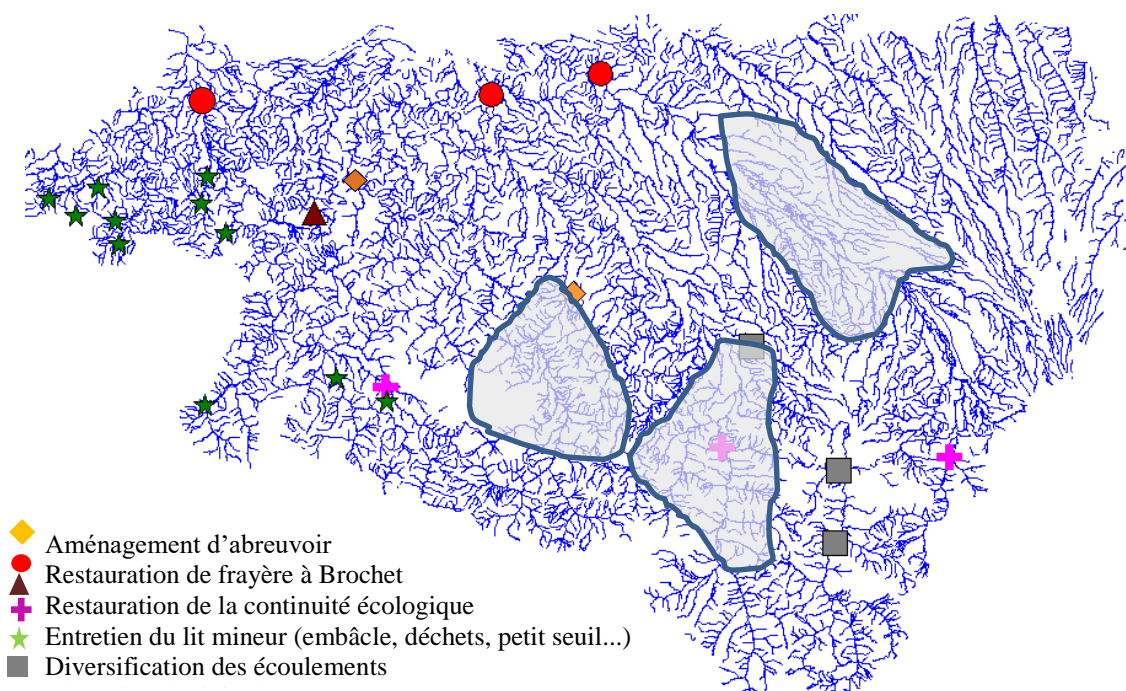
La restauration des milieux se veut une finalité du programme. Les suivis permettent de comprendre le fonctionnement des milieux, pointent les atteintes, etc. Une fois que l'on connaît les milieux et l'intérêt qu'ils représentent, on peut les gérer, voire les restaurer si nécessaire.

C'est par cette entrée que se fait le choix d'intervenir : les enjeux présents, la nature des perturbations et leur nombre. La fédération de pêche et les AAPPMA ne portent que des projets à hauteur de leurs compétences. Si les chantiers sont trop complexes et trop onéreux on se rapproche des collectivités territoriales compétentes en GEMAPI. Un partenariat fort s'est d'ailleurs développé avec ces structures.

Ainsi, en 2021, pour la deuxième fois le syndicat Mixte du gave de Pau a réalisé des travaux de restauration de frayères à brochet. La communauté de la vallée d'Ossau nous a, quant à elle, accompagnés dans des travaux de diversifications des écoulements.

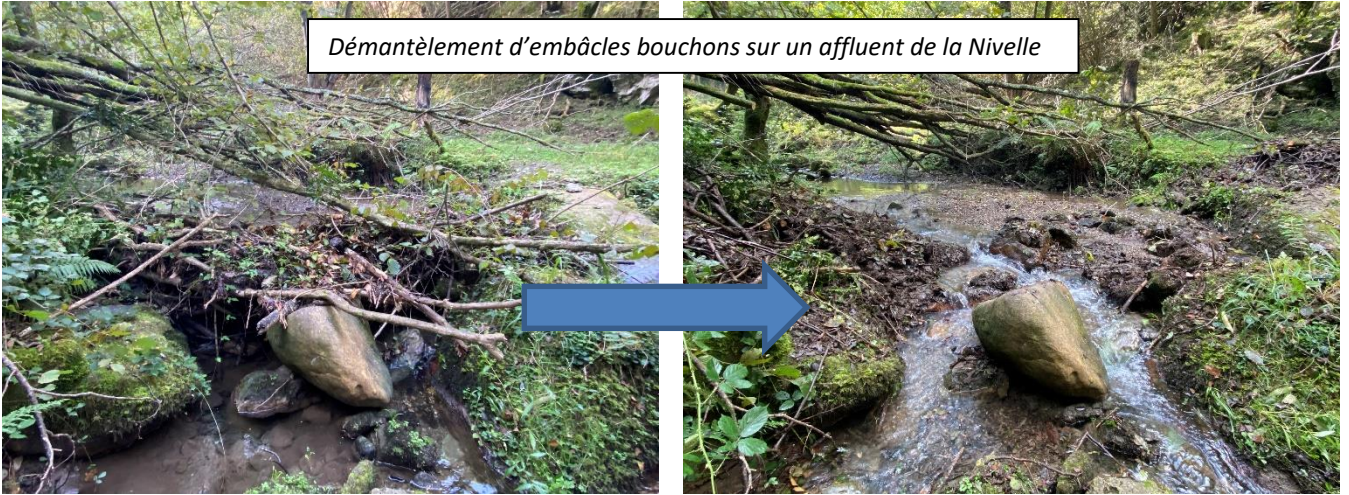
Sur le territoire du gave d'Oloron, l'important chantier d'aménagement d'abreuvoir touche à sa fin. En raison de la lourdeur des travaux il a mobilisé les techniciens une grande partie du temps. On a quand même pu entreprendre des petits chantiers d'effacements d'ouvrage et de diversification des écoulements.

Au Pays Basque la plupart des travaux concernent de l'entretien de ruisseaux pépinières. Comme chaque année une dizaine de cours d'eau sont réouverts pour permettre l'accès aux géniteurs. Notons un chantier de plantation de ripisylve sur 200m, une première qui va se poursuivre dans le temps avec un agriculteur très motivé.





Démantèlement d'embâcles bouchons sur un affluent de la Nivelle



Aménagement d'abreuvoirs sur un affluent du Saison



Création de frayères à Brochet (Gave Oloron et Gave de Pau)



Diversification des écoulements sur l'Escou à Goes





## B. BILAN ET PERSPECTIVES

Le diagnostic des milieux commence à toucher à sa fin, il ne reste plus que quelques cours d'eau à diagnostiquer sur les territoires couverts par le programme. Cela sera fait en 2022, année de fin du programme tel qu'actuellement conçu. Il nous faudra par la suite réfléchir pour lancer les diagnostics sur les territoires non couverts.

A force d'être sur le terrain le nombre d'atteintes graves commence à diminuer et nous allons pouvoir passer au traitement des perturbations mineures. Il nous faudra tout de même rester vigilants et maintenir notre présence sur le terrain.

Les inventaires aussi touchent à leur fin la plupart des cours d'eau d'intérêt ont été inventoriés et nous disposons aujourd'hui d'une base de données importante qui sera analysée en 2022 (comparaison des bassins, densité, espèces, biomasse, priorisation...)

Il faudra bien évidemment basculer sur un cycle de suivi, tant pour les inventaires que pour les diagnostics, on ne peut pas laisser tout tomber du jour au lendemain. Les ruisseaux pépinières devront être maintenus en état et les populations suivies de près.

Concernant les travaux, l'avenir se joue sur le portage des gros chantiers par les collectivités « *GEMAPIENNES* ». Le programme a permis de multiplier les sites pilotes sur divers travaux (frayère brochet, aménagement d'abreuvoir, continuité écologique) et grâce à cela les collectivités se lancent désormais avec nous sur la restauration de la fonctionnalité des milieux. Nous avons un rôle important de conseil à leur apporter grâce à nos données et notre expérience.

En interne, il nous faut continuer à travailler sur des chantiers bénévoles, notamment pour les ruisseaux pépinières, véritables garants de la biodiversité de nos milieux aquatiques.

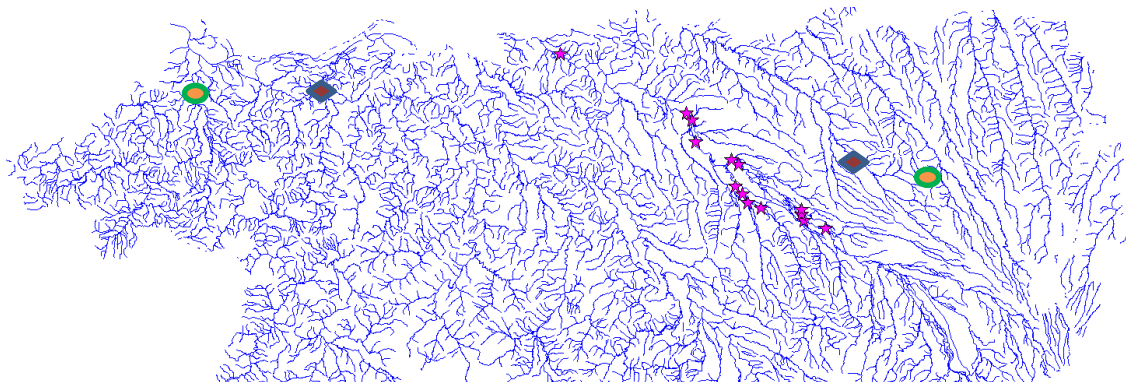
## Brochet aquitain




### A. Inventaires des zones de présences

Depuis la découverte d'*Esox aquitanicus* en 2014 par le Muséum d'histoire Naturelle, la Fédération de Pêche s'efforce d'identifier et caractériser les sites de présence de cette espèce dans le département. Deux sites sont actuellement connus comme abritant *E. aquitanicus* : un sur un affluent de la Nive et l'autre sur le gave de Pau amont. Ailleurs sur le gave de Pau et l'Aran des populations d'hybrides ont été mises en évidence.

Les résultats des prospections confirment la rareté de l'espèce et la menace des déversements de brochets communs. Les efforts de recherche doivent se baser sur des sites « isolés ».

Une série d'inventaires a ainsi eu lieu en 2021 sur le gave de Pau et sur la Baïse sur des sites réputés isolés et indemnes de déversements (« connus »).



-  Zone de présence d'*E. aquitanicus*
-  Population hybride
-  Inventaires 2021

#### Baïse :

Les inventaires se sont déroulés à l'aide d'un canoë en raison des difficultés d'accès et de la présence de grands fonds. 6 km de cours d'eau ont été prospectés avec les indications de pêcheurs locaux et des repérages préalables. Malheureusement ils n'ont pas permis la capture d'individus malgré des contacts visuels. On sait avec certitude que des brochets sont présents, et la Baïse n'a pas fait l'objet de déversements massif, il y a donc de grandes chances qu'il y ait de l'aquitain ou à minima des hybrides...Les efforts vont donc se poursuivre en 2022 par de nouveaux inventaires et de la pêche à la ligne.



Habitat des Baïses

## Gave de Pau

Sur les 9 points inventoriés, un seul site s'est révélé présenter du brochet et surement de l'Aquitain (attente confirmation génétique). Il s'agit d'un ancien bras du gave, sur la commune de Siros, assez isolé, transformé en tonne de chasse. Il est alimenté par la nappe et se met en eau que sur les très grosses crues (niveau hydrologique à confirmer).



*Site de Siros*

Plusieurs juvéniles de l'année et un subadulte ont été capturés. Un individu adulte a été vu mais non capturé.



*Sub adulte et juvénile*



Les contacts ont été pris avec les propriétaires qui s'avèrent intéressés pour agrandir la zone (travaux en perspectives avec le syndicat du gave de Pau). En 2022 des investigations vont être menées pour mieux cerner le fonctionnement du site et pouvoir proposer des solutions de gestion.

Ailleurs malgré des milieux très intéressants aucun brochet n'a pu être capturé (capture de perche et black bass). Les résultats des inventaires ont été saisis dans la base de données de la fédération pour analyse ultérieure.

Sur les 3 sites restaurés en 2020 là aussi aucun brochet de capturé. Le niveau d'eau était très faible au moment des inventaires (Juin) et les recherches du muséum d'histoire naturelle sur les traits de vie de l'espèce nous ont appris que la reproduction pouvait avoir lieu dès le mois de décembre. Nos inventaires réalisés en Juin arrivent sûrement trop tard... De nouveaux contrôles seront faits en 2022 mais plus tôt dans la saison (mars-Avril).



## B. Essai d'élevage

Afin de préserver ce brochet endémique et de le réintroduire dans son milieu de vie, une tentative d'élevage est en cours sur la pisciculture de l'AAPPMA le Pesquit. L'objectif est de réussir à maîtriser la reproduction pour réintroduire cette espèce (des juvéniles) dans des milieux fonctionnels et préservés. Parallèlement à l'élevage, un partenariat est mis en place avec les syndicats de rivières pour restaurer des zones humides qui serviront de zone de reproductions aux poissons relâchés. Les sites choisis seront préférentiellement indemnes de présence du brochet commun.

### Provenance des poissons :

Au mois de Juin 2021, 151 juvéniles ont été récupérés sur un site semi naturel des Landes, abritant une grosse population de brochet Aquitain. Il s'agit d'un ensemble de marres de tonnes de chasse, connecté en réseau. Le site sèche chaque année et la fédération de pêche 40 y réalise des sauvetages afin de sauver les brochets et de les déverser sur d'autres milieux où elle essaie de les réintroduire.



Comme le site est classé en pisciculture 30 poissons ont dû être sacrifiés pour des analyses par le GDSAA. Les résultats de ces tests n'ont révélé aucune virologie suspecte. Sur le trajet pour les ramener à la pisciculture 4 individus n'ont pas survécu. Le nombre total de poissons mis en élevage est donc de 117.

#### **Le site d'élevage**

Le site d'élevage est composé de deux bassins dit RNA (Reproduction naturelle aménagée) de 250 m<sup>2</sup> chacun, fortement végétalisés avec une hauteur d'eau inférieure à 1,2 m, et d'un grand bassin de 3 200 m<sup>2</sup> de 2.3 m de profondeur. Ces 3 bassins sont équipés de système de vidanges et de pêche. Ils sont alimentés par la même source.





Dans les deux bassins RNA environ 30 poissons ont été déversés par bassin et 50 sur le grand bassin. Dans les bassins RNA, les poissons ont été mis avec une forte charge de poissons fourrage (quelques adultes et nombreux juvéniles). Les bassins étaient en eau depuis plusieurs semaines ce qui a permis au macroplankton de se développer. Dans le grand bassin les poissons ont été mis en élevage avec des black-bass (quelques couples) et du poisson fourrages.

### **Croissance et survie**

La taille et le poids moyen des individus mis en élevage est de 77.2 mm pour 3.95gr. Toutefois deux individus dépassaient ces mensurations avoisinant les 200 mm pour un poids de 70gr.

Au mois de Décembre les bassins ont été vidangés pour contrôler la survie, la croissance ainsi que la consommation du poisson fourrages.

La situation est contrastée entre les bassins RNA et le grand bassin. Sur les bassins RNA la survie avoisine les 50 % et les poissons mesurent en moyenne 153 mm, pour 25 gr. Il ne restait presque plus de poissons fourrages mais les macros invertébrés étaient abondants.

Sur le grand bassin la survie n'est que de 10 % mais les individus ont bien plus profité, avec une taille et un poids moyen de 295 mm pour 174 gr. La concurrence avec les black-bass a sûrement joué. Notons aussi que les poissons fourrages étaient bien plus abondants.

La croissance et la survie sur les bassins RNA sont conformes aux résultats attendus. En revanche dans le grand bassin la croissance est très forte. Y a-t-il un lien avec la nourriture et l'espace disponible ??? Pour l'instant la seule chose que nous pouvons dire c'est que la concurrence avec le black bass a joué en la défaveur du brochet Aquitain.



### **Poursuite :**

Les poissons ont été remis dans les bassins RNA avec de nombreux poissons fourrages.

Une réflexion va être menée pour rajouter un bassin supplémentaire et améliorer les systèmes de vidanges.

Puisque l'opération semble fonctionner il nous faut anticiper le développement de cet élevage et améliorer les conditions de manipulations.



## Suivi Assecs

### 1 Programme 2021

Pour cette deuxième année, 5 cours d'eau subissant des pressions différentes ont été prospectés, les mêmes qu'en 2020 :

- Galardiko erreka, pression eau potable et agrément
- Joyeuse, pression agricole
- Layous, pression agricole
- Ourteau, pression eau potable et projet hydroélectrique
- Ousse des Bois, pressions agricole et urbaine

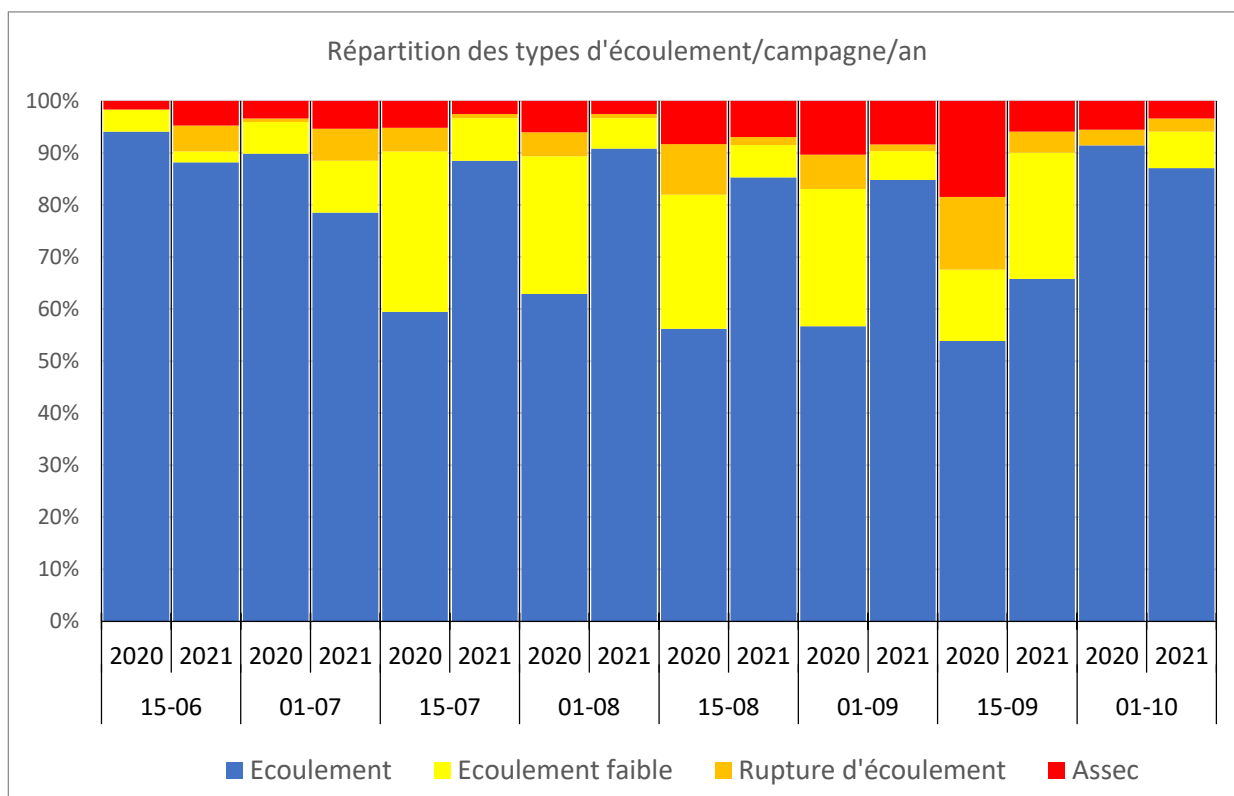
Les prospections se sont déroulées tous les 15 jours pendant la période d'étiage du 15 juin au 30 septembre selon le protocole ONDE à 4 modalités (8 campagnes/linéaire)

Les observations ont été saisies dans la base de données en ligne mise à disposition par l'ARB-NA (<http://assecs.arb-na.fr>) laquelle édite les cartes et les statistiques après chaque campagne. La Fédération s'est chargée, quant à elle, de transmettre cette information à la cellule sécheresse de la préfecture qui en a pris bonne note.

### 2 Résultats

#### 2.1 Généralités

Le bilan opérationnel de cette deuxième année est plutôt positif quant à sa mise en œuvre. Contrairement à l'an passé, l'hydrologie a été meilleure malgré un début de campagne difficile. En effet, le maximum de l'étiage s'est produit cette année autour du 1<sup>er</sup> juillet (13.3% du linéaire en rupture d'écoulement ou en assec) contre le 15 septembre en 2020 (32,4% du linéaire).



Grâce à une pluviométrie > de 15% à la moyenne en juillet (station météo de Pau-Uzein), la situation hydrologique est restée plus favorable le reste de l'été, malgré une pluviométrie déficitaire en août (-61%) mais qui redevient excédentaire en septembre (+34%).

## Mulette perlière

### Contexte

La Mulette perlière est une moule d'eau douce d'environ 10 cm, très sensible à la qualité de son milieu de vie. Son cycle biologique fait intervenir la Truite fario et le Saumon Atlantique, les larves venant se fixer quelques mois sur les branchies de ces poissons. En contrepartie, la moule adulte contribue à améliorer la qualité de l'eau en filtrant 50 L d'eau par jour. **Espèce symbole des rivières préservées de tête de bassin, toutes les actions visant à sa conservation bénéficient à l'ensemble de l'écosystème de la rivière.**

La Nivelle abrite la population de Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) la plus méridionale du territoire Français. Elle ne s'y reproduit plus et cette population est aujourd'hui menacée de disparition à court terme. Depuis 2017, la Fédération de pêche 64 et l'AAPPMA Nivelle Côte Basque travaillent à caractériser la population, évaluer l'état des milieux pour définir une stratégie de sauvegarde de l'espèce. Depuis 2019, d'autres acteurs se sont associés à la Fédération pour la sauvegarde de l'espèce : le Conservatoire d'Espaces Naturel de Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA), Limousin Nature Environnement (LNE, coordinateur du Plan Régional d'Action) et la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB). En 2020 et 2021, des opérations de soutien de la population ont été réalisées, en mettant en contact des larves de géniteurs présents en aval avec des poissons hôtes présents sur des secteurs plus favorables.

Au regard de la situation très précaire de l'espèce sur le bassin (absence de recrutement, coquilles récoltées régulièrement signes de mortalité), il apparaît que les actions de conservation doivent être renforcées sous peine de voir s'éteindre à court terme la dernière population de Moule perlière du piémont pyrénéen, dont l'avenir est également étroitement lié à celui du Saumon de la Nivelle.

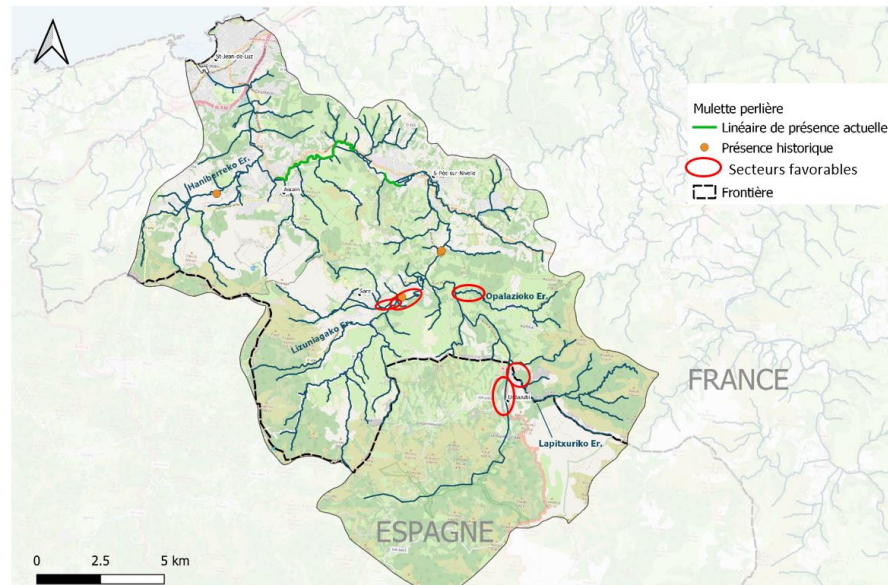
En conséquence, les actions en 2021 étaient les suivantes :

- **Finalisation du diagnostic des potentialités d'accueil de l'espèce ;**
- **Poursuite des actions de conservation par mise en contact de mulettes et poissons hôtes avec relâcher immédiat ;**
- **Actions préalables à une opération de conservation de plus grande ampleur, notamment via un élevage ex-situ.**

### Résultats

Un diagnostic (débuté en 2019/2020) a été finalisé en 2021, avec notamment une nouvelle approche habitationnelle de la structure des habitats. Ces éléments viennent compléter les éléments déjà recueillis sur le potentiel d'oxydo-réduction (Redox), le diagnostic physico-chimique ou encore la densité de poissons hôtes.

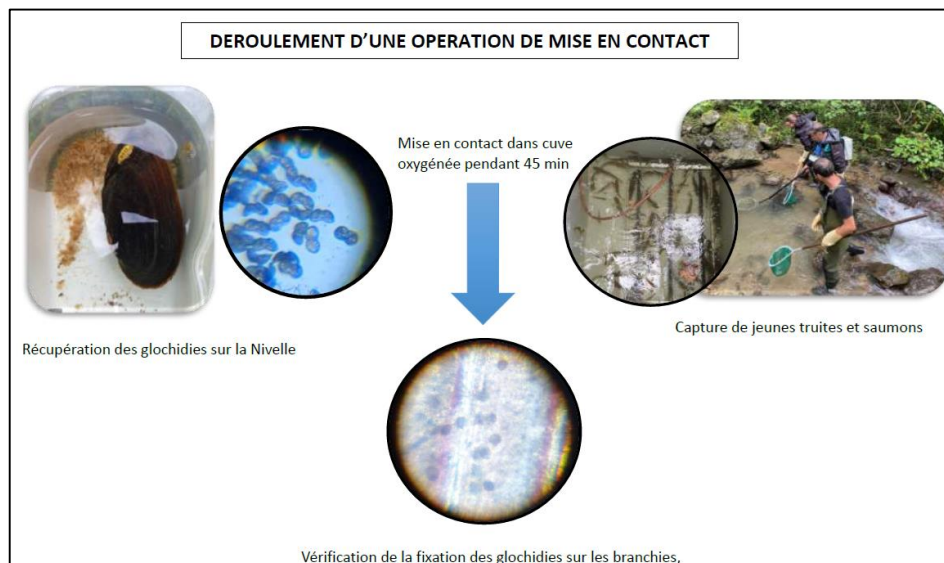
Une carte de localisation des secteurs favorables a été produite.



Carte des secteurs à forte potentialité pour la Moule perlière

Le 30/09/2021, 4 géniteurs de moule perlière présentait des glochidies (larves) matures prêtes à être expulsées dans le cours d'eau. Celles-ci ont été récupérées dans un récipient afin d'être mises en contact avec des poissons hôtes sauvages.

Le secteur visé en 2021 était l'Opalazioko Erreka, affluent rive droite de la Nivelle sur l'amont du bassin versant. 2 stations ont ainsi été réensemencées le 30/09, permettant en tout d'infester 202 poissons (cf. tableau suivant).



STATION	TRUITE FARIO	SAUMON ATLANTIQUE
<i>Opalazioko 200m amont confluence nivelle</i>	53	49
<i>opalazioko 300m amont RD4</i>	85	15
<b>TOTAL poissons hôtes infestés en 2021</b>	<b>138</b>	<b>64</b>

Par ailleurs, le Dr. Juergen Geist, professeur à l'Université de Munich et spécialiste Européen reconnu de la Moule perlière, s'est rendu sur la Nivelle afin de réaliser des prélèvements génétiques de cette population. Ces premiers résultats mettent en évidence la forte typicité de cette population au niveau génétique (présence d'allèles qui n'ont jamais été observés sur d'autres populations de France ou d'Europe), ce qui renforce l'enjeu de conservation de l'espèce sur ce bassin Nivelle.

A noter que cette visite a été l'occasion de mettre en lumière les actions réalisées auprès du grand public, puisqu'elle a été relayée par plusieurs médias régionaux :

- France 3 Nouvelle-Aquitaine, édition du 25/11/2021 : <https://www.youtube.com/watch?v=ZVuu16H45ul>
- Le journal Sud-Ouest (<https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/bayonne/pays-basque-des-prelevements-d-adn-sur-la-moule-perliere-de-la-nivelle-7070604.php>) et dans sa version papier le 24/11/2021 ;
- France bleu Pays Basque : <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/video-un-chercheur-recolte-l-adn-de-la-moule-perliere-de-la-nivelle-pour-tenter-de-la-sauver-1637699753>

Enfin, la Fédération est venue en appui technique à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), pour mettre en œuvre une stratégie de conservation qui intégrerait un volet élevage ex-situ à des fins de soutien de population sauvage, afin d'éviter dans l'immédiat sa disparition.

Ce projet porté par la CAPB pourrait voir le jour en 2022, dans l'enceinte de la pisciculture du Lycée Agricole Saint-Christophe de Saint-Pée-sur-Nivelle. Il serait rendu possible par l'expertise de la Fédération dans ce domaine, et avec l'appui sur le terrain de l'AAPPMA Nivelle Côte Basque, associée à cette opération depuis plusieurs années.



*Installations existantes de la pisciculture du Lycée Saint-Christophe*

## Ecrevisses à pattes Blanches

De 2013 à 2019 la Fédération de pêche était engagée dans le plan régional de conservation des écrevisses à Pattes Blanches porté par l'ARFA. Dans le cadre de ce plan de nombreuses prospections nocturnes ont été réalisées permettant de couvrir près de la moitié du territoire.

Malgré l'arrêt du plan régional, et vu la responsabilité du département vis-à-vis de l'espèce, la Fédération a souhaité poursuivre les inventaires. Durant trois ans le relais a été assuré grâce au programme SOURCE et des montages budgétaires spécifiques aux prospections écrevisses. 330 prospections ont été réalisées de 2019 à 2021. Les données récoltées étaient saisies principalement sur Astaquitaine qui ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble de l'état des populations. Profitant d'un appel à manifestation d'intérêt du Département des Pyrénées-Atlantiques et du soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Fédération décide en 2021 de réviser l'ensemble des données pour rédiger un plan d'action **avec l'aide d'un stagiaire**.

La finalité se veut de diffuser l'information (notamment auprès des syndicats de rivière) et d'établir une liste précise d'actions qui pourront être partagées et intégrées par les différents gestionnaires (AAPPMA, syndicat de rivière, CEN, etc.) au sein de leur programme d'intervention.

Après un tri de masse, les données ont été importées dans Géopikaïa (base de données interne à la Fédération 64) estimée plus pérenne. Après tri et import, 1570 données astacicoles étaient comptées en juin 2021.

Après une analyse cartographique fine des données et grâce à la connaissance du territoire permise par le programme SOURCE, nous estimons un total d'environ **200 populations présentes en 2021** sur le tout département, correspondant à un linéaire total avoisinant **500 km de tronçons** potentiellement colonisés ou utilisés pour transit.

Ces populations sont **inégalement réparties sur le territoire**. La plus haute se situe à 910 m d'altitude et la plus basse aux alentours de 40 m mais **la plupart réside autour de 230 m d'altitude** (>50% entre 160 et 280 m). Une grande majorité est recensée sur des **petits cours d'eau** dans des **environnements boisés**. **Plus de 75% des populations occupent un linéaire inférieur à 3 km**. On note toutefois 15 populations de tailles importantes (linéaire >10km) et 5 métapopulations.

Si l'on peut se réjouir d'avoir encore de nombreuses populations, leur régression **vers les têtes de bassin** à cause des cultures intensives, la prolifération des cas de peste et le développement des espèces exotiques inquiètent et nous laissent perplexes pour le devenir de cette espèce. **10% des populations connues se sont éteintes en 15 ans**, 25 % sont menacées directement par la peste et les écrevisses exotiques...

Progressivement, le **développement d'importants foyers de *P.lenisculus* (Ecrevisse signal ou du Pacifique)** sur les bassins les plus favorables risque de devenir incontrôlable entraînant des cas de dispersions massives.

### Préconisations émises

Face à l'accroissement des pressions, la priorité est clairement le **maintien des populations en place** dont le nombre encore remarquable dans le département pourrait se réduire drastiquement en quelques années.

#### 1. Maintenir et préserver les populations en place

Toutes les populations vont être contrôlées tous les 3 ans pour suivre leur maintien, et affiner leur aire de répartition. Les menaces qui pèsent (pollution travaux...) seront traitées afin de maintenir en état ces réservoirs de biodiversité ! Mise en place de partenariat avec tous les usagers et les services de l'état afin de les sensibiliser à la problématique et être le plus efficace possible (travaux en rivière, risque de contamination... etc...).



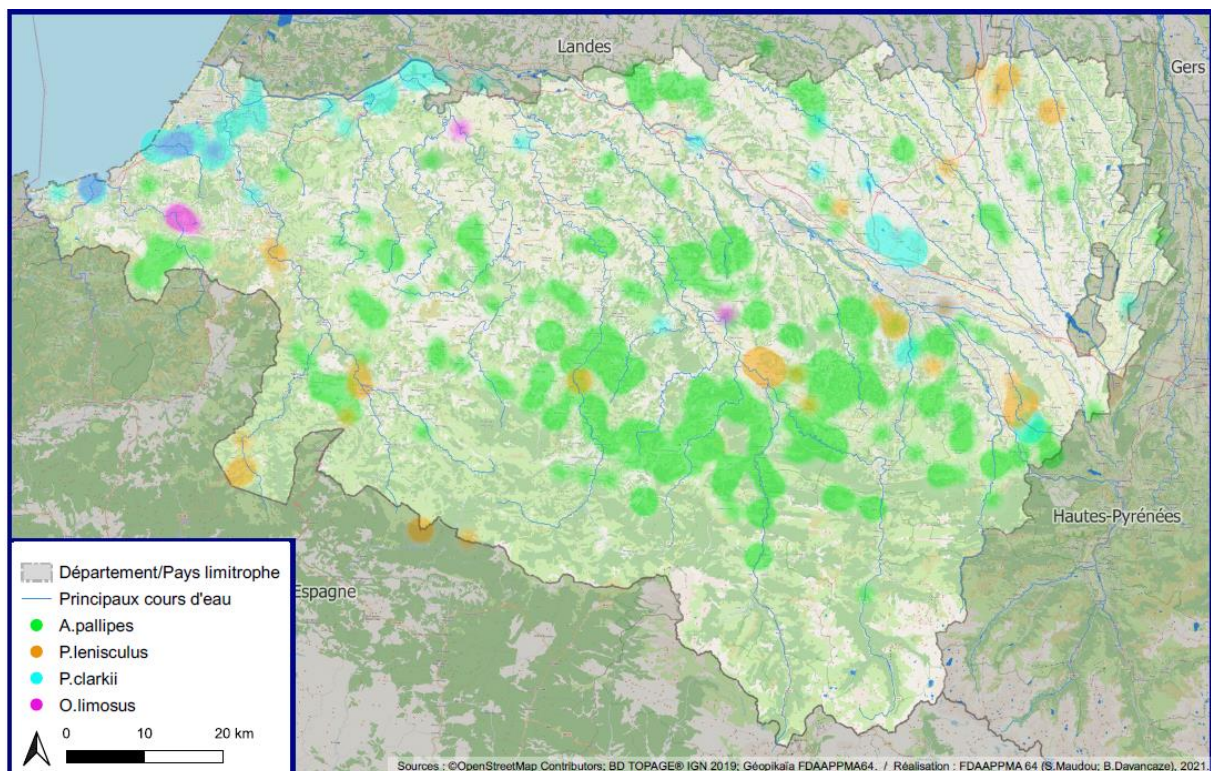
## 2. Protection des populations menacées par les écrevisses du Pacifique

Il faut limiter la colonisation des écrevisses du pacifique. Quand cela est possible on essaiera de les bloquer et les éradiquer si de nouveaux petits foyers apparaissent. Un suivi rapproché doit être fait sur ces populations afin d'anticiper leur développement sur les nouveaux secteurs. Ailleurs il est malheureusement déjà trop tard !!!

## 3. Contrôle du développement des EEE

Les populations d'écrevisses exotiques ne sont pas bien connues, on sait où il y en a, mais on n'a jamais étudié leur étendu, ni l'impact sur les écosystèmes. Or, comme toutes les espèces invasives, il faut rester vigilant à leur développement. En plus d'éliminer les écrevisses autochtones, elles peuvent représenter une menace pour le reste des écosystèmes : prédateurs des alevins, creusement de terrier.... Des suivis spécifiques vont donc être mis en place.

Il nous faut aussi accompagner la pêche de ces écrevisses. La pêche des écrevisses à pattes blanches est interdite mais pas celles des américaines. Or, ces écrevisses attirent la convoitise des pêcheurs, c'est plutôt une bonne chose mais il ne faut pas faire n'importe quoi. On doit leur expliquer les risques liés à ces espèces afin de limiter leur développement. La pêche peut d'ailleurs être un atout pour les contrôler. Nous allons donc essayer de suivre cela de près afin de pouvoir informer et accompagner les pêcheurs à de bonnes pratiques !

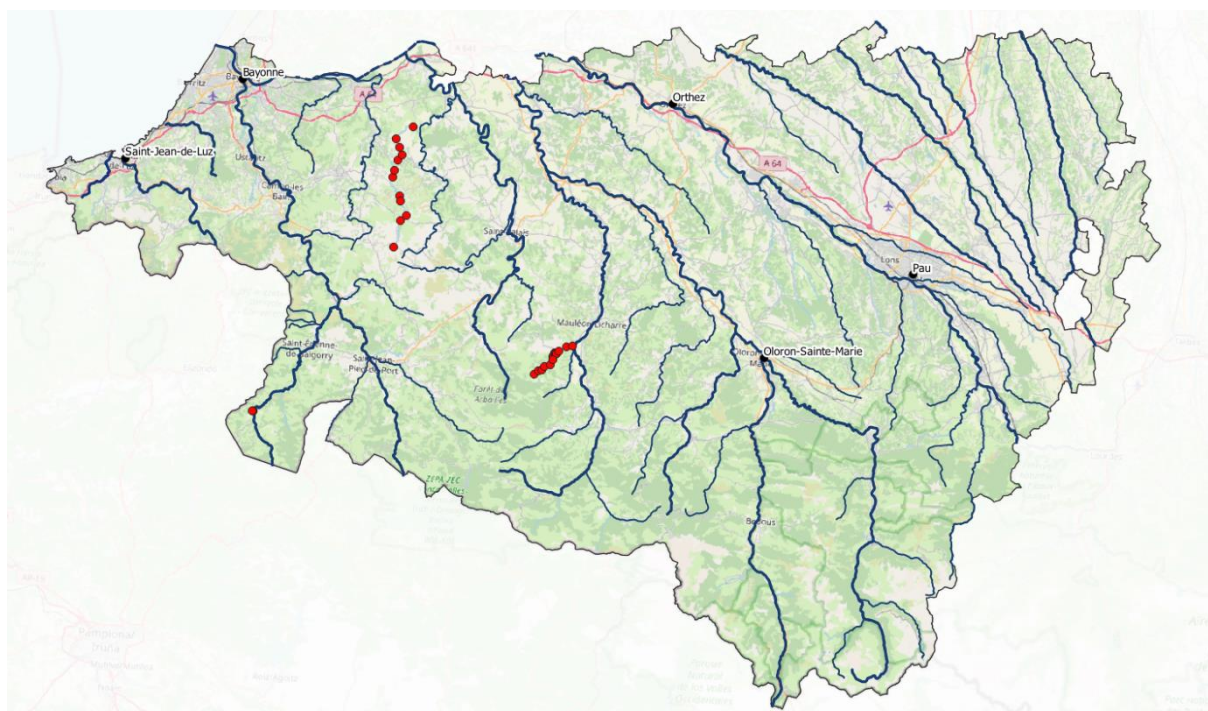


## Restauration de la continuité écologique

La continuité écologique constitue un compartiment fondamental pour la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux aquatiques en général. Sur le territoire du département, elle est mise à mal par de nombreux obstacles à l'écoulement, qui impactent plus ou moins selon les cas la libre circulation des espèces et des sédiments. D'autres impacts sont généralement associés à ces obstacles notamment pour les seuils et barrages : altération hydromorphologique, colmatage, élévation de la température estivale, etc.

### 1. Amélioration des connaissances

Au total, 24 obstacles supplémentaires ont été diagnostiqués à travers le département, essentiellement sur des cours d'eau à enjeux Truite ou Ecrevisse, notamment sur l'Arbéroue (Affluent du Lihoury à Orègue), l'Arrangorena (affluent du Saison) ou encore un petit affluent de la Nive des Aldudes.



### 2. Restauration de la continuité écologique

#### 2.1. Effacement du seuil de Bascoute sur le Vert de Barlanès

Il s'agissait de la dernière opération d'un vaste programme d'effacement de 7 ouvrages initié en 2016. Le seuil à l'amont du Pont de Bascoute (ROE32975) était un ouvrage barrant transversalement le Vert de Barlanès à Lanne-en-Barétous, à l'origine d'une chute de 3,15m.

Les travaux ont été réalisés en mai 2021 dans de bonnes conditions. Les crues successives de décembre 2021 et janvier 2022 ont permis assez rapidement le transit du remous solide vers l'aval.





*Etat initial*



*Après travaux*



*Panneau de valorisation de l'opération*

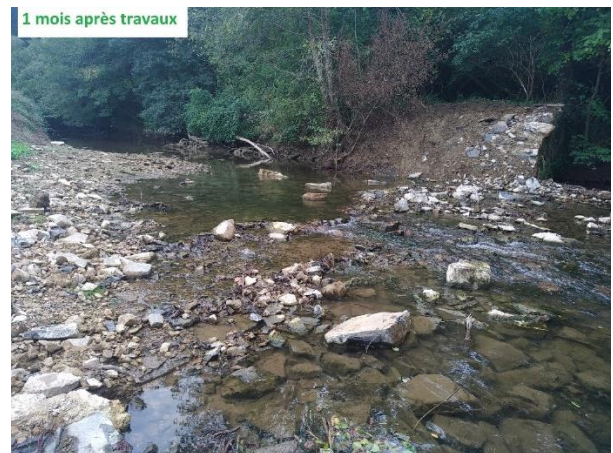
## *2.2. Effacement du seuil Haystoya sur la Joyeuse à Beyrie-sur-Joyeuse*

Une opération d'effacement d'un ancien barrage présentant déjà une brèche et une chute résiduelle de 0,7m a été réalisée en 2021.

Les travaux ont permis la restauration de la libre circulation des poissons et des sédiments et permis par ailleurs de diversifier et décolmater les habitats de l'ancien remous liquide qui s'étendait sur 350m.



*Etat initial*



*1 mois après travaux*



### 2.3. Aménagement d'une buse sur le Piarretippia

La Fédération est ici intervenue en assistance technique auprès de l'AAPPMA de la Nive, pour l'aménagement d'une buse sur le Piarretippia, petit ruisseau affluent du Laurhibar.

Il s'agissait de la dernière tranche d'une opération groupée pour la restauration de la continuité écologique sur 4 obstacles sur cet axe (les 3 autres opérations ayant consisté en le remplacement de buses par des passerelles).

Le projet consistait à installer 2 pré-barrages en aval d'une buse, afin de :

- réhausser la ligne d'eau dans la buse,
- réduire les vitesses dans la buse,
- étager en 2 chutes d'une dizaine de centimètres le dénivelé total de 22cm à franchir.

L'opération a été réalisée en novembre 2021 dans des conditions difficiles (débit relativement important). Le dispositif est fonctionnel, mais un réajustement du second pré-barrage suite aux crues de l'hiver 2021-2022 sera réalisé à l'étiage 2022.



*Etat initial*



*Réalisation du premier pré-barrage*



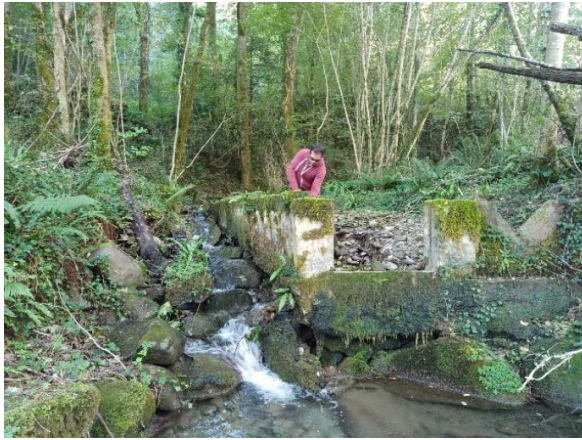
*Ligne d'eau réhaussée dans la buse et chute supprimée*

### 2.4. Suppression d'un ancien seuil sur l'Arrayous

La fédération a accompagné l'AAPPMA du Gave d'Oloron sur le projet de suppression de l'ancien seuil obsolète sur l'Arrayous, affluent du Gave d'Aspe à Sarrance. L'ouvrage ayant été contourné avec le



temps, les travaux ont été réalisés dans de bonnes conditions, hors d'eau, donc sans impact sur le milieu.  
Les crues de décembre 2021 et janvier 2022 ont ensuite remodelé le nouveau lit selon son tracé initial.



Avant travaux



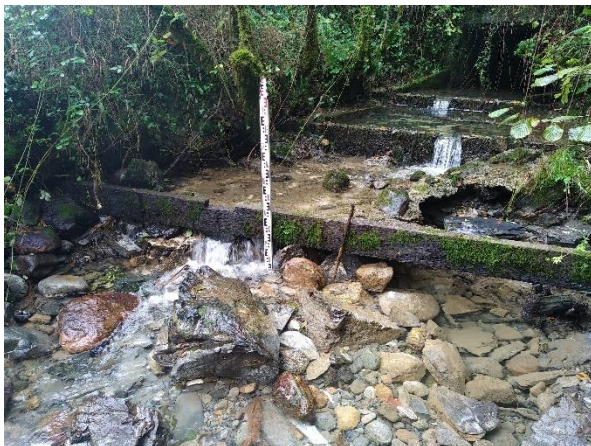
Après travaux

### 2.5. Reprise de la passe à bassins du Mila

Le ruisseau du Mila, petit affluent de l'Ouzom a été aménagé en 2016 pour le rendre accessible aux géniteurs de Truites fario. 3 Pré-barrages avaient ainsi été installés par l'AAPPMA « La Batbielhe » avec l'appui technique de la Fédération.

En 2021, un violent orage a emporté une partie des matériaux constitutifs du dispositif qui s'est retrouvé sous-cavé et non fonctionnel.

Une opération de reprise des pré-barrages existants, ainsi que la mise en place d'un nouveau pré-barrage ont été réalisés à l'automne 2021



*Etat initial*



*Préparation des coffrages*





*Le site après travaux*

## 2.6. Aménagement du ruisseau Urgorri à Garindein

Ce ruisseau, petit affluent du Saison présente plusieurs chutes très difficilement franchissables dans le bourg de Garindein. La Fédération a accompagné l'AAPPMA du Pays de Soule pour aménager 3 de ces obstacles afin d'améliorer leur franchissabilité pour la Truite fario. Il a consisté en :

- La découpe de 2 brèches dans les seuils posant problème, ce qui a réduit la hauteur de chute à franchir,
- La pose de barrettes en bois sous un raidier de pont, permettant de rehausser la lame d'eau et d'améliorer le franchissement des poissons.



Seuil 1 avant travaux



Seuil 1 après découpe d'une brèche



Pose de barrettes bois venant rehausser la ligne d'eau de 10 cm

**Synthèse des activités 2021**

PÉRIODES & NOMBRE DE SORTIES (deux Agents)	MISSIONS TECHNIQUES	MISSIONS DE SURVEILLANCE
De Janvier à Février	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Régulation du Grand Cormoran</li> <li>➤ Comptages dortoir Cormorans</li> <li>➤ Formation QGIS</li> <li>➤ Recensement des frayères à salmonidés (truites et saumons),</li> <li>➤ Réunions, site internet, Memento</li> </ul>	Surveillance : cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie piscicole, pollutions
Nombre de sorties	<b>37</b>	<b>18</b>
De Mars à Mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pêches inventaire brochet aquitain</li> <li>➤ Bureau et réunions</li> <li>➤ Vérification matériel de pêche électrique</li> <li>➤ Pêche programme source</li> </ul>	Surveillance : cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories piscicoles, pollution Participation plan de contrôle OFB
Nombre de sorties	<b>15</b>	<b>54</b>
De Juin à Septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pêches électriques de sauvegardes et d'inventaires piscicoles fédération de pêche 64, programme source.</li> <li>➤ Repérage points écrevisses et prospections nocturnes.</li> <li>➤ Participations aux pêches électriques d'inventaires MIGRADOIR, anguilles et saumons.</li> <li>➤ Bureau et réunions</li> <li>➤ Suivi des assecs</li> </ul>	Surveillance : cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories piscicoles, pollution Surveillance nuit anguilles.
Nombre de sorties	<b>82</b>	<b>45</b>
D'Octobre à Décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pêches électriques de sauvegarde et d'inventaire,</li> <li>➤ Régulation du grand cormoran.</li> <li>➤ Habilitation pêche électrique</li> <li>➤ Formation prélèvement eau</li> <li>➤ Formation GPP</li> </ul>	Surveillance : cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories piscicoles. Surveillance nuit anguilles
Nombre de sorties	<b>46</b>	<b>40</b>

(\*) : Arrêt de travail de Mathieu Bourgeois du 15/01 au 11/06/2021 puis mi-temps thérapeutique du 11/06 au 28/11/2021

## Régulation du cormoran

Les opérations de régulation ont été réalisées conformément à l'Arrêté Préfectoral N° 64-2021-11-04-00002 du 04 novembre 2021 portant régulation du Grand Cormoran pour la campagne 2021-2022.

Ainsi :

- **205 cormorans** ont été détruits sur le quota eaux libres,
- **10 cormorans** ont été détruits sur le quota piscicultures,

Soit un total de **215 cormorans** détruits dans les Pyrénées-Atlantiques.

- Le nombre maximal autorisé de **240 Cormorans** à détruire sur le quota eaux libres n'a pas été atteint au 28 février 2022 date butoir des tirs de régulation.

- Le nombre maximal autorisé de **10 Cormorans** à détruire sur le quota Piscicultures a été atteint au 20 février 2022.

**Les tirs de régulations sur les eaux libres ont été assurés par des agents habilités par le Préfet :**

- Par les gardes-pêche particuliers de la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques à raison de 60 cormorans détruits (45 sur la Nive et 15 sur la Nivelle).

-Par des membres des AAPPMA :

Inter Cantonale du Bassin des Baïses (22), Basabürüa (Haute Soule) (10), du Gave d'Oloron (22), Gaule Paloise (30), Bielle Bilhère (13), du Pays de Mixe (7), du Pays de Soule (10), de l'Association des Propriétaires Riverains de la Nive (11), de la Gaule Barétounaise et des Verts (7), de la gaule Aspoise (8).

- et de l'ACCA d'Abos (0) et de Gotein (5).

**Soit un total de 205 cormorans détruits par des personnes habilitées par le Préfet.**

(Voir détails par cours d'eau dans le tableau ci-après).

Rivières Tirs	Nivelle	Nive	Gave d'Ossau	Gaves d'Oloron d'Aspe & vert	Gave de Pau	Bidouze	Saison	TOTAL
Personnel FDAAPPMA	15	45	0	0	0	0	0	60
Personnes habilitées des AAPPMA et ACCA	0	11	13	37	52	7	25	145
<b>TOTAL eaux libres</b>	<b>15</b>	<b>56</b>	<b>13</b>	<b>37</b>	<b>52</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>205</b>

<b>Quota pisciculture</b>	Untxin 10						Total 205+ 10	<b>215</b>
-------------------------------	-----------	--	--	--	--	--	------------------	------------



Chaque Cormoran tué a fait l'objet d'une fiche de recensement qui est disponible sur demande à la Fédération départementale de Pêche.

L'arrêté préfectoral autorisant des opérations de destruction de cormorans pour la période 2021-2022 a été signé le 04 Novembre 2021, les premiers tirs de régulation ont débuté le 09 novembre 2021 et se sont terminés le 28 Février 2022 pour le quota eaux libres. Le 20 février pour le quota piscicultures.

**Dates des quotas atteints :**

Le 07 décembre 2021 : AAPPMA de la Nive (45 cormorans).  
Le 11 janvier 2022 : AAPPMA la Gaule Aspoise (8 cormorans)  
Le 17 Février 2022 ; AAPPMA de la Nivelle (15 cormorans)  
Le 25 Février 2022 : AAPPMA des Baïses (22 cormorans)  
Le 26 Février 2022 : AAPPMA Bielle Bilhère (13 cormorans)  
Le 27 Février 2022 : AAPPMA la Baretounaise et des verts (7 cormorans)

Les quotas des AAPPMA du Pays de Soule (10), de la Gaule Paloise (30), et de l'ACCA de Gotein (5) ont été atteints le 28 Février 2022.

**Quotas non atteint au 28 Février 2022 :**

L'AAPPMA de Basabürüa a détruit 10 cormorans sur son quota de 20, l'AAPPMA APRN a détruit 11 cormorans sur son quota de 20, l'AAPPMA du Gave d'Oloron a détruit 22 cormorans sur son quota de 25, l'AAPPMA du Pays de Mixe a détruit 7 cormorans sur son quota de 10.

L'ACCA d'Abos n'a effectué qu'une journée de régulation sans faire de prélèvement.

Au total 104 demi-journées de régulation ont été effectuées par tous les tireurs habilités, dont 19 demi-journées sans avoir détruit de Cormorans. Les tireurs habilités ont exécuté leurs missions de régulation en me faisant remonter les observations suivantes :

Un cormoran bagué a été détruit sur la commune d'Aramits, bague du MUSEUM n° 78265. La fiche descriptive du cormoran détruit et la Bague seront envoyées au service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité.

**Observations :**

Les AAPPMA et ACCA souhaiteraient avoir une parution de l'arrêté autorisant les tirs de régulation première semaine d'Octobre, car les cormorans arrivent à cette période.

## **Journée sensibilisation/coordination réseau GPP :**

### **« Mise à jour des compétences »**

La réunion (MAC) « mise à jour des compétences » de la garderie particulière du département des Pyrénées Atlantiques n'a pas pu se tenir en raison du COVID en 2021.

### **« Formation initiale - modules 1 et 3 »**

Un stage de formation initiale a été suivi par des candidats présentés par les AAPPMA, au mois de novembre 2021. Pendant deux jours, sur 18H de formation, les salariés de la Fédération (Cécile Bélardy-Escurès, Mathieu Bourgeois, Esteban Erramuzpe, Adrien Gonçalves et Fabrice Masseboeuf) ainsi qu'Alix Gilles-Bon -Coordinateur de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine (ARP NA)- ont dispensé cette formation obligatoire pour pouvoir être agréé Garde-pêche particulier.

### **Habillement**

Les AAPPMA et la FDAAPPMA ont pu bénéficier cette année encore de l'aide financière apportée par la FNPF pour l'achat de tenues homologuées pour les Gardes-pêche particuliers.

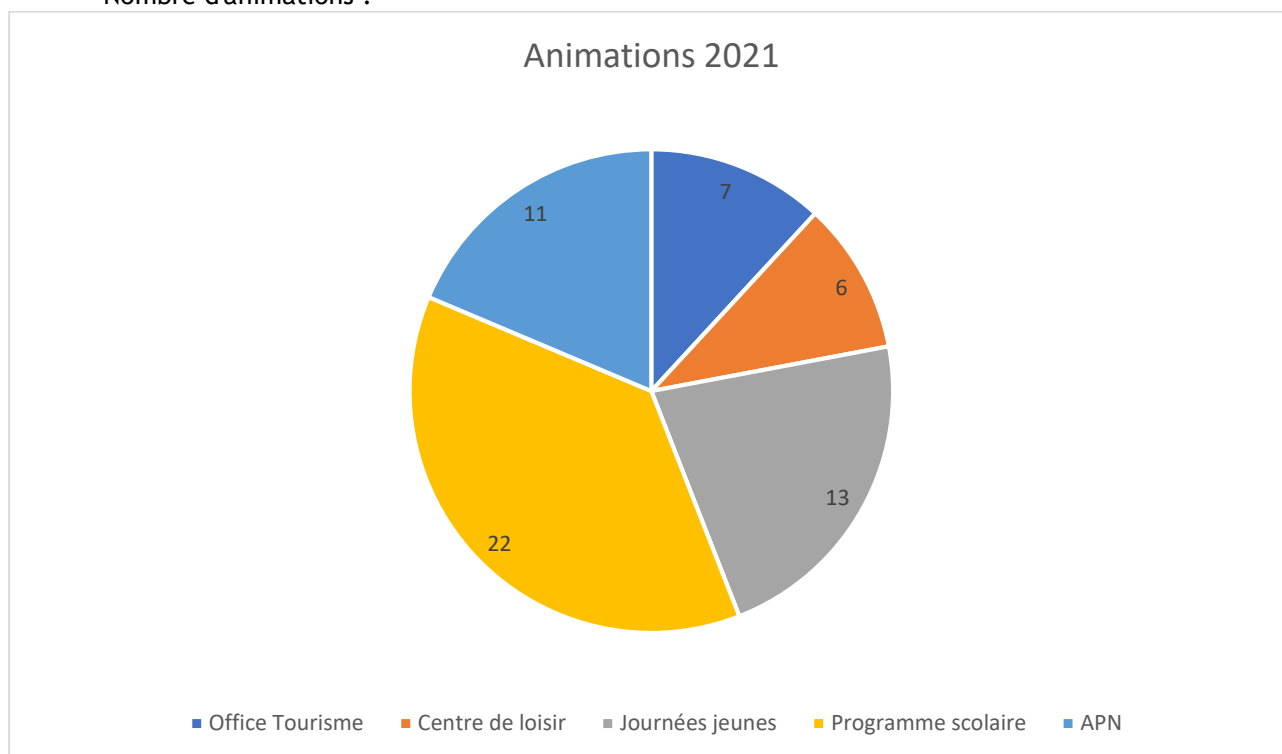
**Bilan des activités 2021**

<p><i>Fiche action N° 1 = mise en œuvre d'un programme d'interventions auprès des scolaires visant à les sensibiliser aux milieux aquatiques</i></p>	<p>Le programme d'intervention auprès des scolaires reprend en 2021. Nous avons réalisé 15 interventions en classe pour des cycles 3. Le programme est apprécié de tous et retrouve un accueil formidable dans les écoles. 381 enfants y ont participé en 2021 ! Pour 2022 nous reconduirons l'opération et allons essayer de la proposer sur d'autres territoires.</p>
<p><i>Fiche action N° 2 = mise en œuvre de journées de sensibilisation aux milieux aquatiques et découverte de la pêche à destination du public scolaire</i></p>	<p>En 2021, nous avons repris la formule de 2019 qui fonctionnait très bien. Favoriser la mise en œuvre de l'événement auprès des écoles primaires. 13 journées d'organisées cette année pour 276 élèves. Bilan positif qui sera reconduit en 2022. C'est « la » journée phare de notre programme. Le programme pédagogique reste identique en 2022.</p>
<p><i>Fiche action N° 3 = animations au travers d'un Atelier Pêche Nature Itinérant</i></p>	<p>L'atelier pêche Nature s'est déroulé sur 16 journées. Nous avons trouvé notre public et les stages ont un fort taux de remplissage. Une action plébiscitée qui doit être maintenue voire augmentée.</p>
<p><i>Fiche action N° 4 = Mise en œuvre de ½ journées événementielles auprès du grand public « découverte de la pêche et protection du milieu aquatique »</i></p>	<p>La météo, ne nous a pas permis de faire une belle saison d'animation avec les offices de tourisme. Nous avons donc fortement réduit le nombre de ½ journées d'initiations. En 2021, nous avons effectué au final 4 animations pour les offices de tourisme avec 22 participants.</p>

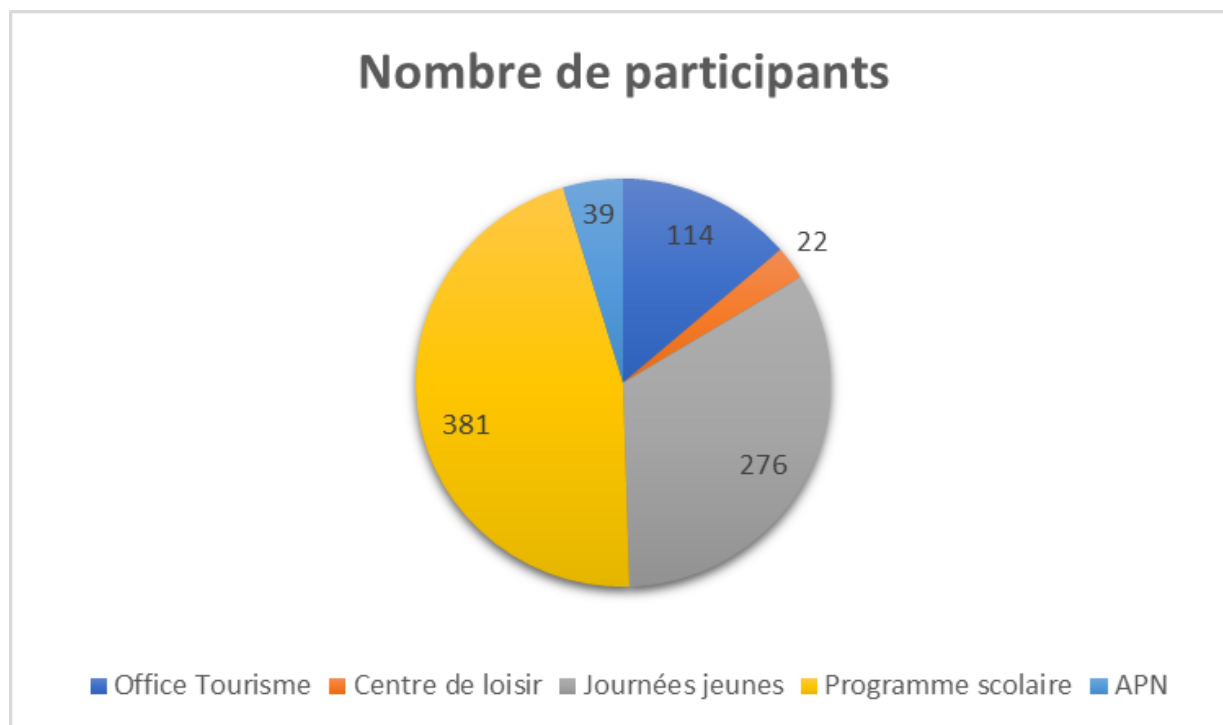


## Bilan général des animations en 2021

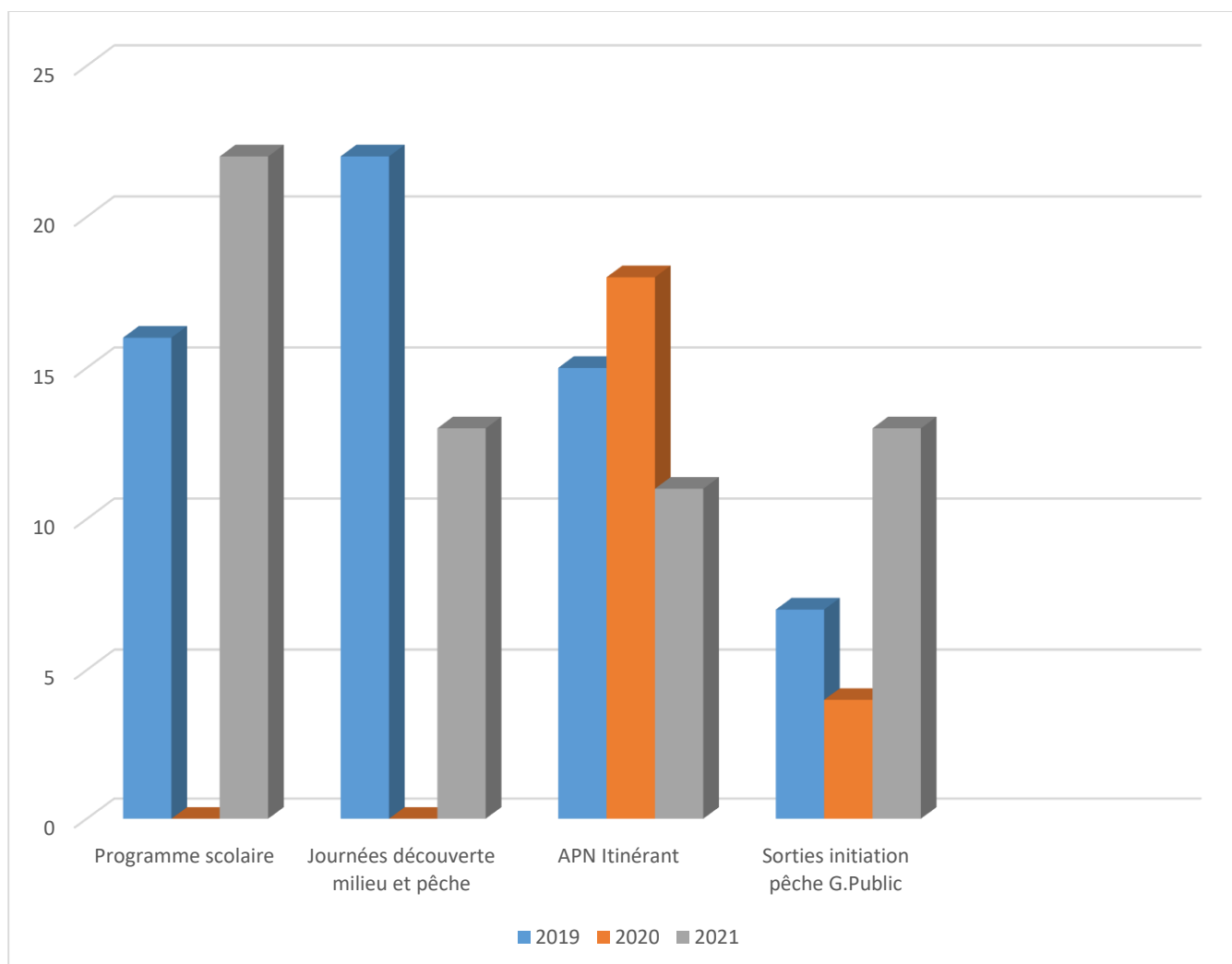
Nombre d'animations :



Effectifs par animations :



## Evolution du nombre d'animations 2019- 2021





## Les animations 2021 en détail :

<b>Animation Centre de Loisir 2021</b>								
Date	23/07/2021	22/07/2021	22/07/2021	20/07/2021	23/06/2021	30/06/2021	29-juil	19-août
AAPPMA	Pesquit	Oloron	Oloron	Oloron	Paloise	Paloise	Batbielle	Orthez
Structure	ALSH ARROS DE NAY	Ahetz	Oloron	Sauveterre	ALSH Prévert	ALSH Prévert	ALSH Pinichio	ALSH Orthez
Nombre de participants	8	0	16	0	16	16	32	26
				annulé COVID				
Initiation à la pêche et à la protection des milieux aquatiques					Total participants		<b>114</b>	

<b>Animation Office du tourisme 2021</b>							
Béarn des Gaves			Ossau Haut Béarn			Cœur de béarn	1/2 J
21/07/2021	28/07/2021	04/08/2021	10-août	03-août	27-juil	24-mai	7
Navarrenx	Salies	Sauveterre	Laruns	Arudy	Bious Artigue	Barthes Biron	Journées
6	6	Annulé	7	3	Annulé	Annulé	<b>3,5</b>
							Total Pers
Initiation à la pêche et à la protection des milieux aquatiques							<b>22</b>

<h1>Journées jeunes</h1>						
Territoire	écoles	Date journée	n°	Enseignants	nb d'élèves	Réalisation
Nivelle						EE /
Nivelle						EE /
Oloron	Gurs	18-mai			13	EE / QA
Pesquit	Navaille	08-juin			19	EE / HT
Pesquit	Navaille	10-juin			25	EE / HT
Bilhère	Bilhère	14-juin			17	EE / QA
Soule	Haute-Ville	15-juin			23	EE / QA
Orthez	Orthez soarns	18-juin			17	EE / HT
Orthez	Daniel Argot	16-juin			15	EE
Soule	Haute-Ville	22-juin			21	EE / QA
Baïse	Sauvelade	25-juin			21	EE / HT
Baïse	Maslacq	24-juin			20	EE / HT
Pesquit	St Castin	29-juin			25	EE / HT
Batbielle	Montaut	29-juil			30	EE
Baïses	Lagor	10-sept			30	EE / HT
<b>total animation</b>	<b>13</b>	<b>Coût total</b>	<b>2340</b>	<b>Total élèves</b>	<b>276</b>	

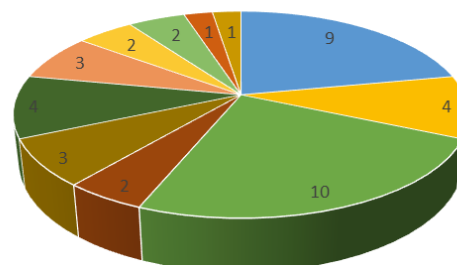
# Programme scolaire

Territoire	écoles	Dates des 1/2 journées			n°	Enseignants	nb d'élèves	Réalisation		
Oloron	Gurs	04-mai	07-mai	?			13	EE / QA		
Nivelle	Arcangue	20-mai	20-mai	21-mai			20	EE / JF		
Soule	Haute Ville	21-mai		?			23	EE / QA		
Soule	Haute Ville		28-mai	?			21	EE / QA		
Pesquit	Montardon	25-mai	25-mai	27-mai			75	EE / HT		
Pesquit	Simacourbe	31-mai					26	EE / HT		
Nivelle	St Pée	01-juin	03-juin	04-juin			20	EE / JF		
Pesquit	Navaille	01-juin	01-juin				44	EE / HT		
Nivelle	St Pée	04-juin	03-juin	01-juin			25	EE / JF		
Bilhère	Bilhère	07-juin	07-juin	08-juin			17	EE / QA		
Baïse	Sauvelade	21-juin						EE /		
Orthez	Orthez soarns	17-juin	17-juin				20	EE /		
Baïse	Sauvelade	21-juin	21-juin				21	EE /		
Oloron	Gurmençon	28-juin	28-juin	?			26	EE / QA		
Nive	Louhossoa	05-juil	06-juil				30	EE / CH		
<b>Total animations</b>	<b>15</b>	<b>Coût total</b>					<b>4500</b>	<b>Total élèves</b>	<b>381</b>	

## Récapitulatif des journées APN

Territoire	Nombre de Jours	Nombre d'enfants
Oloron	3	5
Pesquit	5	20
Nive	2	7
Nivelle	1	7
APNB Nay	0	
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>39</b>

Répartition des animations sur le territoire



## Manifestations grand public

Malgré le COVID la fédération a pu participer à quatre grandes manifestations.

Le « Fishing Day » autour du lac de Saint Pée sur Nivelle organisé par l'AAPPMA Nivelle Côte Basque rassemblant plus de deux cents enfants.



Le programme Odyssey soutenu par l'agence de l'eau Adour Garonne, manifestation qui a eu lieu le dimanche 4 juillet 2021 au stade d'Eaux Vives à Pau.



La coupe du monde de Canoë-Kayak s'est déroulée cette année au stade d'eaux vives de Pau. La Fédération a tenu un stand le week-end du 11-12 septembre. La manifestation a eu un très gros succès avec plusieurs milliers de visiteurs sur le week-end.



La journée Biodiversité de Lasseube a eu lieu le 25 septembre sous la halle de Lasseube. En partenariat avec l'AAPPMA des Baïses ainsi que l'équipe de Mon village espace de biodiversité à Lasseube cette manifestation a permis de présenter les actions menées par l'AAPPMA et la FDAPPMA.





### Sites web

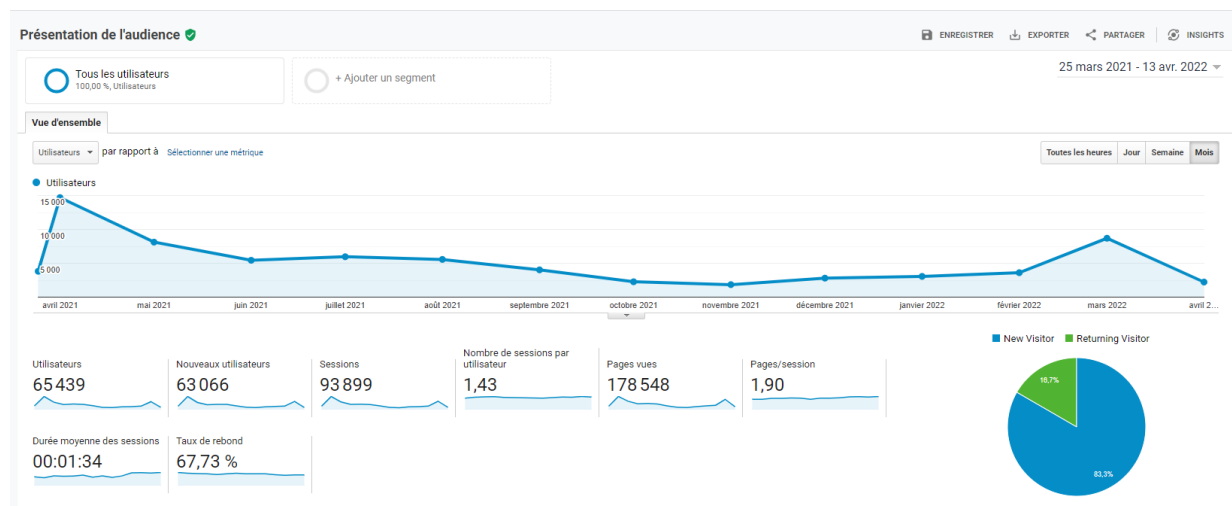
<https://www.federation-peche64.fr>

D'après les données google analytics notre site internet [www.federationpeche64](https://www.federationpeche64) compte **65 439** utilisateurs pour la période du 25 mars 2021 au 13 avril 2022.

Le nombre d'utilisateurs correspond au volume de visiteurs uniques de notre site internet. Si un visiteur revient plusieurs fois sur une période donnée, il n'est comptabilisé qu'une seule fois.

### Audience du site Internet du 25 mars 2021 au 13 avril 2022

#### AUDIENCE (VUE D'ENSEMBLE) google analytics©



Il y a eu **93 899 sessions** c'est-à-dire le nombre de fois où des personnes se sont connectées au site de la fédération de Pêche.

La durée moyenne des sessions sur notre site internet est de 1 minute 34 secondes. Une session correspond au temps que passe le visiteur, en moyenne, sur notre site. C'est donc le temps écoulé entre l'arrivée sur le site et le départ du site.

Il y a eu **178 548 pages vues** entre le 25 mars 2021 et le 13 avril 2022 le nombre de pages vues correspond au total du nombre d'affichages d'une page.

Les pages les plus vues sur notre site internet sont les pages suivantes :

1/ Page d'accueil avec toutes les dernières actus (32136)

2/Réglementation (16 787 vues)

3/ Cartes de pêche (16741 vues)

4/ Nouveautés règlementaires (8870 vues)

5/ Les parcours de pêche (7220 vues)

6/Les cours d'eau (5642 vues)

7/ La réglementation liée aux migrateurs (3831 vues)

8/ Onglet « Lacs » (3650 vues)

9/infos saumon (2909 vues)

10/Contact AAPPMA (2854 vues)

11/ Les réserves de pêche (2607 vues)

Autres...

**Fédération Départementale Pêche 64**

**SITE OFFICIEL DE LA PÊCHE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

LA FÉDÉRATION ACTIVITÉS RÉGLEMENTATION OÙ PÊCHER ACTUALITÉS RENDEZ-VOUS

Rechercher

**A.P.N Itinérant Pêche des carnassiers en barque**

Départ : 11 juillet 2022 de 10 h 00 min. Fin : 13 juillet 2022 de 16 h 00 min  
Atelier pêche nature itinérant fédéral

La fédération départementale de pêche en collaboration avec l'AAPPMA Le Pesquit organise du 11 au 13 juillet 2022 un stage de pêche aux carnassiers en embarcation sur le lac de Bassillon-Vauzé. Ce stage de trois jours vous permettra d'aborder les

LIRE L'ARTICLE

Événements et manifestations  
Acheter sa carte de pêche  
Télécharger la carte piscicole  
Télécharger le Memento 2022  
Espace téléchargement  
Déclarer un migrateur

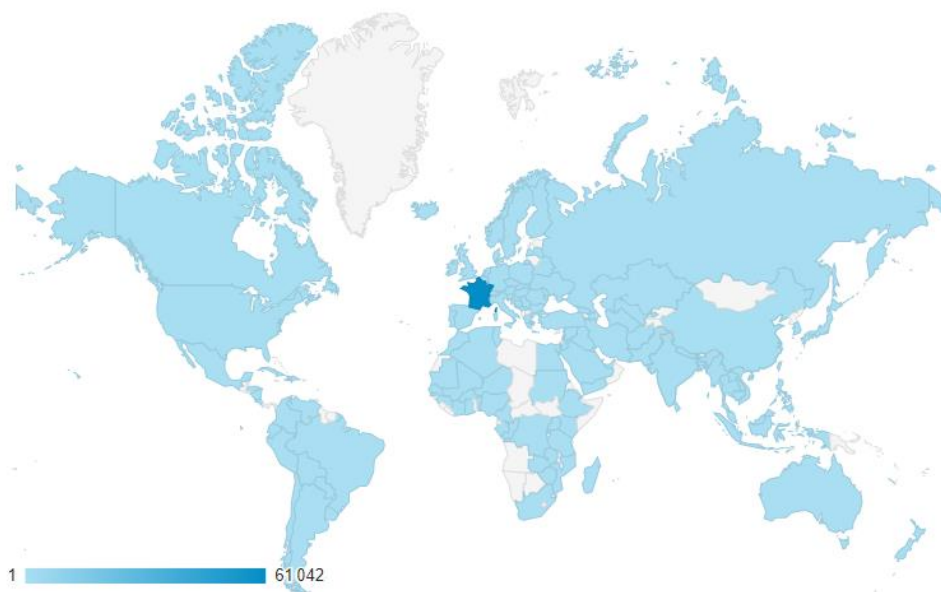
Recevoir les actus par mail

Prénom  
Nom  
Adresse de messagerie

A titre indicatif vous trouverez ci-après l'origine géographique des 65 439 utilisateurs consultant notre site internet.

**\*Origine Géographique des utilisateurs consultant notre site internet dans le monde (11 premières places)**

Audience du site Internet du 25 mars 2021 au 13 avril 2022. Google Analytics©



Rang	PAYS	NOMBRE UTILISATEURS	
			%
		65 439	
1.	France	<b>61 042</b>	93.28
2.	Etats-Unis	<b>757</b>	1.16
3.	Espagne	<b>512</b>	0,78
4.	Indonésie	464	0,71
5.	Allemagne	328	0,5
6.	Chine	270	0,41
7.	Pays-Bas	207	0,32
8.	Belgique	205	0,31
9.	Canada	203	0,31
10.	Royaume-Uni	180	0,28
11.	Suisse	149	0,23
	Autres	1122	1.71

## \*Origine Géographique des utilisateurs consultant notre site internet en France

### 61 042 utilisateurs en France 10 premières places



*(25 mars 2021 au 13 avril 2022 google Analytics©)*

1.	Nouvelle-Aquitaine	46.65 %
2.	Ile-de-France	16.82 %
3.	Occitanie	14.31 %
4.	Auvergne-Rhône-Alpes	5.33%
5.	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2.94%
6.	Grand Est	2.73%
7.	Hauts-de-France	2.59%
8.	Pays de la Loire	2.22%
9.	Bretagne	1.86%
10.	Bourgogne-Franche-Comte	1.62%
Autres		2.93 %



## [NEWSLETTER de la fédération/Actus Pêche](#)

Des campagnes de mailing ont été publiées durant l'année à destination des pêcheurs afin de les informer sur différents sujets (opération cartes de pêche, captures saumon, dates d'ouverture et de fermeture de la pêche ...).

Au total entre le 25 mars 2021 au 13 avril 22, 18 Newsletters ont été envoyées aux pêcheurs par email.

### Actualités de la Fédération



**Périodes d'ouverture de la pêche des poissons...**

15 mars 2022

[Lire l'Article →](#)



**Fermeture de la pêche des carnassiers**

28 janvier 2022

[Lire l'Article →](#)



**Action coordonnée de la Fédération de pêche...**

16 décembre 2021

[Lire l'Article →](#)



**Les cartes de pêche de la saison...**

13 décembre 2021

[Lire l'Article →](#)



**PROMO AUTOMNE ! la « carte personne majeure »...**

3 septembre 2021

[Lire l'Article →](#)



**Pêche d'inventaire en vallée d'Ossau**

2 septembre 2021

[Lire l'Article →](#)



**Opération du 15 au 29 août 2021...**

10 août 2021

[Lire l'Article →](#)



**Saumon : la situation au 16/07/2021**

16 juillet 2021

[Lire l'Article →](#)



**Opération du 4 au 18 juillet 2021...**

22 juin 2021

[Lire l'Article →](#)



**Saumon : la situation au 14/06/2021**

14 juin 2021

[Lire l'Article →](#)



**Parrainage : la carte de pêche « découverte »...**

20 mai 2021

[Lire l'Article →](#)



**Saumon : la situation au 07/05**

7 mai 2021

[Lire l'Article →](#)



**Saumon : la situation au 16/04**

19 avril 2021

[Lire l'Article →](#)



**Ouverture de la pêche des carnassiers**

19 avril 2021

[Lire l'Article →](#)



**Allègement du confinement pour la pratique de...**

14 avril 2021

[Lire l'Article →](#)



**Doit-on craindre le Barbeau de Graells ?**

29 mars 2021

[Lire l'Article →](#)



**Saumon : la situation au 26/03**

26 mars 2021

[Lire l'Article →](#)



**Vidéo sur la restauration de la continuité...**

19 mars 2021

[Lire l'Article →](#)

[FACEBOOK.COM / PECHE 64](https://www.facebook.com/PECHE64)

En complément du site internet, la Fédération départementale de pêche alimente les réseaux sociaux grâce à sa page Facebook

109 articles ont été publiés durant la période du 15 mars 2021 au 26 avril 2022

## Editions

### MÉMENTO PÊCHE /AP MIGRATEURS

Le nouveau memento a été édité à 23 000 exemplaires pour l'année 2022 pour un montant total de 4 620 €.



#### RÉGLEMENTATION

Arrêté préfectoral fixant les périodes d'ouverture de la pêche en eau douce pour les espèces migratrices pour l'année 2022



Fédération de pêche  
des Pyrénées-Atlantiques  
[www.federation-peche64.fr](http://www.federation-peche64.fr)



L'Arrêté préfectoral fixant les périodes d'ouverture de la pêche en eau douce pour les espèces migratrices pour l'année 2022 a été publié à 2000 exemplaires pour un total de 371 euros.

# SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA



© FDAAPPMA 64

Assemblée Générale 2022

## NOMS DES MEMBRES DES BUREAUX DES AAPPMA - MANDAT 2022-2026

	ARUDY	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE (APRN)	BASABÜRÜA (HAUTE SOULE)	BATBIELHE	BIELLE ET BILHERES	GAULE ASPOISE	GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS DE BARLANES	GAULE ORTHEZIENNE	GAULE PALOISE	GAULE PUYOLAISE
Président	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
	<b>HORGUE-CARRERE</b>	<b>BISCAICHIPY</b>	<b>CURUTCHAGUE</b>	<b>LOUROUSE</b>	<b>FONTAN</b>	<b>BOURDELAS</b>	<b>PEINGS</b>	<b>ARENAS</b>	<b>BERNAL</b>	<b>GARCIA</b>
Vice-Président	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
	<b>HUET</b>	<b>JUANICOTENA</b>	<b>SECALOT</b>	<b>BONAHON</b>	<b>LASSERRE</b>	<b>MANGE</b>	<b>JUMBOU</b>	<b>DUFOURCQ</b>	<b>VICENTE</b>	<b>LALANNE</b>
Trésorier	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
	<b>LAGOUARRE</b>	<b>SALLES</b>	<b>CAUBET</b>	<b>PUCHEUX</b>	<b>BORDINAT</b>	<b>ARROSÈRES</b>	<b>SESTIAA</b>	<b>LAPEYRE</b>	<b>COMES</b>	<b>LESTREMEAU</b>
Trésorier Adjoint	Monsieur									
	<b>TALLES</b>									
Secrétaire	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
	<b>LACOSTE R.</b>	<b>ENSERGUEIX</b>	<b>LARRANDABURU</b>	<b>CHEVILLON</b>	<b>BOTAYA</b>	<b>GANDER</b>	<b>HOCHARD</b>	<b>SUPERVIE</b>	<b>DEZOTEUX</b>	<b>PEPY</b>
Secrétaire-Adjoint	Monsieur									
	<b>LACOSTEL.</b>									

	GAVE D'OLORON	INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	LARUNS	NIVE	NIVELLE CÔTE BASQUE	PAYS DE MIXE	PAYS DE SOULE	PESQUIT (LE)	As. Agréée Départ. Des Pêcheurs Amateurs aux Engins & Filets ADAPAEF
Président	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
	<b>LAURENT</b>	<b>BARRABES</b>	<b>REGNIER</b>	<b>ETCHEVERRY</b>	<b>BRIARD</b>	<b>ENECO</b>	<b>ETCHECOPAR</b>	<b>CHENEL</b>	<b>GIL</b>
Vice-Président	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
	<b>BERGES</b>	<b>LAMARQUE</b>	<b>CHAPUIS</b>	<b>CREPIN</b>	<b>DUMAS</b>	<b>BONZOM</b>	<b>GARISPE</b>	<b>BORDENAVE</b>	<b>DASQUET</b>
Trésorier	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
	<b>TARIS</b>	<b>LEBLANC</b>	<b>HAMEL</b>	<b>PAGOAGA</b>	<b>REBERG</b>	<b>CAUBET</b>	<b>JIMENEZ</b>	<b>LANOUILH-BOUILHET</b>	<b>GUERAÇAGUE</b>
Trésorier Adjoint				Monsieur	Monsieur				
				<b>DUPLECH</b>	<b>FOURNIER</b>				
Secrétaire	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
	<b>MAISONNAVE</b>	<b>HOURCLATS</b>	<b>MASONNAVE</b>	<b>PECASTAING</b>	<b>LEVY OTHEGUY</b>	<b>DUPOUY</b>	<b>JAUREGUY</b>	<b>MAITRE</b>	<b>GUERAÇAGUE</b>
Secrétaire-Adjoint					Monsieur			Monsieur	
					<b>BERGEROO</b>			<b>BARRAND</b>	



## ALEVINAGE - GESTION PISCICOLE

### Montant des achats de poissons en piscicultures

AAPPMA	€
ARUDY	3 650
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	878
BASABURUA (HAUTE SOULE)	14 922
BATBIELHE	11 053
BIELLE & BILHERES	5 468
GAULE ASPOISE	7 160
GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS	5 478
GAULE ORTHEZIENNE	12 775
GAULE PALOISE	17 966
GAULE PUYOLAISE	2 200
GAVE D'OLORON	10 712
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAÏSES	7 079
LARUNS	11 286
NIVE	720
NIVELLE CÔTE BASQUE	2 124
PAYS DE MIXE	1 677
PAYS DE SOULE	318
PESQUIT	5 381

\*Au vu des factures et PV de déversements transmis par les AAPPMA à la Fédération

### Nature des déversements

				<u>Quantité</u>	<u>KG</u>
TRUITE FARIO	OEUFS	dont BV : 46		280 100	
	ALEVINS			114 000	
	TRUITELLES			43 500	
	ADULTES				2 625
TRUITE ARC-EN-CIEL	OEUFS			30 000	
	ADULTES				8 150
OMBRE COMMUN	OMBRET AUTOMNE			12 500	
BLACK-BASS					30
BROCHET					160
GARDON					620
SANDRE					120
CARPE					80

## SYNTHESE DES ACTIONS ENTREPRISES

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
ARUDY	Document non reçu au moment de la réalisation de ce dossier AG FD						
AS PROPR RIVERAINS DE LA NIVE	entretien des passes à poissons, des buses	Sensibilisation des usagers des cours d'eau aux bonnes pratiques pour la préservation du milieu naturel et de la biodiversité	Suivi de la reproduction des salmonidés étude de la mortalité des espèces migratrices (saumon, anguille) à la sortie des turbines des centrales hydroélectriques (à la demande des gérants) ; enquête pêcheurs ; pêches électriques avec Migradour, OFB et pour des riverains		Conseils aux nouveaux propriétaires riverains sur leurs droits et leurs devoirs	Fête de la pêche	Police de la pêche ; empoisonnements ; memento APRN ; publications dans journaux locaux, réseaux sociaux, campagne d'affichage
BASABÛRÛA (HAUTE SOULE)	Suivi des travaux en lit majeur sur l'ensemble du BV	Suivi des ruisseaux en étiage ou asséchés ; 1er constat de mortalité écrevisses (peste de l'écrevisse)	participation aux pêches d'inventaires réalisées sur le territoire de l'association par la Fédération et Migradour	parcours "enfant"	journée d'initiation pêche au barrage de Ste Engrâce avec les écoles de Laguinge-Restoué et Ste Engrâce		Alevinages ; police de la pêche ; régulation du Grand Cormoran ; entretien des panneaux de signalisation (parcours pêche, réserves) ; participation réunions FD, du SIGOM, Commission Syndicale Pays de Soule, Natura 2000, SHEM... ; édition d'un memento ; Actualisation informations sur le site internet, Facebook® ; actions en justice avec 14 autres associations contre la pêche aux filets sur le DPF
BATBIELHE	Arrachage des plantes aquatiques au lac de Sargaillouse	Suivi du ruisseau le Milaa à Arthez d'Asson : amélioration d'un ouvrage de franchissement		Suivi du parcours "coin de pêche" sur l'Ouzom ; parcours "truites loisirs" au lac de Coarrazze	Journée découverte des milieux aquatiques à Montaut avec le centre de loisirs et le concours de la fédération		Police de la pêche ; empoisonnements
BIELLE et BILHÈRES			SOURCE : suivi reproduction et qualité de l'eau ; suivi des perturbations ; suivi des travaux ; suivi de la restauration de l'Arriu Mage après pollution		Journée découverte avec l'école de Bilhères en Ossau		Police de la pêche ; régulation du Grand Cormoran

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
GAULE ASPOISE				Gestion parcours jeune sur la Berthe	Actions d'animations suspendues en raison du COVID		Réunions sur suivis travaux de consolidation de la rocade de Bedous ; empoissonnements notamment par héliportage
GAULE BARÉTOUNAISE ET DES VERTS			SOURCE : Suivi des perturbations, des frayères, de la qualité de l'eau	Gestion des parcours enfants			Empoisonnements
GAULE ORTHÉZIENNE	Entretien des sites de pêche notamment sur les Barthes de Biron et le Lahitette		SOURCE : suivi des milieux aquatiques : perturbations, suivis des habitats, analyses d'eau, inventaires piscicoles, recensement de frayères à brochets et truites		Interventions dans deux écoles; participation à la journée "sans écran" à Orthez ; 5 journées d'animations	Concours de pêche enfants sur le Laà à Ste Suzanne	Police de la pêche ; communication presse ; action en justice avec 14 autres associations contre la pêche aux filets
GAULE PALOISE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'élaboration de ce document						
GAULE PUYOLAISE			SOURCE : suivi des milieux aquatiques, perturbations, suivis des habitats, analyses d'eau, inventaires piscicoles				gestion de deux piscicultures ; mutualisations humaine et matérielle avec les AAPPMA GAULE ORTHEZIENNE et GAVE D'OLORON (empoissonnements)
GAVE D'OLORON	Entretien d'échelles à poissons (barrages Labourdette, St Pé et Pottier) et de berges pour le SIGOM	Aménagement de zones de reproductions (Lahontan) ; suivi frayères à brochets à St Dos, finalisation des travaux sur la frayère "L'aquarium"	SOURCE : Diagnostic des perturbations suivis des zones de reproduction des grands salmonidés (Migradour - sites témoins Gave d'Oloron et affluents), participation à la collecte de données de Soeix, aux inventaires piscicoles ; suivi des assècs sur l'Ourtau et le Layout	Aménagement parcours jeunes sur l'Escou à Goès	Interventions en milieux scolaires (Bidos) ; APN		Police de la pêche en collaboration avec l'OFB et la Fédération ; signatures de baux de pêche ; empoissonnements ; Animation site internet et facebook
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES					Journées d'animation et de découverte auprès des scolaires de Maslacq, Sauvelade, Lasseube	Pas de concours en raison du COVID	Police de la pêche ; participation aux opérations de régulation du Grand Cormoran ; participation à une réunion Natura 2000 ; suivi de la pollution de la Baise à Os Marsillon ; empoissonnements ; revue "les Baïses cœur de Béarn"

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
LARUNS	Document non reçu au moment de la réalisation de ce dossier AG FD						
NIVE	Document non reçu au moment de la réalisation de ce dossier AG FD						
NIVELLE CÔTE BASQUE	Document non reçu au moment de la réalisation de ce dossier AG FD						
PAYS DE MIXE	Entretien des cours d'eau avec l'association Amikuzeko Erreken Lagunak		SOURCE : suivi des perturbations, des frayères, de la qualité de l'eau		Fête de la pêche et de l'environnement annulée pour raisons sanitaires		Empoisonnements ; participation aux opérations de régulation du Grand Cormoran
PAYS DE SOULE	Nettoyage embâcles et berges du ruisseau Urgorri à Garindein	Finalisation des travaux de restauration du ruisseau "le Salles" à Berrogain-Laruns ; réaménagements de seuils sur le ruisseau Urgori			Initiation pêche à l'école Hauteville de Mauléon ; intervention auprès du centre aéré de Chéraute pour une sortie pêche sur le Lausset	Pas de concours en raison du COVID	Empoisonnements ; suivi de l'assèchement d'un bras du canal de fuite d'une usine hydroélectrique à Gotein ; police de la pêche ; participation aux opérations de régulation du Grand Cormoran
PESQUIT (le)		Missions auprès du Syndicat de rivière du Bassin Versant des Luys (SBVL) et la FD dans la réalisation d'une frayère à brochets à Géüs d'Arzacq, auprès du SMAA dans le cadre de dossiers réglementaires et préalablement à certains travaux (diagnostics piscicoles-astacicoles), programme expérimental de la pisciculture sur le brochet aquitain en collaboration avec les FD 40 et 64	Participation au programme SOURCE : inventaire des perturbations sur 18 cours d'eau, suivis de l'habitat, inventaires des zones potentielles de frayères à brochets sur l'Aubin et le Grand Lées ; poursuite du travail sur les écrevisses à pattes blanches ; suivi des assecs sur l'Ousse des Bois ; étude de l'effet du no-kill sur les sandres et brochets au lac de Bassillon ; recherches sur l'effet de la double maille sur le brochet		Journées "jeunes" (6) ; interventions en milieux scolaires et centres de loisirs ; stages de pêche en lacs (Cadillon, Bassillon, Gabas, Corbères) et rivières (Luy de Béarn) ; animations et gestion halieutique avec les mairies de Cadillon et Lespielle	Participation à la journée de la truite (Terres et Eaux) et au Vital sport (Décathlon)	Empoisonnements ; police de la pêche et intervention dans deux pollutions ; commissionnement d'un nouveau garde-pêche particulier ; accueil de 8 stagiaires ; animation site internet et réseaux sociaux ; articles dans journaux locaux ; impression de "Pesquit info 2021" ; participations réunions (Mairie de Montardon ; Cté de gestion du Gabas) ; production de black-bass, gardons -pisciculture de l'association
ADAPAEF	Document non reçu au moment de la réalisation de ce dossier AG FD						

# EXAMEN DES VOEUX



Animations Tour de France ©FDAAPPM64

## Assemblée Générale 2022





NEANT

# **ANNEXES**



# **Rapport du commissaire aux comptes**